

Rapport au titre du troisième pilier (non audité)

Pour la période terminée le 30 juin 2025

TABLE DES MATIÈRES

2 Remarques à l'intention du lecteur

- 2 Utilisation de ce document
- 2 Champ d'application de ce document
- 3 Mise en garde sur les énoncés prospectifs
- 3 Politique de communication

4 Aperçu de la gestion des risques, des indicateurs prudentiels clés et des actifs pondérés en fonction des risques

- 4 Indicateurs clés (au niveau du groupe consolidé) [KM1]
- 5 Indicateurs clés Exigences de TLAC (au niveau du groupe de résolution) [KM2]
- 6 Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (APR) [OV1]
- 7 Actifs pondérés en fonction des risques (APR)
- 9 Actifs pondérés en fonction des risques par secteurs d'activité
- 10 Évolution des actifs pondérés en fonction des risques
- 11 Comparaison des APR modélisés et standard au niveau du risque [CMS1]
- 13 Comparaison des APR modélisés et standard pour le risque de crédit au niveau de la classe d'actifs [CMS2]

16 Composition des fonds propres et TLAC

- 16 Composition des fonds propres réglementaires [CC1]
- 19 Variations trimestrielles des fonds propres réglementaires
- 20 Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan [CC2]
- 22 Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles (CCA)
- 30 Composition de la TLAC (au niveau du groupe de résolution) [TLAC1]
- 31 Entité de résolution Rang de créancier au niveau de l'entité juridique [TLAC3]

33 Liens entre les états financiers et les expositions réglementaires

- 33 Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires [L11]
- 35 Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions dans les états financiers [LI2]

36 Risque de crédit

- 36 Qualité de crédit des actifs [CR1]
- 37 Variations des stocks de prêts et de titres de créance en défaut [CR2]
- 38 Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC) [CR3]
- 40 Approche standard Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (CRM) [CR4]
- Approche standard Exposition par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques [CR5]
- 48 IRB Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) [CR6]
- 63 États des flux d'actifs pondérés en fonction des risques (APR) pour les expositions au risque de crédit selon l'approche IRB (CR8)
- 64 Expositions en cas de défaut par classes d'actif, par régions et par échéances résiduelles
- 67 Expositions en cas de défaut aux entreprises, emprunteurs souverains et institutions financières par secteurs d'activité
- 69 Expositions au risque de crédit selon l'approche des notations internes - Contrôles ex post : paramètres réels et estimatifs

70 Risque de contrepartie

- 70 Analyse de l'exposition au risque de contrepartie (CCR) par approche [CCR1]
- 72 Approche standard Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille réglementaire et par pondération des risques [CCR3]
- 75 IRB Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) [CCR4]
- 81 Nature des sûretés pour l'exposition au risque de contrepartie [CCR5]
- 82 Expositions sur dérivés de crédit [CCR6]
- 82 Expositions sur les contreparties centrales (CC) [CCR8]

83 Titrisation

- 83 Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire [SEC1]
- 85 Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées (entité financière agissant comme investisseur) [SEC4]

87 Risque de marché

87 Risque de marché selon l'approche standard [MR1]

88 Ajustement à l'évaluation de crédit

88 Formule complète de l'approche de base à l'égard du risque lié à l'AEC (AB-AEC) [CVA2]

89 Mesures de contrôle macroprudentiel

89 Répartition géographique des expositions utilisées dans le coussin contracyclique [CCyB1]

91 Ratio de levier

- 91 Comparaison résumée des actifs comptables et de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier [LR1]
- 92 Déclaration commune du ratio de levier [LR2]

93 Instruments financiers dérivés

93 Instruments financiers dérivés - Notionnel et risque de crédit associé

94 Autres informations

- 94 Exigences de communication au titre du troisième pilier
- 97 Abréviations
- 98 Glossaire

REMARQUES À L'INTENTION DU LECTEUR

UTILISATION DE CE DOCUMENT

Le Rapport au titre du troisième pilier (ce document) vise à soutenir la transparence et la communication des informations complémentaires inhérentes à la gestion du capital et des risques du Mouvement Desjardins (Mouvement) et à permettre aux différents intervenants du marché financier d'en apprécier le profil de risque et la performance financière. L'information présentée dans ce document n'a pas été auditée.

Ce document doit être utilisé en tant que complément aux rapports financiers intermédiaires et au rapport annuel. Ces rapports, qui comprennent les états financiers combinés et les rapports de gestion du Mouvement Desjardins, sont disponibles sur son site Web, à l'adresse Desjardins.com, et sur le site Web de SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.com (sous le profil de la Fédération des caisses Desjardins du Québec). Ce document doit également être utilisé en complément du document Informations financières complémentaires du Mouvement, également disponible sur son site Web.

Certaines informations pertinentes au troisième pilier sont divulguées dans le cadre de ces documents. Annuellement, un tableau de référence intitulé « Informations divulguées dans le cadre de rapports distincts » est présenté sous chacune des exigences réglementaires lorsqu'applicable. Ce dernier fait état des exigences du troisième pilier qui ne sont pas directement traitées dans le cadre de ce document et redirige vers les sections appropriées des documents distincts.

Les informations divulguées au niveau de ce rapport sont préparées conformément aux lignes directrices publiées par l'Autorité des marchés financiers (AMF ou Autorité) :

- La Ligne directrice sur les exigences de communication financière au titre du troisième pilier;
- La Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes;
- La Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital émise par l'AMF et applicable notamment aux coopératives de services financiers. En février 2025, l'AMF a publié une révision de cette ligne directrice proposant, entre autres, des modifications au niveau des principes visant les instruments relatifs aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité ainsi que des modifications de concordance et de clarification. Ces changements sont entrés en vigueur le 1er janvier 2025.

Ces lignes directrices sont disponibles sur le site Web de l'Autorité, à l'adresse https://lautorite.qc.ca. Les exigences du Comité de Bâle, desquelles les lignes directrices de l'AMF découlent, se retrouvent à l'adresse https://www.bis.org.

À moins d'indication contraire, tous les montants sont présentés en dollars canadiens. Les symboles M\$ et G\$ sont utilisés pour désigner respectivement les millions et les milliards de dollars.

CHAMP D'APPLICATION DE CE DOCUMENT

Ce document présente des informations financières du Mouvement Desjardins, qui regroupe les caisses Desjardins du Québec et la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. (caisses), la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) et ses filiales ainsi que le Fonds de sécurité Desjardins. La composition du périmètre de consolidation comptable du Mouvement est présentée dans la section « Périmètre du Groupe » de la note complémentaire 2 « Méthodes comptables » de ses états financiers combinés annuels.

Quant aux informations sur le capital et les risques présentées dans ce document, elles sont principalement établies selon son périmètre réglementaire en vertu de l'Accord de Bâle III. Ce dernier diffère du périmètre comptable du fait que les participations dans les filiales d'assurance sont exclues de celui-ci par voie de déduction du capital. L'information provient d'une combinaison de données d'origine comptable et réglementaire. De plus, les données relatives au capital et aux risques sont présentées afin de répondre à des exigences de divulgation stipulées dans les recommandations du document Enhancing the Risk Disclosures of Banks.

MISE EN GARDE SUR LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les communications publiques du Mouvement Desjardins comprennent de temps à autre des énoncés prospectifs, écrits ou verbaux, au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables, notamment au Québec, au Canada et aux États-Unis. Des énoncés prospectifs se retrouvent dans le présent rapport de gestion et peuvent aussi être intégrés à d'autres documents déposés auprès d'organismes de réglementation du Canada ou à toute autre communication. De plus, des représentants du Mouvement peuvent formuler verbalement des énoncés prospectifs aux investisseurs, aux médias et à d'autres personnes.

Les énoncés prospectifs comprennent, sans s'y limiter, des observations concernant les objectifs du Mouvement Desjardins en matière de rendement financier, ses priorités, sa vision, ses activités, ses cibles et engagements, ses stratégies pour les atteindre, ses résultats et sa situation financière, la conjoncture économique et celle des marchés financiers, les perspectives concernant les économies québécoise, canadienne, américaine et mondiale, ainsi que le contexte réglementaire dans lequel nous exerçons nos activités. Ces énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement par l'emploi de termes comme « cible », « objectif », « échéancier », « prespective », « croire », « prévoir », « compter », « avoir l'intention de », « avoir comme but », « estimer », « planifier », « projeter », « anticiper », « viser », « se proposer », « devoir » et « pouvoir », de verbes conjugués au futur et au conditionnel, ainsi que de mots et d'expressions comparables, dans toutes variantes grammaticales.

Par leur nature même, les énoncés prospectifs exigent que nous formulions des hypothèses et ils sont assujettis à des incertitudes et à des risques inhérents de nature générale ou spécifique. Nous avertissons nos lecteurs de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs pour prendre des décisions puisque divers facteurs, dont plusieurs sont indépendants de la volonté du Mouvement Desjardins et dont ce dernier peut difficilement prédire les répercussions, peuvent influer, isolément ou collectivement, sur la justesse des hypothèses formulées, des prédictions, des projections ou d'autres énoncés prospectifs, y compris ceux mentionnés dans le rapport de gestion. Bien que le Mouvement Desjardins soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables et basées sur un fondement valable, il ne peut garantir qu'elles se concrétiseront ou se révéleront exactes. Il est également possible que ces hypothèses, prédictions, projections ou autres énoncés, ainsi que les objectifs et les priorités du Mouvement Desjardins, ne se matérialisent pas ou se révèlent inexacts, et que les résultats, conditions, actions ou événements réels futurs diffèrent sensiblement des cibles, des attentes, des estimations ou des intentions qui y sont avancées explicitement ou implicitement. Les lecteurs qui se fient à ces énoncés prospectifs doivent soigneusement tenir compte de ces facteurs de risque de même que des autres incertitudes et événements potentiels, y compris l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs.

Les énoncés prospectifs contenus dans ce rapport représentent le point de vue de la direction uniquement à la date des présentes et sont communiqués afin d'aider les lecteurs à comprendre et à interpréter la situation financière du Mouvement Desjardins aux dates indiquées, ou ses résultats pour les périodes terminées à ces dates, ainsi que ses priorités et ses objectifs stratégiques tels qu'envisagés en date des présentes. Ces énoncés prospectifs peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Le Mouvement Desjardins ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, verbaux ou écrits, qui peuvent être faits à l'occasion par lui ou en son nom, à l'exception de ce qui est exigé en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables.

POLITIQUE DE COMMUNICATION

Le Mouvement Desjardins détient une politique de divulgation de l'information financière importante (politique), approuvée par le conseil d'administration et définissant les processus de contrôle et procédures internes à cet effet.

Les principaux éléments de la politique s'appliquent aux documents financiers importants du Mouvement et de ses émetteurs assujettis de même qu'aux documents qui sont déposés auprès des autorités réglementaires. Entre autres, la politique énonce les principes directeurs de communication applicables à ces documents, y compris l'information au titre du troisième pilier, l'existence et le maintien d'un processus de contrôle et de validation de l'information financière importante et la responsabilité du conseil d'administration et de la haute direction envers la mise en place et la garantie de la structure de contrôle interne efficace pour la communication d'information importante.

APERÇU DE LA GESTION DES RISQUES, DES INDICATEURS PRUDENTIELS CLÉS ET DES ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES

Tableau KM1 – Indicateurs clés (au niveau du groupe consolidé)

		а	b	С	d	е
	(en millions de dollars)	Au 30 juin 2025	Au 31 mars 2025	Au 31 décembre 2024	Au 30 septembre 2024	Au 30 juin 2024
	Fonds propres disponibles					
1	Fonds propres de la catégorie 1A	34 543	34 061	33 157	32 630	31 111
2	Fonds propres de la catégorie 1	34 543	34 061	33 157	32 630	31 111
3	Total des fonds propres	38 447	38 357	36 269	35 712	34 152
	Actifs pondérés en fonction des risques					
4	Total des actifs pondérés en fonction des risques (APR)	150 888	151 882	149 621	148 937	147 074
4a	Total des actifs pondérés en fonction des risques (pré-plancher)	150 888	151 882	149 621	148 937	147 074
	Ratios des fonds propres fondés sur le risque en pourcentage des APR					
5	Ratio de fonds propres de la catégorie 1A	22,9 %	22,4 %	22,2 %	21,9 %	21,2 %
5b	Ratio de fonds propres de la catégorie 1A (pré-plancher)	22,9 %	22,4 %	22,2 %	21,9 %	21,2 %
6	Ratio de fonds propres de la catégorie 1	22,9 %	22,4 %	22,2 %	21,9 %	21,2 %
6b	Ratio de fonds propres de la catégorie 1 (pré-plancher)	22,9 %	22,4 %	22,2 %	21,9 %	21,2 %
7	Ratio des fonds propres totaux	25,5 %	25,3 %	24,2 %	24,0 %	23,2 %
7b	Ratio des fonds propres totaux (pré-plancher)	25,5 %	25,3 %	24,2 %	24,0 %	23,2 %
	Exigences supplémentaires de la catégorie 1A en pourcentage des APR					_
8	Exigence de conservation des fonds propres	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %
9	Exigence contracyclique	— %	— %	— %	— %	— %
10	Exigences supplémentaires IFIS-i	1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %
11	Total des exigences de réserve spécifique de la catégorie 1A (lignes 8+9+10)	3,5 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %
12	Fonds propres de la catégorie 1A disponibles après satisfaction des exigences minimales	17,5 %	17,3 %	16,2 %	16,0 %	15,2 %
	Ratio de levier Bâle III					
13	Mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier de Bâle III	463 163	451 038	434 089	427 197	411 407
14	Ratio de levier de Bâle III (ligne 2 / ligne 13)	7,5 %	7,6 %	7,6 %	7,6 %	7,6 %
14b	Ratio de levier de Bâle III (à l'exclusion de l'impact de toute exemption temporaire applicable des réserves de la banque centrale)	s. o.	s. o.	S. O.	S. O.	s. o.
	Ratio de liquidité à court terme (LCR)					
15	Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA)	65 383	63 085	58 052	57 802	54 684
16	Total des sorties nettes de trésorerie	40 645	36 699	35 162	34 760	34 141
17	Ratio LCR	161 %	172 %	165 %	166 %	160 %
	Ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR)					
18	Financement stable disponible total	278 165	273 587	266 482	263 085	261 155
19	Financement stable exigé total	212 213	208 655	206 469	205 123	202 417
20	Ratio NSFR	131 %	131 %	129 %	128 %	129 %

Tableau KM2 – Indicateurs clés – Exigences de TLAC (au niveau du groupe de résolution⁽¹⁾)

		а	D	С	a	е
	(en millions de dollars)	Au 30 juin 2025	Au 31 mars 2025	Au 31 décembre 2024	Au 30 septembre 2024	Au 30 juin 2024
1	Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) disponible ⁽²⁾	48 541	48 615	47 797	47 188	44 289
2	APR totaux au niveau du groupe de résolution	146 087	147 079	145 372	145 004	143 099
3	Ratio TLAC : TLAC en pourcentage des APR (ligne 1 / ligne 2) (%)	33,2 %	33,1 %	32,9 %	32,5 %	30,9 %
4	Mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier au niveau du groupe de résolution	455 892	443 245	427 337	421 041	405 638
5	Ratio de levier TLAC : TLAC en pourcentage de la mesure d'exposition aux fins du ratio de levier (ligne 1 / ligne 4)	10,6 %	11,0 %	11,2 %	11,2 %	10,9 %
6a	L'exemption de subordination indiquée à l'antépénultième paragraphe du point 11 du tableau du FSB sur la TLAC s'applique-t-elle ?	oui	oui	oui	oui	oui
6b	L'exemption de subordination indiquée au pénultième paragraphe du point 11 du tableau des modalités du FSB sur la TLAC s'applique-t-elle ?	non	non	non	non	non
6c	Si l'exemption limitée de subordination s'applique, le montant de financement émis qui est assimilé à des passifs exclus et qui est reconnu comme TLAC externe, divisé par le financement émis qui est assimilé à des passifs exclus et qui serait reconnu comme TLAC externe si aucune limite n'était appliquée.	s. o.	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.

⁽¹⁾ Les données figurant dans ce tableau diffèrent de celles présentées dans le Tableau CC1, car elles font référence au groupe de résolution qui exclut la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.

⁽²⁾ Émission de 2,0 G\$ de créances admissibles à la ligne directrice sur la TLAC au cours du 1^{er} semestre de 2025.

Tableau OV1 – Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (APR)

a b

				APR			Exigences minimales de fonds propres ⁽¹⁾
	(en millions de dollars)	Au 30 juin 2025	Au 31 mars 2025	Au 31 décembre 2024	Au 30 septembre 2024	Au 30 juin 2024	Au 30 juin 2025
1	Risque de crédit (hors risque de contrepartie – CCR)	102 543	102 670	103 042	103 224	103 143	8 204
2	dont : approche standard (AS)	24 785	26 320	29 054	29 304	28 017	1 983
3	dont : approche fondée sur les notations internes « fondation » (FIRB)	12 310	11 651	10 177	10 259	10 676	985
4	dont : approche par critère de classement prudentiel	_	_	_	_	_	_
5	dont : approche fondée sur les notations internes « avancées » (AIRB)	65 448	64 699	63 811	63 661	64 450	5 236
6	Risque de contrepartie	4 033	4 733	4 200	3 839	3 619	322
7	dont : approche standard pour le risque de contrepartie (AS-CCR)	3 517	3 543	3 323	2 961	2 792	281
8	dont : MMI	_	_	_	_	_	_
9	dont : autres CCR	516	1 190	877	878	827	41
10	Charge d'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC)	3 273	3 208	2 715	2 972	2 575	262
11	Positions en actions selon l'approche de la pondération simple des risques et méthode des modèles internes au cours de la période transitoire linéaire de cinq ans	_	_	_	_	_	_
12	Placements en actions dans les fonds d'investissement – approche par transparence	706	585	674	647	558	56
13	Placements en actions dans les fonds d'investissement – approche fondée sur le mandat	171	256	233	234	266	14
14	Placements en actions dans les fonds d'investissement – approche de repli	_	_	_	_	_	_
15	Risque de règlement	_	_	_	_	_	_
16	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	124	283	284	317	314	10
17	dont : approche fondée sur les notations internes pour la titrisation (SEC-IRBA)	_	_	_	_	_	_
18	dont : approche fondée sur les notations externes pour la titrisation (SEC-ERBA), y compris l'approche fondée sur les évaluations internes (approche EI) ⁽²⁾	20	4	4	_	_	2
19	dont : approche standard pour la titrisation (SEC-SA)	104	279	280	317	314	8
20	Risque de marché	5 780	6 055	4 901	3 446	3 322	462
21	dont : approche standard (AS)	5 780	6 055	4 901	3 446	3 322	462
22	dont : approche fondée sur les méthodes internes (MMI)	_	_	_	_	_	_
23	Exigence de fonds propres entre portefeuille de négociation et portefeuille bancaire	_	_	_	_	_	_
24	Risque opérationnel	22 927	22 957	22 875	23 410	22 759	1 834
25	Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques de 250 %)	11 331	11 135	10 697	10 848	10 518	906
26	Plancher d'APR appliqué	72,5 %	72,5 %	72,5 %	72,5 %	72,5 %	— %
27	Ajustement au moyen du plancher (avant application du plafond transitoire)	_	_	_	_	_	_
28	Ajustement au moyen du plancher (après application du plafond transitoire)	_		_		_	_
29	Total (1 + 6 + 10 + 11 + 12 + 13 + 14 + 15 + 16 + 20 + 23 + 24 + 25 + 28)	150 888	151 882	149 621	148 937	147 074	12 070

 $^{^{(1)}}$ L'exigence minimale de fonds propres représente 8 % des actifs pondérés en fonction des risques.

⁽²⁾ Modification apportée à l'évaluation de certaines expositions, qui sont évaluées selon des notations externes à compter du 4º trimestre 2024.

Actifs pondérés en fonction des risques (APR) Au 30 juin 2025

	Approche des notations internes Ap			Approche standard			tal	
(en millions de dollars)	Expositions ⁽¹⁾	APR	Expositions ⁽¹⁾	APR	Expositions ⁽¹⁾	APR	Exigence de capital ⁽²⁾	Taux de pondération moyen des risques
Risque de crédit autre que le risque de contrepartie								
Emprunteurs souverains	111 951	6 599	7 564	_	119 515	6 599	528	5,5 %
Organismes publics hors administration centrale	_	_	9 143	1 829	9 143	1 829	146	20,0 %
Institutions financières	5 240	1 223	2 635	1 156	7 875	2 379	191	30,2 %
Entreprises	44 871	23 868	11 836	10 184	56 707	34 052	2 724	60,0 %
Titrisation	_	_	141	124	141	124	10	87,7 %
Actions	_	_	811	1 840	811	1 840	147	226,7 %
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	10 540	6 153	315	241	10 855	6 394	512	58,9 %
Immobilier	186 661	29 703	5 711	4 015	192 372	33 718	2 697	17,5 %
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	22 094	6 206	844	184	22 938	6 390	511	27,9 %
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles	15 030	4 006	1 555	1 171	16 585	5 177	414	31,2 %
Sous-total du risque de crédit autre que le risque de contrepartie	396 387	77 758	40 555	20 744	436 942	98 502	7 880	22,5 %
Risque de contrepartie								
Emprunteurs souverains	1	_	_	_	1	_	_	3,6 %
Organismes publics hors administration centrale	_	_	_	_	_	_	_	— %
Institutions financières	6 168	2 208	10	5	6 178	2 213	177	35,8 %
Entreprises	3	2	137	137	140	139	10	99,3 %
Portefeuille de négociation	2 166	948	815	713	2 981	1 661	133	55,7 %
Charge d'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC)	_	_	_	3 273	_	3 273	262	— %
Exigences supplémentaires liées au portefeuille bancaire et de négociation	_	_	399	20	399	20	2	5,0 %
Sous-total du risque de contrepartie	8 338	3 158	1 361	4 148	9 699	7 306	584	75,3 %
Autres actifs ⁽³⁾	_	_	_	_	27 602	16 373	1 310	59,3 %
Total du risque de crédit	404 725	80 916	41 916	24 892	474 243	122 181	9 774	25,8 %
Risque de marché	_	_	_	5 780	_	5 780	462	— %
Risque opérationnel	_	_	_	22 927	_	22 927	1 834	- %
Total des actifs pondérés en fonction des risques	404 725	80 916	41 916	53 599	474 243	150 888	12 070	31,8 %

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

Actifs pondérés en fonction des risques (APR) (suite)

		Actifs pondérés en fonction des risques					
(en millions de dollars)	Au 31 mars 2025	Au 31 décembre 2024	Au 30 septembre 2024	Au 30 juin 2024			
Risque de crédit autre que le risque de contrepartie							
Emprunteurs souverains	6 259	7 154	6 876	6 553			
Organismes publics hors administration centrale	1 880	1 798	1 753	1 661			
Institutions financières	2 307	2 356	2 367	2 386			
Entreprises	34 791	35 313	35 535	36 292			
Titrisation	283	284	317	314			
Actions	1 829	1 854	1 822	1 692			
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	6 390	6 201	6 216	5 970			
Immobilier	33 085	32 208	32 247	32 711			
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	6 372	6 330	7 409	7 307			
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles	5 487	5 389	4 412	4 165			
Sous-total du risque de crédit autre que le risque de contrepartie	98 683	98 887	98 954	99 051			
Risque de contrepartie							
Emprunteurs souverains	_	_	_	_			
Organismes publics hors administration centrale	_	_	_	_			
Institutions financières	1 859	1 707	1 766	1 653			
Entreprises	373	297	278	424			
Portefeuille de négociation	2 475	2 177	1 778	1 511			
Charge d'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC)	3 208	2 715	2 972	2 575			
Exigences supplémentaires liées au portefeuille bancaire et de négociation	26	19	17	31			
Sous-total du risque de contrepartie	7 941	6 915	6 811	6 194			
Autres actifs ⁽³⁾	16 246	16 043	16 316	15 748			
Total du risque de crédit	122 870	121 845	122 081	120 993			
Risque de marché	6 055	4 901	3 446	3 322			
Risque opérationnel	22 957	22 875	23 410	22 759			
Total des actifs pondérés en fonction des risques	151 882	149 621	148 937	147 074			

⁽¹⁾ Expositions nettes après l'atténuation du risque de crédit (déduction faite des provisions pour pertes de crédit attendues sur prêts dépréciés autres que la clientèle de détail [à l'exception des prêts sur cartes de crédit] selon l'approche standard, à l'exclusion de ceux selon l'approche des notations internes, conformément à la ligne directrice de l'AMF).

⁽²⁾ L'exigence de capital représente 8 % des actifs pondérés en fonction des risques.

⁽³⁾ Cette rubrique comprend, entre autres, la part des investissements en-dessous d'un certain seuil dans les composantes déconsolidées aux fins des fonds propres réglementaires (principalement Desjardins Groupe d'assurances générales inc. et Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie), qui est pondérée à 250 %. Par ailleurs, cette catégorie exclut la charge d'AEC et les exigences supplémentaires liées au portefeuille bancaire et de négociation, qui sont divulguées dans la section portant sur le risque de crédit de contrepartie.

Actifs pondérés en fonction des risques par secteurs d'activité

(en millions de dollars)	Au 30 juin 2025	Au 31 mars 2025	Au 31 décembre 2024	Au 30 septembre 2024	Au 30 juin 2024
Attribués aux secteurs d'activité					
Particuliers et Entreprises	121 991	122 542	121 668	119 850	119 114
Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	6 704	6 918	6 100	6 098	5 589
Assurance de dommages	4 066	3 794	4 345	4 270	4 433
Autres	18 127	18 628	17 508	18 719	17 938
Non attribués	_	_	_	_	_
Total des actifs pondérés en fonction des risques	150 888	151 882	149 621	148 937	147 074

Évolution des actifs pondérés en fonction des risques

Pour les périodes de trois mois terminées le

(en millions de dollars)	30	juin 2025		31	mars 2025		31 de	écembre 20	24	30 se	ptembre 20	24	30	0 juin 2024	
	Risque de crédit autre que le risque de contrepartie	Risque de contre- partie	Total	Risque de crédit autre que le risque de contrepartie	Risque de contre-partie	Total	Risque de crédit autre que le risque de contrepartie	Risque de contre-partie	Total	Risque de crédit autre que le risque de contrepartie	Risque de contre-partie	Total	Risque de crédit autre que le risque de contrepartie	Risque de contre-partie	Total
Risque de crédit															
Actifs pondérés en fonction des risques au début de la période	114 929	7 941	122 870	114 930	6 915	121 845	115 270	6 811	122 081	114 799	6 194	120 993	111 121	6 152	117 273
Taille du portefeuille ⁽¹⁾	1 899	(182)	1 717	3 683	1 098	4 781	1 365	(105)	1 260	3 055	(350)	2 705	1 461	125	1 586
Qualité du portefeuille ⁽²⁾	(2 137)	(447)	(2 584)	(239)	15	(224)	(1 871)	119	(1 752)	(240)	1 168	928	1 123	(97)	1 026
Mise à jour des modèles ⁽³⁾	(668)	(15)	(683)	(3 327)	(73)	(3 400)	_	_	_	_	_	_	_	_	_
Méthodes et politiques ⁽⁴⁾	83	-	83	(105)	_	(105)	(824)	_	(824)	(2 164)	(198)	(2 362)	934	_	934
Acquisitions et cessions	_	_	_		_	· —	. —	_		· —	. —	· —	_	_	_
Variation des taux de change	769	9	778	(13)	(14)	(27)	990	90	1 080	(180)	(3)	(183)	160	14	174
Autres	_	_	_	`	`	` <u> </u>	_	_	_	`'		` _	_	_	_
Total des variations des actifs pondérés en fonction des risques	(54)	(635)	(689)	(1)	1 026	1 025	(340)	104	(236)	471	617	1 088	3 678	42	3 720
Actifs pondérés en fonction des risques à la fin de la période	114 875	7 306	122 181	114 929	7 941	122 870	114 930	6 915	121 845	115 270	6 811	122 081	114 799	6 194	120 993

Pour les périodes de trois mois terminées le

		* * * * * * * * * * * * * * * * * * * *			
(en millions de dollars)	30 juin 2025	31 mars 2025	31 décembre 2024	30 septembre 2024	30 juin 2024
Risque de marché					
Actifs pondérés en fonction des risques au début de la période	6 055	4 901	3 446	3 322	2 804
Variation des niveaux de risque ⁽⁵⁾	(275)	1 154	1 455	124	518
Mise à jour des modèles ⁽³⁾	· <u>-</u>	_	_	_	_
Méthodes et politiques ⁽⁴⁾	_	_	_	_	_
Acquisitions et cessions	_	_	_	_	_
Variation des taux de change	_	_	_	_	_
Autres	_	_	_	_	_
Total des variations des actifs pondérés en fonction des risques	(275)	1 154	1 455	124	518
Actifs pondérés en fonction des risques à la fin de la période	5 780	6 055	4 901	3 446	3 322
Risque opérationnel					
Actifs pondérés en fonction des risques au début de la période	22 957	22 875	23 410	22 759	22 189
Revenus générés	(30)	266	439	651	570
Méthodes et politiques ⁽⁴⁾	`	(184)	(974)	_	_
Acquisitions et cessions	_	· <u>-</u>	· <u>-</u>	_	_
Total des variations des actifs pondérés en fonction des risques	(30)	82	(535)	651	570
Actifs pondérés en fonction des risques à la fin de la période	22 927	22 957	22 875	23 410	22 759
Ajustement en fonction du plancher d'APR					
Actifs pondérés en fonction des risques au début de la période	_	_	_	_	_
Taille du portefeuille ⁽¹⁾	_	_	_	_	_
Qualité du portefeuille ⁽²⁾	_	_	_	_	_
Mise à jour des modèles ⁽³⁾	_	_	_	_	_
Méthodes et politiques ⁽⁴⁾	_	_	_	_	_
Acquisitions et cessions	_	_	_	_	_
Variation des taux de change	_	_	_	_	_
Autres	_	_	_	_	_
Total des variations des actifs pondérés en fonction des risques	_	_	_	_	_
Actifs pondérés en fonction des risques à la fin de la période	_	_	_	_	_

⁽¹⁾ Concerne la hausse ou la baisse des expositions sous-jacentes.

⁽²⁾ Concerne la variation des facteurs d'atténuation du risque et de la qualité des portefeuilles.

⁽³⁾ Concerne l'évolution des modèles et des paramètres de risque.

⁽⁴⁾ Concerne les changements réglementaires et l'évolution des méthodes de calcul du capital réglementaire.

⁽⁵⁾ Concerne la variation due aux changements dans les positions et à la volatilité du marché.

Tableau CMS1 – Comparaison des APR modélisés et standard au niveau du risque

		а	b	С	d	а	b	С	d
			Au 30 j	uin 2025			Au 31 m	nars 2025	
	(en millions de dollars)	APR pour les approches modélisées dont l'institution financière a l'autorisation réglementaire d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels (a + b) (cà-d. APR que l'institution financière déclarent comme exigences actuelles)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (cà-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)	APR pour les approches modélisées dont l'institution financière a l'autorisation réglementaire d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels (a + b) (cà-d. APR que l'institution financière déclarent comme exigences actuelles)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (cà-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)
	Type de risque								
1	Risque de crédit (hors risque de contrepartie - CCR)	77 758	24 785	102 543	165 686	76 350	26 320	102 670	163 340
2	Risque de contrepartie	3 158	875	4 033	3 363	3 063	1 670	4 733	4 331
3	Charge d'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC)		3 273	3 273	3 273		3 208	3 208	3 208
4	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	_	124	124	124	_	283	283	283
5	Risque de marché	_	5 780	5 780	5 780	_	6 055	6 055	6 055
6	Risque opérationnel		22 927	22 927	22 927		22 957	22 957	22 957
7	APR résiduels		12 208	12 208	12 283		11 976	11 976	12 055
8	Total	80 916	69 972	150 888	213 436	79 413	72 469	151 882	212 229
		а	b Au 31 déc	c embre 2024	d	а	b Au 30 sent	c embre 2024	d
	(en millions de dollars)	APR pour les approches modélisées dont l'institution financière a l'autorisation réglementaire d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels (a + b) (cà-d. APR que l'institution financière déclarent comme exigences actuelles)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (cà-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)	APR pour les approches modélisées dont l'institution financière a l'autorisation réglementaire d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels (a + b) (cà-d. APR que l'institution financière déclarent comme exigences actuelles)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (cà-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)
	Type de risque								
1	Risque de crédit (hors risque de contrepartie - CCR)	73 988	29 054	103 042	161 059	73 920	29 304	103 224	159 671
2	Risque de contrepartie	2 805	1 395	4 200	3 550	2 461	1 378	3 839	3 448
3	Charge d'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC)		2 715	2 715	2 715		2 972	2 972	2 972
4	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	_	284	284	284	_	317	317	317
5	Risque de marché	_	4 901	4 901	4 901	_	3 446	3 446	3 446
6	Risque opérationnel		22 875	22 875	22 875		23 410	23 410	23 410
7	APR résiduels		11 604	11 604	11 689		11 729	11 729	11 822
8	Total	76 793	72 828	149 621	207 073	76 381	72 556	148 937	205 086

Tableau CMS1 – Comparaison des APR modélisés et standard au niveau du risque (suite)

		а	b	С	d
			Au 30	juin 2024	
	(en millions de dollars)	APR pour les approches modélisées dont l'institution financière a l'autorisation réglementaire d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels (a + b) (cà-d. APR que l'institution financière déclarent comme exigences actuelles)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (cà-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)
	Type de risque				
1	Risque de crédit (hors risque de contrepartie - CCR)	75 126	28 017	103 143	157 608
2	Risque de contrepartie	2 304	1 315	3 619	3 110
3	Charge d'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC)		2 575	2 575	2 575
4	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	_	314	314	314
5	Risque de marché	_	3 322	3 322	3 322
3	Risque opérationnel		22 759	22 759	22 759
7	APR résiduels		11 342	11 342	11 421
3	Total	77 430	69 644	147 074	201 109

Tableau CMS2 – Comparaison des APR modélisés et standard pour le risque de crédit au niveau de la classe d'actifs

		а	b	С	d	а	b	С	d
		Au 30 juin 2025 Au 31 mars 2025							
	(en millions de dollars)	APR pour les approches modélisées dont l'institution financière a l'autorisation réglementaire d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels (a + b) (cà-d. APR que l'institution financière déclarent comme exigences actuelles)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (cà-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)	APR pour les approches modélisées dont l'institution financière a l'autorisation réglementaire d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels (a + b) (cà-d. APR que l'institution financière déclarent comme exigences actuelles)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (cà-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)
	Classes d'actifs								
1	Emprunteurs souverains	6 599	1 858	8 457	1 868	6 259	1 906	8 165	1 922
	Dont: catégorisés comme BMD/OP selon l'AS	2	1 858	1 860	1 858	2	1 906	1 908	1 906
2	Institutions de dépôts et banques	1 224	1 156	2 380	6 259	1 237	1 071	2 308	5 945
	Obligations sécurisées	_	_	_	_	_	_	_	_
3	Actions	_	962	962	962	_	987	987	987
4	Créances achetées	_	18	18	18	_	22	22	22
5	Entreprises	36 568	13 140	49 708	79 856	35 899	13 526	49 425	78 675
	Dont : approche fondée sur les notations internes « fondation » (FIRB) Dont : approche fondée sur les notations internes	9 292	_	9 292	12 203	8 988	_	8 988	11 740
	« avancée » (AIRB)	27 276	_	27 276	54 513	26 911	_	26 911	53 405
6	Portefeuilles de détail réglementaires	31 572	2 365	33 937	66 730	31 529	2 366	33 895	65 323
	Dont : expositions renouvelables admissibles sur la clientèle de détail	4 938	1 287	6 225	9 023	5 315	1 260	6 575	9 069
	Dont : autres expositions sur la clientèle de détail	12 565	448	13 013	15 881	12 454	475	12 929	15 626
	Dont : hypothèques résidentielles de la clientèle de détail	14 069	630	14 699	41 826	13 760	631	14 391	40 628
7	Financement spécialisé	1 795	243	2 038	4 950	1 426	1 330	2 756	5 354
	Dont : immobilier de rapport et immobilier commercial à forte volatilité	_	_	_	_	_	_	_	_
8	Autres	_	5 043	5 043	5 043	_	5 112	5 112	5 112
9	Total	77 758	24 785	102 543	165 686	76 350	26 320	102 670	163 340

Tableau CMS2 – Comparaison des APR modélisés et standard pour le risque de crédit au niveau de la classe d'actifs (suite)

		а	b	С	d	а	b	С	d
			Au 31 déc	embre 2024			Au 30 sep	tembre 2024	
	(en millions de dollars)	APR pour les approches modélisées dont l'institution financière a l'autorisation réglementaire d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels (a + b) (cà-d. APR que l'institution financière déclarent comme exigences actuelles)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (cà-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)	APR pour les approches modélisées dont l'institution financière a l'autorisation réglementaire d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels (a + b) (cà-d. APR que l'institution financière déclarent comme exigences actuelles)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (cà-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)
	Classes d'actifs								
1	Emprunteurs souverains	7 155	1 829	8 984	1 840	6 855	1 804	8 659	1 812
	Dont: catégorisés comme BMD/OP selon l'AS	9	1 829	1 838	1 829	22	1 784	1 806	1 784
2	Institutions de dépôts et banques	1 340	1 016	2 356	6 669	1 357	1 010	2 367	6 767
	Obligations sécurisées	_	_	_	_	_	_	_	_
3	Actions	_	947	947	947	_	941	941	941
4	Créances achetées	_	21	21	21	_	23	23	23
5	Entreprises	34 526	12 817	47 343	76 637	34 616	12 877	47 493	75 351
	Dont : approche fondée sur les notations internes « fondation » (FIRB)	8 837	_	8 837	11 628	8 902	_	8 902	11 807
	Dont : approche fondée sur les notations internes « avancée » (AIRB)	25 689	_	25 689	52 195	25 714	_	25 714	50 671
6	Portefeuilles de détail réglementaires	30 967	2 319	33 286	64 840	31 092	2 402	33 494	64 530
	Dont : expositions renouvelables admissibles sur la clientèle de détail	5 221	1 243	6 464	9 187	5 266	81	5 347	8 065
	Dont : autres expositions sur la clientèle de détail	12 237	461	12 698	15 521	12 212	1 725	13 937	16 824
	Dont : hypothèques résidentielles de la clientèle de détail	13 509	615	14 124	40 132	13 614	596	14 210	39 641
7	Financement spécialisé	_	4 759	4 759	4 759	_	4 779	4 779	4 779
	Dont : immobilier de rapport et immobilier commercial à forte volatilité	_	_	_	_	_	_	_	_
8	Autres	_	5 346	5 346	5 346	_	5 468	5 468	5 468
9	Total	73 988	29 054	103 042	161 059	73 920	29 304	103 224	159 671

Tableau CMS2 – Comparaison des APR modélisés et standard pour le risque de crédit au niveau de la classe d'actifs (suite)

 $a \qquad \qquad b \qquad \qquad c \qquad \qquad d$

	Au 30 juin 2024			
(en millions de dollars)	APR pour les approches modélisées dont l'institution financière a l'autorisation réglementaire d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels (a + b) (cà-d. APR que l'institution financière déclarent comme exigences actuelles)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (cà-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)
Classes d'actifs				
Emprunteurs souverains	6 552	1 694	8 246	1 700
Dont: catégorisés comme BMD/OP selon l'AS	30	1 692	1 722	1 693
2 Institutions de dépôts et banques	1 576	810	2 386	6 513
Obligations sécurisées	_	_	_	_
3 Actions	_	867	867	867
Créances achetées	_	30	30	30
5 Entreprises	36 661	12 221	48 882	74 631
Dont : approche fondée sur les notations internes « fondation » (FIRB)	9 100	_	9 100	11 473
Dont : approche fondée sur les notations internes « avancée » (AIRB)	27 561	_	27 561	50 940
Portefeuilles de détail réglementaires	30 337	2 378	32 715	63 850
Dont : expositions renouvelables admissibles sur la clientèle de détail	4 997	79	5 076	7 966
Dont : autres expositions sur la clientèle de détail	11 826	1 712	13 538	16 581
Dont : hypothèques résidentielles de la clientèle de détail	13 514	587	14 101	39 303
Financement spécialisé	_	4 787	4 787	4 787
Dont : immobilier de rapport et immobilier commercial à forte volatilité	_	_	_	_
3 Autres	_	5 230	5 230	5 230
Total	75 126	28 017	103 143	157 608

COMPOSITION DES FONDS PROPRES ET TLAC

Tableau CC1 – Composition des fonds propres réglementaires

		а	b				
		Au 30 juin	Références au tableau	Au 31 mars	Au 31 décembre	Au 30 septembre	Au 30 juin
	(en millions de dollars)	2025	CC2	2025	2024	2024	2024
	Fonds propres de la catégorie 1A et assimilés : instruments et réserves			4 000	4 700	4 700	4 700
1	Instruments de fonds propres de la catégorie 1A éligibles directement émis (et leur équivalent)	4 689	A + B	4 689	4 789	4 789	4 789
2	Réserves admissibles et excédents non répartis	34 373	C + D	33 344	32 783	32 296	31 576
3	Cumul des autres éléments du résultat global (et autres réserves)	638	E	715	256	399	(808)
5	Instruments de fonds propres de la catégorie 1A émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres de la catégorie 1A)	_		_	_	_	_
6	Instruments de fonds propres de la catégorie 1A avant ajustements réglementaires	39 700		38 748	37 828	37 484	35 557
	Fonds propres de catégorie 1A et assimilés : Ajustements réglementaires						
7	Ajustements de valorisation prudentiels ⁽¹⁾	21	Note	21	18	18	19
7a	Prêts hypothécaires inversés	_		_	_	_	_
7b	Expositions sur contreparties centrales non admissibles	_		_	_	_	_
7c	Seuils d'importance relative sur protection de crédit	_		_	_	_	_
7d	Absence de paiement contre livraison pour les transactions ne faisant pas appel a un système de livraison contre paiement	_		_	_	_	_
8	Goodwill (nets du passif d'impôt différé correspondant)	592	F + G	592	592	592	592
9	Actifs incorporels autres que les charges administratives transférables liées aux créances hypothécaires et les logiciels (déduction faite des passifs d'impôt différé admissibles)	1 059	H + I	1 052	1 049	1 011	988
10	Actifs d'impôt différé, sauf s'ils résultent de différences temporaires (déduction faite des passifs d'impôts différés admissibles)	70	J + K	57	72	91	241
11	Réserve de couverture des flux de trésorerie	382	L	438	134	259	(476)
12	Déficit de provisions pour pertes attendues ⁽¹⁾	300	Note	323	339	369	314
13	Gain sur vente de produits de la titrisation	J00	Note	- J25	339	- J09	—
13	Gains et pertes attribuables à des variations de la juste valeur des passifs financiers dues à l'évolution du risque de crédit de	_		_	_	_	_
14	l'entité	21	М	17	19	13	19
15	Actifs des régimes de retraite à prestations déterminées (déduction faite des passifs d'impôt différé admissibles)	561	N + O	380	425	406	363
	Participation détenue dans ses propres instruments de fonds propres de la catégorie 1A (si aucune consolidation n'est		0	000	.20		000
16	effectuée)	_		_	_	_	_
17	Participations croisées sous forme d'instruments de fonds propres de la catégorie 1A	81	В	32	85	85	80
	Participations de l'« entité » dans les fonds propres de banques, entreprises d'assurances et autres entités financières	٠.	_				00
18	situées au-delà du périmètre de la consolidation réglementaire, à hauteur de 10 % au plus de leurs fonds propres, déduction						
	faite des positions courtes éligibles (montant excédant 10 % des fonds propres de l'entité)	_				_	_
	Participations significatives de l'« entité » aux fonds propres de banques, entreprises d'assurances et autres entités						
19	financières situées au-delà du périmètre de la consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes éligibles						
	(montant excédant 10 % des fonds propres de l'entité) ⁽²⁾	3 571	P + Q	3 304	3 958	4 020	4 342
20	Charges administratives transférables liées aux créances hypothécaires (montant supérieur au seuil de 10 %)	_		_	_	_	_
21	Actif d'impôt différé résultant de différences temporaires (montant excédant le seuil de 10 %, net du passif d'impôt différé						
	correspondant)	_		_	_	_	_
22	Montant excédant le seuil de 15 %						
23	dont : participations significatives dans les instruments de fonds propres de la catégorie 1A d'entités financières	_				_	_
24	dont : charges administratives transférables liées aux créances hypothécaires	_		_	_	_	_
25	dont : actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires	_		_	_	_	_
26	Autres déductions ou ajustements réglementaires des fonds propres de la catégorie 1A ⁽²⁾⁽³⁾	(2 151)	Note	(2 179)	(2 166)	(2 156)	(2 147)
27	Ajustements réglementaires appliqués aux instruments de fonds propres de la catégorie 1A et assimilés en raison de						
۷.	l'insuffisance des fonds propres de la catégorie 1B et des fonds propres de la catégorie 2 pour couvrir les déductions	650	R	650	146	146	111
28	Total des ajustements réglementaires aux fonds propres de la catégorie 1A et assimilés	5 157		4 687	4 671	4 854	4 446
29	Total des fonds propres de la catégorie 1A et assimilés	34 543	·	34 061	33 157	32 630	31 111
	Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 18						-

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 18.

Tableau CC1 – Composition des fonds propres réglementaires (suite)

		а	b				
	(en millions de dollars)	Au 30 juin 2025	Références au tableau CC2	Au 31 mars 2025	Au 31 décembre 2024	Au 30 septembre 2024	Au 30 juin 2024
	Fonds propres de la catégorie 1B : instruments				-		
30	Instruments de fonds propres de la catégorie 1B admissibles directement émis	_		_	_	_	_
31	dont : instruments désignés comme fonds propres selon les normes comptables applicables	_		_	_	_	_
32	dont : instruments désignés comme passifs selon les normes comptables applicables	_		_	_	_	_
34	Fonds propres de la catégorie 1B (et instruments de la catégorie 1A non compris à la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres de la catégorie 1B)	_		_	_	_	_
36	Fonds propres de la catégorie 1B avant ajustements réglementaires	_		_	_	_	_
	Fonds propres de la catégorie 1B : ajustements réglementaires						
37	Participation dans ses propres instruments de fonds propres de la catégorie 1B	_		_	_	_	_
38	Participations croisées dans ses propres instruments de fonds propres de la catégorie 1B	_		_	_	_	_
	Participations de l'« entité » dans les fonds propres de banques, entreprises d'assurances et autres entités financières						
39	situées au-delà du périmètre de consolidation réglementaire, à hauteur de 10 % au plus de leurs instruments de fonds						
	propres de la catégorie 1A émis par l'entité (montant excédant le seuil de 10 %)	_		_	_	_	_
40	Participations significatives aux fonds propres de banques, entités d'assurances et autres entités financières situées au-delà du périmètre de consolidation réglementaire	650	R	650	146	146	111
41	Autres déductions ou ajustements réglementaires des fonds propres de la catégorie 1	(650)	R	(650)	(146)	(146)	(111)
42	Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de la catégorie 1B en raison de l'insuffisance de fonds propres de la catégorie 2 pour couvrir les déductions	_		_	_	_	_
43	Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de la catégorie 1B	_		_	_	_	_
44	Total fonds propres de la catégorie 1B	_		_	_	_	
45	Total fonds propres de la catégorie 1 (1A + 1B)	34 543		34 061	33 157	32 630	31 111
	Fonds propres de la catégorie 2 : instruments et provisions						
46	Instruments de fonds propres de la catégorie 2 admissibles directement émis	4 869	S + T	5 266	3 989	3 965	3 929
48	Instruments de fonds propres de la catégorie 2 (et instruments de catégories 1A et 1B non compris aux lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres de la catégorie 2)	_		_	_	_	_
50	Provisions	135	U	130	99	93	88
51	Fonds propres de la catégorie 2 avant ajustements réglementaires	5 004		5 396	4 088	4 058	4 017
	Fonds propres de la catégorie 2 : ajustements réglementaires						
52	Participations dans ses propres instruments de fonds propres de la catégorie 2	_		_	_	_	_
53	Participations croisées dans des fonds propres de la catégorie 2 et autres passifs TLAC	_		_	_	_	_
54	Participations de l'« entité » dans les fonds propres de banques et autres passifs TLAC de banques, entreprises d'assurances et autres entités financières situées au-delà du périmètre de consolidation réglementaire, à hauteur de 10 % au plus de leurs fonds propres de la catégorie 1A émis (montant excédant le seuil de 10 %)	_		_	_	_	_
55	Participations significatives aux fonds propres et autres passifs TLAC de banques, entreprises d'assurances et autres entités financières qui sont hors du périmètre de consolidation réglementaire (déduction faite des positions courtes éligibles)	1 100	V + W	1 100	976	976	976
56	Autres déductions ou ajustements réglementaires des fonds propres de la catégorie 2	_		_	_	_	_
57	Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de la catégorie 2	1 100		1 100	976	976	976
58	Total de fonds propres de la catégorie 2	3 904		4 296	3 112	3 082	3 041
59	Total des fonds propres (1A + 1B et 2)	38 447		38 357	36 269	35 712	34 152
60	Total des actifs pondérés en fonction des risques	150 888		151 882	149 621	148 937	147 074

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 18.

Tableau CC1 – Composition des fonds propres réglementaires (suite)

Ratios et coussins de fonds propres			а	D				
Ratios et coussins de fonds propres		(en millions de dollars)	30 juin	au tableau	31 mars	31 décembre	30 septembre	30 juin
Fonds propres de la catégorie 1 (en % des actifs pondérés en fonction des risques) 22,9 % 22,4 % 22,2 % 21,9 % 21,2 % 22,5 % 25,3 % 22,4 % 22,2 % 21,9 % 21,2 % 22,3 % 22,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 % 22,2 %			2020	002	2020	2021	2021	
Fonds propres de la catégorie 1 (en % des actifs pondérés en fonction des risques) 22,9 % 22,4 % 22,2 % 21,9 % 21,2 % 23,0 % 24,2 % 24,0 % 23,2 % 24,2 % 24,0 % 23,2 % 25,5 % 25,3 % 24,2 % 24,0 % 23,2 % 24,2 % 24,0 % 23,2 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 % 25,5 %	61	·	22.9 %		22.4 %	22.2 %	21.9 %	21.2 %
Total des fonds propres (en % des actifs pondérés en fonction des risques) 25,5 % 26,3 % 24,2 % 24,0 % 23,2 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0 % 20,0		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	,		22,4 %	,	,	21,2 %
	63	Total des fonds propres (en % des actifs pondérés en fonction des risques)	25,5 %		25,3 %	24,2 %	24,0 %	23,2 %
	64		3,5 %		3,5 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %
Condition of the sigence de capacité accrue d'absorption des pertes 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 % 1,0 %	65	dont : coussin de conservation des fonds propres	2,5 %		2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %
Fonds propres de la catégorie 1A (en % des actifs pondérés en fonction des risques) disponibles après satisfaction des exigences minimales de fonds propres 17,5 % 17,3 % 16,2 % 16,0 % 15,2 %	66	dont : coussin contracyclique spécifique à l'entité	s. o.		S. O.	S. O.	S. O.	S. O.
Participations significatives dans les fonds propres de la catégorie 1A d'entités financières 17,5 % 17,3 % 16,2 % 16,0 % 15,2 % 16,0 % 15,2 % 16,0 % 15,2 % 16,0 % 15,2 % 16,0 % 15,2 % 16,0 % 15,2 % 16,0 % 15,2 % 16,0 % 15,2 % 16,0 % 15,2 % 16,0 % 16,0 % 15,2 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 15,2 % 16,0 % 16,0 % 15,2 % 16,0 % 16,0 % 15,2 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0 % 16,0	67	dont : exigence de capacité accrue d'absorption des pertes	1,0 %		1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %
Ratio minimal de fonds propres de la catégorie 1A Ratio minimal de fonds propres de la catégorie 1 Ratio minimal de fonds propres de la catégorie 1 Ratio minimal de fonds propres totaux Ratio minimal de fonds propres totaux Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques) 72 Participations significatives dans les fonds propres et autres passifs TLAC d'autres entités financières 73 Participations significatives dans les instruments de fonds propres de la catégorie 1A d'entités financières 74 Charges administratives transférables lièes aux créances hypothécaires (nettes du passif d'impôt différé correspondant) 75 Actif d'impôt différé résultant de différences temporaires (net du passif d'impôt différé correspondant) 76 Plafonds applicables à l'inclusion de provisions dans les fonds propres de la catégorie 2 77 Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans les fonds propres de la catégorie 2 selon l'approche standard 78 Provisions éligibles à l'inclusion de provisions dans les fonds propres de la catégorie 2 au titre des expositions soumises à l'approche notations internes (avant application du plafond) 78 Provisions éligibles à l'inclusion dans les fonds propres de la catégorie 2 au titre des expositions soumises à l'approche notations internes (avant application du plafond) 79 Plafond applicable à l'inclusion dans les fonds propres de la catégorie 2 au titre des expositions soumises à l'approche notations internes (avant application du plafond) 80 S. O. S.	68		17,5 %		17,3 %	16,2 %	16,0 %	15,2 %
Ratio minimal de fonds propres de la catégorie 1 Ratio minimal de fonds propres de la catégorie 1 Ratio minimal de fonds propres totaux Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques) Participations non significatives dans les fonds propres de la catégorie 1A d'entités financières Participations significatives dans les instruments de fonds propres de la catégorie 1A d'entités financières Actif d'impôt différé résultant de différences temporaires (nettes du passif d'impôt différé correspondant) Plafonds applicables à l'inclusion de provisions dans les fonds propres de la catégorie 2 au titre des expositions soumises à l'approche standard (avant application dans les fonds propres de la catégorie 2 selon l'approche standard Provisions éligibles à l'inclusion dans les fonds propres de la catégorie 2 selon l'approche standard Provisions éligibles à l'inclusion dans les fonds propres de la catégorie 2 selon l'approche standard Provisions éligibles à l'inclusion dans les fonds propres de la catégorie 2 selon l'approche standard Provisions éligibles à l'inclusion dans les fonds propres de la catégorie 2 selon l'approche standard Reatio minimal de fonds propres de la catégorie 2 selon l'approche standard Provisions éligibles à l'inclusion dans les fonds propres de la catégorie 2 selon l'approche standard Societte d'impôt différé résultant de provisions dans les fonds propres de la catégorie 2 selon l'approche standard Societte d'impôt différé résultant de provisions dans les fonds propres de la catégorie 2 selon l'approche standard Societte d'impôt différé proces de la catégorie 2 selon l'approche standard Societte d'impôt différé résultant de provisions dans les fonds propres de la catégorie 2 selon l'approche standard Societte d'impôt différé proces de la catégorie 2 selon l'approche standard Societte d'impôt différé proces de la catégorie 2 selon l'approche standard Societte d'impôt différé proces de la catégorie 2 selon l'approche standard Societte d'impôt différé proce		Minima nationaux						
Ratio minimal de fonds propres totaux Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques) Participations non significatives dans les fonds propres et autres passifs TLAC d'autres entités financières Participations significatives dans les instruments de fonds propres de la catégorie 1A d'entités financières Ratio minimal de fonds propres totaux 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 % 11,5 %	69	Ratio minimal de fonds propres de la catégorie 1A	8,0 %		8,0 %	8,0 %	8,0 %	8,0 %
Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques) 72 Participations non significatives dans les fonds propres et autres passifs TLAC d'autres entités financières 73 Participations significatives dans les instruments de fonds propres de la catégorie 1A d'entités financières 74 Charges administratives transférables liées aux créances hypothécaires (nettes du passif d'impôt différé correspondant) 75 Actif d'impôt différé résultant de différences temporaires (net du passif d'impôt différé correspondant) 76 Plafonds applicables à l'inclusion de provisions dans les fonds propres de la catégorie 2 77 Provisions éligibles à l'inclusion de provisions dans les fonds propres de la catégorie 2 au titre des expositions soumises à l'approche standard (avant applicable à l'inclusion de provisions dans les fonds propres de la catégorie 2 selon l'approche standard 78 Plafond applicable à l'inclusion dans les fonds propres de la catégorie 2 au titre des expositions soumises à l'approche notations internes (avant application du plafond) 78 Provisions éligibles à l'inclusion dans les fonds propres de la catégorie 2 selon l'approche standard 79 Provisions éligibles à l'inclusion dans les fonds propres de la catégorie 2 selon l'approche standard 70 Plafond applicable à l'inclusion dans les fonds propres de la catégorie 2 au titre des expositions soumises à l'approche notations internes (avant application du plafond) 79 S. O.	70	Ratio minimal de fonds propres de la catégorie 1	9,5 %		9,5 %	9,5 %	9,5 %	9,5 %
Participations non significatives dans les fonds propres et autres passifs TLAC d'autres entités financières Participations significatives dans les instruments de fonds propres de la catégorie 1A d'entités financières Participations significatives dans les instruments de fonds propres de la catégorie 1A d'entités financières Refricipations significatives dans les instruments de fonds propres de la catégorie 1A d'entités financières Refricipations significatives dans les instruments de fonds propres de la catégorie 1A d'entités financières Refricipations significatives dans les instruments de fonds propres de la catégorie 1A d'entités financières Refricipations significatives dans les instruments de fonds propres de la catégorie 1A d'entités financières Refricipations significatives dans les instruments de fonds propres de la catégorie 1A d'entités financières Refricipations significatives dans les instruments de fonds propres de la catégorie 1A d'entités financières Refricipations significatives dans les instruments de fonds propres de la catégorie 2 de fond passif d'impôt différé correspondant) Refricipations d'impôt différé résultant de différences temporaires (net du passif d'impôt différé correspondant) Refricipations d'impôt différé correspondant) Refricipa	71	Ratio minimal de fonds propres totaux	11,5 %		11,5 %	11,5 %	11,5 %	11,5 %
Participations significatives dans les instruments de fonds propres de la catégorie 1A d'entités financières 74 Charges administratives transférables liées aux créances hypothécaires (nettes du passif d'impôt différé correspondant) 75 Actif d'impôt différé résultant de différences temporaires (net du passif d'impôt différé correspondant) 76 Plafonds applicables à l'inclusion de provisions dans les fonds propres de la catégorie 2 76 Provisions éligibles à l'inclusion du plafond) 77 Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans les fonds propres de la catégorie 2 selon l'approche standard 78 Provisions éligibles à l'inclusion dans les fonds propres de la catégorie 2 selon l'approche standard 79 Povisions éligibles à l'inclusion dans les fonds propres de la catégorie 2 selon l'approche standard 70 Plafond applicable à l'inclusion dans les fonds propres de la catégorie 2 au titre des expositions soumises à l'approche standard 78 Provisions éligibles à l'inclusion dans les fonds propres de la catégorie 2 au titre des expositions soumises à l'approche notations internes (avant application du plafond) 78 Provisions éligibles à l'inclusion dans les fonds propres de la catégorie 2 au titre des expositions soumises à l'approche notations internes (avant application du plafond) 79 S. O.		Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques)						
Charges administratives transférables liées aux créances hypothécaires (nettes du passif d'impôt différé correspondant) Actif d'impôt différé résultant de différences temporaires (net du passif d'impôt différé correspondant) Plafonds applicables à l'inclusion de provisions dans les fonds propres de la catégorie 2 Provisions éligibles à l'inclusion dans les fonds propres de la catégorie 2 au titre des expositions soumises à l'approche standard (avant applicable à l'inclusion de provisions dans les fonds propres de la catégorie 2 selon l'approche standard Provisions éligibles à l'inclusion de provisions dans les fonds propres de la catégorie 2 selon l'approche standard Provisions éligibles à l'inclusion dans les fonds propres de la catégorie 2 au titre des expositions soumises à l'approche standard Brovisions éligibles à l'inclusion dans les fonds propres de la catégorie 2 au titre des expositions soumises à l'approche standard Brovisions éligibles à l'inclusion dans les fonds propres de la catégorie 2 au titre des expositions soumises à l'approche standard Brovisions éligibles à l'inclusion dans les fonds propres de la catégorie 2 au titre des expositions soumises à l'approche standard Brovisions éligibles à l'inclusion dans les fonds propres de la catégorie 2 au titre des expositions soumises à l'approche standard Brovisions éligibles à l'inclusion dans les fonds propres de la catégorie 2 au titre des expositions soumises à l'approche standard Brovisions éligibles à l'inclusion dans les fonds propres de la catégorie 2 au titre des expositions soumises à l'approche standard Brovisions éligibles à l'inclusion dans les fonds propres de la catégorie 2 au titre des expositions soumises à l'approche standard Brovisions éligibles à l'inclusion de provisions dans les fonds propres de la catégorie 2 au titre des expositions soumises à l'approche standard Brovisions éligibles à l'inclusion de provisions dans les fonds propres de la catégorie 2 au titre des expositions soumises à l'approche standard Brovisi	72	Participations non significatives dans les fonds propres et autres passifs TLAC d'autres entités financières	3 010		3 010		3 180	2 987
Actif d'impôt différé résultant de différences temporaires (net du passif d'impôt différé correspondant) Plafonds applicables à l'inclusion de provisions dans les fonds propres de la catégorie 2 Provisions éligibles à l'inclusion dans les fonds propres de la catégorie 2 au titre des expositions soumises à l'approche standard (avant application du plafond) 135 130 98 93 88 Provisions éligibles à l'inclusion de provisions dans les fonds propres de la catégorie 2 selon l'approche standard Provisions éligibles à l'inclusion dans les fonds propres de la catégorie 2 selon l'approche standard 80 Provisions éligibles à l'inclusion dans les fonds propres de la catégorie 2 au titre des expositions soumises à l'approche notations internes (avant application du plafond) 80 80 80 80 80 80 80 80 80 8	73	Participations significatives dans les instruments de fonds propres de la catégorie 1A d'entités financières	3 876	Y	3 802	3 726	3 680	3 556
Plafonds applicables à l'inclusion de provisions dans les fonds propres de la catégorie 2 76 Provisions éligibles à l'inclusion dans les fonds propres de la catégorie 2 au titre des expositions soumises à l'approche standard (avant application du plafond) 77 Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans les fonds propres de la catégorie 2 selon l'approche standard 78 Provisions éligibles à l'inclusion dans les fonds propres de la catégorie 2 au titre des expositions soumises à l'approche notations internes (avant application du plafond) 78 S. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o.	74	Charges administratives transférables liées aux créances hypothécaires (nettes du passif d'impôt différé correspondant)	_		_	_	_	_
Provisions éligibles à l'inclusion dans les fonds propres de la catégorie 2 au titre des expositions soumises à l'approche standard (avant application du plafond) 135 130 98 93 88 77 Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans les fonds propres de la catégorie 2 selon l'approche standard Provisions éligibles à l'inclusion dans les fonds propres de la catégorie 2 au titre des expositions soumises à l'approche notations internes (avant application du plafond) 8. o. s. o. s. o. s. o. s. o.	75	Actif d'impôt différé résultant de différences temporaires (net du passif d'impôt différé correspondant)	629	Z	646	547	653	649
standard (avant application du plafond) 135 130 98 93 88 77 Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans les fonds propres de la catégorie 2 selon l'approche standard Provisions éligibles à l'inclusion dans les fonds propres de la catégorie 2 au titre des expositions soumises à l'approche notations internes (avant application du plafond) s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o.		Plafonds applicables à l'inclusion de provisions dans les fonds propres de la catégorie 2						
Provisions éligibles à l'inclusion dans les fonds propres de la catégorie 2 au titre des expositions soumises à l'approche notations internes (avant application du plafond) s. o. s. o. s. o. s. o. s. o.	76		135		130	98	93	88
notations internes (avant application du plafond) s. o. s. o. s. o. s. o. s. o.	77	Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans les fonds propres de la catégorie 2 selon l'approche standard	135		130	98	93	88
	78		s. o.		S. O.	S. O.	S. O.	S. O.
	79		s. o.		s. o.	s. o.	s. o.	s. o.

⁽¹⁾ Éléments considérés dans les fonds propres réglementaires seulement.

⁽²⁾ Inclut les marges sur services contractuels déclarées comme élément de passif dans les états financiers des filiales d'assurance du Mouvement.

⁽³⁾ Inclut les placements en actions dans les fonds d'investissement soumis à l'approche de repli, déduits des fonds propres de la catégorie 1A.

Variations trimestrielles des fonds propres réglementaires

	Au	Au	Au	Au	Au
(en millions de dollars)	30 juin 2025	31 mars 2025	31 décembre 2024	30 septembre 2024	30 juin 2024
Fonds propres de la catégorie 1A					
Solde au début de la période	34 061	33 157	32 630	31 111	29 912
Croissance des réserves et des excédents non répartis	1 029	561	487	720	1 178
Cumul des autres éléments du résultat global admissibles	(77)	459	(143)	1 207	155
Parts de capital F ⁽¹⁾	_	(100)	_	_	(100)
Déductions	(470)	(16)	183	(408)	(34)
Solde à la fin de la période	34 543	34 061	33 157	32 630	31 111
Total des fonds propres de la catégorie 1 ⁽²⁾	34 543	34 061	33 157	32 630	31 111
Fonds propres de la catégorie 2					
Solde au début de la période	4 296	3 112	3 082	3 041	1 365
Instruments admissibles ⁽³⁾	(397)	1 277	24	36	961
Portion admissible de la provision pour perte de crédit	5	31	6	5	5
Déductions	_	(124)	_	_	710
Solde à la fin de la période	3 904	4 296	3 112	3 082	3 041
Total des fonds propres	38 447	38 357	36 269	35 712	34 152

⁽¹⁾ Le 24 mars 2025, de même que le 29 avril 2024, la Fédération des caisses Desjardins du Québec a procédé au rachat pour annulation de 10 000 000 parts de capital F détenues au Fonds fiduciaire.

⁽²⁾ Aucun instrument de fonds propres de la catégorie 1B n'a été émis à ce jour.

⁽³⁾ La Fédération a procédé à l'émission d'instruments admissibles comme fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) pour un montant de 0,6 G\$ et au rachat d'instruments FPUNV pour un montant de 1 G\$ au cours du 2º trimestre 2025. La Fédération avait également procédé à des émissions d'instruments admissibles comme FPUNV pour un montant de 1,25 G\$ au cours du 1º trimestre 2025 et de 1,0 G\$ au cours du 2º trimestre 2024.

Tableau CC2 – Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan Au 30 juin 2025

	a		b		С	
(en millions de dollars)	Bilan selon les états financiers combinés	Éléments exclus du périmètre de consolidation réglementaire ⁽¹⁾	Bilan selon le périmètre de la consolidation réglementaire	Comprenant	Références au tableau CC1	
Actif						
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	7 053	1 275	5 778			
Valeurs mobilières	105 380	35 882	69 498			
Participations non significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières ne dépassant pas les seuils réglementaires				3 010	X	
Autres valeurs mobilières				66 488		
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	26 122	(2 331)	28 453			
Prêts	307 785	1 827	305 958			
Participations significatives dans les fonds propres d'institutions financières de la catégorie 2				250	V	
Autres prêts				305 708		
Provision pour pertes de crédit	(1 511)	(1)	(1 510)			
Portion admissible comprise dans les fonds propres de la catégorie 2				(135)	U	
Provisions non comprises dans les fonds propres réglementaires				(1 375)		
Actif net des fonds distincts	30 721	30 721	_			
Autres actifs						
Instruments financiers dérivés	8 629	76	8 553			
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	3 829	232	3 597			
Actifs des contrats de réassurance	1 816	1 816	_			
Actifs au titre de droits d'utilisation	441	(241)	682			
Immeubles de placement	786	777	9			
Immobilisations corporelles	1 439	402	1 037		_	
Goodwill	596	559	37		F 	
Immobilisations incorporelles	1 261	775	486		H	
Actifs nets au titre des régimes à prestations définies	946	209	737		N	
Actifs d'impôt différé	983	298	685			
Actifs d'impôt différé, sauf ceux attribuables à des différences temporaires				118	J	
Passifs d'impôt différé, sauf ceux attribuables à des différences temporaires				(48)	K -	
Actifs d'impôt différé se rapportant à des différences temporaires et n'excédant pas les seuils réglementaires				629	Z	
Passifs d'impôt différé liés aux logiciels et aux autres immobilisations incorporelles				(202)	ı	
Passifs d'impôt différé liés au goodwill				(4)	G	
Passifs d'impôt différé liés aux actifs nets au titre des régimes à prestations définies				(176)	0	
Autres éléments d'actifs d'impôt différé				368		
Autres	4 207	(0.057)	0.464			
Participations dans les entreprises mises en équivalence	1 307	(6 857)	8 164			
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières dépassant le seuil réglementaire de 10 % des fonds propres de la catégorie 1A				197	Р	
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières ne dépassant pas les seuils réglementaires				3 876	Y	
Participation dans des filiales déconsolidées dépassant le seuil réglementaire de 10 % des fonds propres de la catégorie 1A ⁽²⁾				3 374	Q	
Participations significatives dans les fonds propres de catégorie 1B d'autres institutions financières				650	R	
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières de la catégorie 2				850	w	
Autres ajustements liés aux participations ⁽²⁾				(783)		
Autres éléments	3 671	591	3 080			
Total de l'actif	501 254	66 010	435 244			

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

Tableau CC2 – Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan (suite)

Au 30 juin 2025

	а		D		C
(en millions de dollars)	Bilan selon les états financiers combinés	Éléments exclus du périmètre de consolidation réglementaire ⁽¹⁾	Bilan selon le périmètre de la consolidation réglementaire	Comprenant	Référence au tableau CC1
Passif					
Dépôts	320 919	(1 088)	322 007		
Passifs des contrats d'assurance	34 679	34 679	_		
Autres passifs					
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	15 062	75	14 987		
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	23 888	227	23 661		
Instruments financiers dérivés	6 949	203	6 746		
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	14 204	364	13 840		
Obligations locatives	533	(268)	801		
Passifs des contrats de réassurance	38	38	_		
Passif net des fonds distincts - Contrats d'investissement	27 164	27 164	_		
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	693	164	529		
Passifs d'impôt différé	503	198	305		
Autres	11 465	3 586	7 879		
Obligations subordonnées	4 842	_	4 842		
Obligations subordonnées incluses dans le calcul des fonds propres de la catégorie 2				4 842	s
Total du passif	460 939	65 342	395 597		
Capitaux propres					
Capital social	4 636	_	4 636		
Parts de qualification				27	Т
Parts de capital de la Fédération				4 608	Α
Participations croisées sous forme d'instruments de fonds propres de la catégorie 1A				81	В
Parts exclues du calcul des fonds propres règlementaires				(80)	
Excédents non répartis	3 385	81	3 304		С
Gains (pertes) attribuables à des variations de juste valeur des passifs financiers à l'égard du risque de crédit de l'entité				21	M
Autres excédents non répartis				3 283	
Cumul des autres éléments du résultat global	638	_	638		E
Gains (pertes) nets non réalisés sur les titres d'emprunt classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global					
Gains (pertes) sur instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie				382	L
Autres				256	
Réserves	31 069	_	31 069		D
Participations ne donnant pas le contrôle	587	587	_		
Total des capitaux propres	40 315	668	39 647		
Total du passif et des capitaux propres	501 254	66 010	435 244		

⁽¹⁾ Comprennent les filiales d'assurance, Desjardins Groupe d'assurances générales inc. et Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie, lesquelles sont exclues du périmètre de consolidation réglementaire. Une description de leurs activités se retrouve dans le rapport annuel 2024 du Mouvement Desjardins à la section 2.2 du rapport de gestion.

⁽²⁾ Inclut les marges sur services contractuels déclarées comme élément de passif dans les états financiers des filiales d'assurance du Mouvement.

Tableau CCA – Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles Au 30 juin 2025

Caractéristiques	Parts de q	Parts de capital F	
1 Émetteur	Caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec
2 Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	S. O.	s. o.	s. o.
3 Droit régissant l'instrument	Québec	Québec	Québec
Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)	s. o.	S. O.	S. O.
Traitement réglementaire :			
4 Dispositions transitoires des règles de Bâle III	Instrument catégorie 2	Instrument catégorie 2	Instrument catégorie 1A
5 Règles de Bâle III après la transition	Instrument catégorie 2	Instrument catégorie 2	Instrument catégorie 1A
6 Éligible au niveau de l'entité financière / du groupe / du groupe et de l'entité financière	Entité	Entité	Entité
7 Type d'instrument	Parts de qualification	Parts de qualification	Parts de capital
8 Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unités monétaires, à la date de déclaration la plus récente)	26 679 \$	100 \$	4 689 464 \$
9 Valeur nominale de l'instrument ⁽¹⁾	5 \$	5 \$	10 \$
Rubrique comptable	Fonds propres	Fonds propres	Fonds propres
11 Date initiale d'émission	S. O.	s. o.	s. o.
12 Perpétuel ou daté	Perpétuel	Perpétuel	Perpétuel
13 Date d'échéance initiale	Aucune date d'échéance	Aucune date d'échéance	Aucune date d'échéance
Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'Autorité	Non	Non	Non
Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	s. o.	s. o.	s. o.
16 Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	s. o.	s. o.	s. o.
Coupon ou dividende			
17 Dividende/coupon fixe ou variable	s. o.	s. o.	Variable
18 Taux du coupon et indice, le cas échéant	s. o.	s. o.	4,25 % annuel
19 Existence d'un mécanisme de suspension des versements	s. o.	s. o.	Oui
20 Entièrement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	s. o.	s. o.	Entièrement discrétionnaire
21 Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	s. o.	s. o.	Non
Non cumulatif ou cumulatif	s. o.	s. o.	Non cumulatif
23 Convertible ou non convertible	Non convertible	Non convertible	Non convertible
24 Si convertible, seuil de déclenchement de la conversion	s. o.	s. o.	s. o.
25 Si convertible, en totalité ou en partie	s. o.	s. o.	s. o.
26 Si convertible, taux de conversion	s. o.	s. o.	s. o.
27 Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	s. o.	s. o.	s. o.
28 Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	s. o.	s. o.	s. o.
29 Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	s. o.	s. o.	s. o.
30 Mécanisme de dépréciation	Non	Non	Non
31 Seuil de déclenchement d'une dépréciation	s. o.	s. o.	s. o.
32 Dépréciation totale ou partielle	S. O.	s. o.	s. o.
33 Dépréciation permanente ou temporaire	s. o.	s. o.	s. o.
34 En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme d'appréciation	s. o.	s. o.	s. o.
34a Type de subordination			
35 En cas de liquidation, position dans la hiérarchie de subordination (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur à l'instrument)	Billets subordonnés FPUNV de la Fédération des Caisses Desjardins du Québec ⁽²⁾	Billets subordonnés FPUNV de la Fédération des Caisses Desjardins du Québec ⁽²⁾	Billets subordonnés FPUNV de la Fédération des Caisses Desjardins du Québec ⁽²⁾
36 Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	Non	Non	Non
37 Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	S. O.	S. O.	S. O.

Pour consulter les notes de bas de tableau, se reporter à la page 29.

Tableau CCA – Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles (suite)

Au 30 juin 2025

Au :	30 juin 2025			
	Caractéristiques		Billets subordonnés FPUNV	
1	Émetteur	Fédération des caisses	Fédération des caisses	Fédération des caisses
•		Desjardins du Québec	Desjardins du Québec	Desjardins du Québec
2	Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	CUSIP : 31430WGC2 ISIN : CA31430WGC25	CUSIP : 31430WRG1 ISIN : CA31430WRG10	CUSIP : 31430WU44 ISIN : CA31430WU444
3	Droit régissant l'instrument	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables
3a	Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)	s. o.	S. O.	S. O.
	Traitement réglementaire :			
4	Dispositions transitoires des règles de Bâle III	Instrument catégorie 2	Instrument catégorie 2	Instrument catégorie 2
5	Règles de Bâle III après la transition	Instrument catégorie 2	Instrument catégorie 2	Instrument catégorie 2
6	Éligible au niveau de l'entité financière / du groupe / du groupe et de l'entité financière	Entité	Entité	Entité
7	Type d'instrument	Billets subordonnés	Billets subordonnés	Billets subordonnés
8	Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unités monétaires, à la date de déclaration la plus récente)	999 364 \$	1 004 967 \$	1 035 324 \$
9	Valeur nominale de l'instrument ⁽¹⁾	1 000 000 000 \$	1 000 000 000 \$	1 000 000 000 \$
10	Rubrique comptable	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti
11	Date initiale d'émission	28 mai 2021	23 août 2022	15 mai 2024
12	Perpétuel ou daté	Daté	Daté	Daté
13	Date d'échéance initiale	28 mai 2031	23 août 2032	15 mai 2034
14	Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'Autorité	Oui	Oui	Oui
	Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et	À partir du 28 mai 2026, à la valeur nominale	À partir du 23 août 2027, à la valeur nominale	À partir du 15 mai 2029, à la valeur nominale
15	montant du remboursement	majorée de l'intérêt couru et impayé À n'importe quelle date après le 28 mai 2026.	majorée de l'intérêt couru et impayé À n'importe quelle date après le 23 août 2027.	majorée de l'intérêt couru et impayé À n'importe quelle date après le 15 mai 2029.
16	Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	à la valeur nominale majorée de l'intérêt couru et impayé	à la valeur nominale majorée de l'intérêt couru et impayé	à la valeur nominale majorée de l'intérêt couru et impayé
	Coupon ou dividende			
17	Dividende/coupon fixe ou variable	Fixe, puis variable	Fixe, puis variable	Fixe, puis variable
18	Taux du coupon et indice, le cas échéant ⁽³⁾	1,992 % par année jusqu'au 28 mai 2026 (exclusivement). Après cette date, au taux annuel égal au taux des acceptations bancaires à 3 mois, majoré de 0,60 % ⁽⁴⁾	5,035 % par année jusqu'au 23 août 2027 (exclusivement). Après cette date, au taux CORRA composé quotidiennement sur la période d'observation, majoré de 2,29 %	5,279 % par année jusqu'au 15 mai 2029 (exclusivement). Après cette date, au taux annuel égal au taux CORRA composé quotidiennement sur la période d'observation, majoré de 1,56 %
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements	Non	Non	Non
20	Entièrement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
21	Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	Non	Non	Non
22	Non cumulatif ou cumulatif	Cumulatif	Cumulatif	Cumulatif
23	Convertible ou non convertible	Convertible	Convertible	Convertible
24	Si convertible, seuil de déclenchement de la conversion	Voir Note ⁽⁵⁾	Voir Note ⁽⁵⁾	Voir Note ⁽⁵⁾
25	Si convertible, en totalité ou en partie	Toujours converti en totalité	Toujours converti en totalité	Toujours converti en totalité
26	Si convertible, taux de conversion	Voir Note ⁽⁶⁾	Voir Note ⁽⁶⁾	Voir Note ⁽⁶⁾
27	Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
28	Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	Parts Z-capital contingent	Parts Z-capital contingent	Parts Z-capital contingent
00		(instrument catégorie 1A)	(instrument catégorie 1A)	(instrument catégorie 1A)
29	Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec
30	Mécanisme de dépréciation	Non	Non	Non
31	Seuil de déclenchement d'une dépréciation	s. o.	s. o.	s. o.
32	Dépréciation totale ou partielle	s. o.	s. o.	s. o.
33	Dépréciation permanente ou temporaire	s. o.	s. o.	s. o.
34	En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme d'appréciation	s. o.	S. O.	s. o.
34a	Type de subordination			
35	En cas de liquidation, position dans la hiérarchie de subordination (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur à l'instrument)	Créanciers séniors incluant les déposants	Créanciers séniors incluant les déposants	Créanciers séniors incluant les déposants
36	Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	Non	Non	Non
37	Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	s. o.	s. o.	s. o.

Pour consulter les notes de bas de tableau, se reporter à la page 29.

Tableau CCA – Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles (suite)

Au 3	30 juin 2025			
	Caractéristiques		Billets subordonnés FPUNV	
1	Émetteur	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec
2	Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	CUSIP : 31430W7J7 ISIN : CA31430W7J76	Common Code: 310146765 ISIN : CH1454185872	Common Code: 310518930 ISIN : XS3105189305
3	Droit régissant l'instrument	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables
3a	Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger) Traitement réolementaire :	S. O.	S. O.	S. O.
4	Dispositions transitoires des règles de Bâle III	Instrument catégorie 2	Instrument catégorie 2	Instrument catégorie 2
5	Règles de Bâle III après la transition	Instrument catégorie 2	Instrument catégorie 2	Instrument catégorie 2
6	Éligible au niveau de l'entité financière / du groupe / du groupe et de l'entité financière	Entité	Entité	Entité
7	Type d'instrument	Billets subordonnés	Billets subordonnés	Billets subordonnés
8	Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unités monétaires, à la date de déclaration la plus récente)	1 237 431 \$	376 192 \$	188 454 \$
9	Valeur nominale de l'instrument ⁽¹⁾	1 250 000 000 \$	220 000 000 Fr.	20 000 000 000 ¥
10	Rubrique comptable	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti
11	Date initiale d'émission	24 janvier 2025	26 juin 2025	26 juin 2025
12	Perpétuel ou daté	Daté	Daté	Daté
13	Date d'échéance initiale	24 janvier 2035	26 juin 2035	26 juin 2035
14	Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'Autorité	Oui	Oui	Oui
15	Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	À partir du 24 janvier 2030, à la valeur nominale majorée de l'intérêt couru et impayé	Le 26 juin 2030, à la valeur nominale majorée de l'intérêt couru et impayé	Le 26 juin 2030, à la valeur nominale majorée de l'intérêt couru et impayé
16	Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	À n'importe quelle date après le 24 janvier 2030 à la valeur nominale majorée de l'intérêt couru et impayé	s. o.	S. O.
	Coupon ou dividende			
17	Dividende/coupon fixe ou variable	Fixe, puis variable	Fixe	Fixe
18	Taux du coupon et indice, le cas échéant ⁽³⁾	4,264 % par année jusqu'au 24 janvier 2030 (exclusivement). Après cette date, au taux annuel égal au taux CORRA composé quotidiennement sur la période d'observation, majoré de 1,47 %	1,3925 % par année jusqu'au 26 juin 2030 (exclusivement). Après cette date, au taux swap annualisé SARON médian de terme 5 ans, majoré de 1,40 %	1,973 % par année jusqu'au 26 juin 2030 (exclusivement). Après cette date, au taux swap semi-annuel TONA médian de terme 5 ans, majoré de 1,11 %
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements	Non	Non	Non
20	Entièrement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
21	Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	Non	Non	Non
22	Non cumulatif ou cumulatif	Cumulatif	Cumulatif	Cumulatif
23	Convertible ou non convertible	Convertible	Convertible	Convertible
24	Si convertible, seuil de déclenchement de la conversion	Voir Note ⁽⁵⁾	Voir Note ⁽⁵⁾	Voir Note ⁽⁵⁾
25	Si convertible, en totalité ou en partie	Toujours converti en totalité	Toujours converti en totalité	Toujours converti en totalité
26	Si convertible, taux de conversion	Voir Note ⁽⁶⁾	Voir Note ⁽⁶⁾	Voir Note ⁽⁶⁾
27	Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	Oblimataina		Obligatoire
	3 · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Obligatoire	Obligatoire	——————————————————————————————————————
28	Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	Parts Z-capital contingent (instrument catégorie 1A)	Parts Z-capital contingent (instrument catégorie 1A)	Parts Z-capital contingent (instrument catégorie 1A)
29	Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	Parts Z-capital contingent (instrument catégorie 1A) Fédération des caisses Desjardins du Québec	Parts Z-capital contingent (instrument catégorie 1A) Fédération des caisses Desjardins du Québec	Parts Z-capital contingent (instrument catégorie 1A) Fédération des caisses Desjardins du Québec
29 30	Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait Mécanisme de dépréciation	Parts Z-capital contingent (instrument catégorie 1A)	Parts Z-capital contingent (instrument catégorie 1A)	Parts Z-capital contingent (instrument catégorie 1A) Fédération des caisses Desjardins du Québec Non
29 30 31	Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait Mécanisme de dépréciation Seuil de déclenchement d'une dépréciation	Parts Z-capital contingent (instrument catégorie 1A) Fédération des caisses Desjardins du Québec	Parts Z-capital contingent (instrument catégorie 1A) Fédération des caisses Desjardins du Québec	Parts Z-capital contingent (instrument catégorie 1A) Fédération des caisses Desjardins du Québec Non s. o.
29 30 31 32	Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait Mécanisme de dépréciation Seuil de déclenchement d'une dépréciation Dépréciation totale ou partielle	Parts Z-capital contingent (instrument catégorie 1A) Fédération des caisses Desjardins du Québec Non s. o. s. o.	Parts Z-capital contingent (instrument catégorie 1A) Fédération des caisses Desjardins du Québec Non s. o. s. o.	Parts Z-capital contingent (instrument catégorie 1A) Fédération des caisses Desjardins du Québec Non s. o. s. o.
29 30 31 32 33	Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait Mécanisme de dépréciation Seuil de déclenchement d'une dépréciation Dépréciation totale ou partielle Dépréciation permanente ou temporaire	Parts Z-capital contingent (instrument catégorie 1A) Fédération des caisses Desjardins du Québec Non s. o. s. o. s. o.	Parts Z-capital contingent (instrument catégorie 1A) Fédération des caisses Desjardins du Québec Non s. o. s. o. s. o.	Parts Z-capital contingent (instrument catégorie 1A) Fédération des caisses Desjardins du Québec Non s. o. s. o. s. o.
29 30 31 32 33 34	Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait Mécanisme de dépréciation Seuil de déclenchement d'une dépréciation Dépréciation totale ou partielle Dépréciation permanente ou temporaire En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme d'appréciation	Parts Z-capital contingent (instrument catégorie 1A) Fédération des caisses Desjardins du Québec Non s. o. s. o.	Parts Z-capital contingent (instrument catégorie 1A) Fédération des caisses Desjardins du Québec Non s. o. s. o.	Parts Z-capital contingent (instrument catégorie 1A) Fédération des caisses Desjardins du Québec Non s. o. s. o.
29 30 31 32 33	Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait Mécanisme de dépréciation Seuil de déclenchement d'une dépréciation Dépréciation totale ou partielle Dépréciation permanente ou temporaire En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme d'appréciation Type de subordination	Parts Z-capital contingent (instrument catégorie 1A) Fédération des caisses Desjardins du Québec Non s. o. s. o. s. o.	Parts Z-capital contingent (instrument catégorie 1A) Fédération des caisses Desjardins du Québec Non s. o. s. o. s. o.	Parts Z-capital contingent (instrument catégorie 1A) Fédération des caisses Desjardins du Québec Non s. o. s. o. s. o.
29 30 31 32 33 34 34a 35	Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait Mécanisme de dépréciation Seuil de déclenchement d'une dépréciation Dépréciation totale ou partielle Dépréciation permanente ou temporaire En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme d'appréciation Type de subordination En cas de liquidation, position dans la hiérarchie de subordination (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur à l'instrument)	Parts Z-capital contingent (instrument catégorie 1A) Fédération des caisses Desjardins du Québec Non s. o. s. o. s. o. s. o. c. o.	Parts Z-capital contingent (instrument catégorie 1A) Fédération des caisses Desjardins du Québec Non s. o. s. o. s. o. s. o. c. o.	Parts Z-capital contingent (instrument catégorie 1A) Fédération des caisses Desjardins du Québec Non s. o. s. o. s. o. s. o. c. o.
29 30 31 32 33 34 34a	Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait Mécanisme de dépréciation Seuil de déclenchement d'une dépréciation Dépréciation totale ou partielle Dépréciation permanente ou temporaire En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme d'appréciation Type de subordination En cas de liquidation, position dans la hiérarchie de subordination (indiquer le type d'instrument de	Parts Z-capital contingent (instrument catégorie 1A) Fédération des caisses Desjardins du Québec Non s. o. s. o. s. o. s. o.	Parts Z-capital contingent (instrument catégorie 1A) Fédération des caisses Desjardins du Québec Non s. o. s. o. s. o. s. o.	Parts Z-capital contingent (instrument catégorie 1A) Fédération des caisses Desjardins du Québec Non s. o. s. o. s. o. s. o.

Pour consulter les notes de bas de tableau, se reporter à la page 29.

Tableau CCA – Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles (suite)

Caractéristiques		Billet de premier rang TLAC	
Émetteur	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec
Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	CUSIP : 31430WHX5 ISIN : CA31430WHX52	CUSIP : 31430WPB4 ISIN : CA31430WPB41	CUSIP : 31429KAH6 / 31429LAH4 ISIN : US31429KAH68 / US31429LAH4;
Droit régissant l'instrument	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables	New York (États-Unis), sauf exception: spécifiques (Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables)
Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalité TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)	és de la s. o.	S. O.	Contractuel
Traitement réglementaire :			
Dispositions transitoires des règles de Bâle III	s. o.	s. o.	s. o.
Règles de Bâle III après la transition	s. o.	s. o.	s. o.
Éligible au niveau de l'entité financière / du groupe / du groupe et de l'entité financière	Entité	Entité	Entité
Type d'instrument	Autres instruments TLAC	Autres instruments TLAC	Autres instruments TLAC
Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unités monétaire date de déclaration la plus récente)	es, à la Montant admissible aux fins de la TLAC seulement	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement
Valeur nominale de l'instrument ⁽¹⁾	500 000 000 \$	1 000 000 000 \$	500 000 000 US\$
Rubrique comptable	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti
Date initiale d'émission	10 septembre 2021	19 mai 2022	23 août 2022
Perpétuel ou daté	Daté	Daté	Daté
Date d'échéance initiale	10 septembre 2026	19 mai 2027	23 août 2027
Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'Autor	rité Non	Non	Non
Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel e montant du remboursement	et s. o .	s. o.	s. o.
Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	s. o.	s. o.	s. o.
Coupon ou dividende			
Dividende/coupon fixe ou variable	Fixe	Fixe	Fixe
Taux du coupon et indice, le cas échéant	1,587 % par année	4,407 % par année	4,550 % par année
Existence d'un mécanisme de suspension des versements	Non	Non	Non
Entièrement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	Non	Non	Non
Non cumulatif ou cumulatif	Cumulatif	Cumulatif	Cumulatif
Convertible ou non convertible	Non convertible	Non convertible	Non convertible
Si convertible, seuil de déclenchement de la conversion	s. o.	s. o.	S. O.
Si convertible, en totalité ou en partie	s. o.	s. o.	s. o.
Si convertible, taux de conversion	s. o.	s. o.	s. o.
Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	s. o.	s. o.	S. O.
Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	s. o.	s. o.	s. o.
Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	s. o.	s. o.	s. o.
Mécanisme de dépréciation	Non	Non	Non
Seuil de déclenchement d'une dépréciation	S. O.	s. o.	s. o.
Dépréciation totale ou partielle	s. o.	s. o.	s. o.
Dépréciation permanente ou temporaire	s. o.	s. o.	s. o.
En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme d'appréciation	s. o.	s. o.	s. o.
Type de subordination	Exemption	Exemption	Exemption
En cas de liquidation, position dans la hiérarchie de subordination (indiquer le type d'instrun rang immédiatement supérieur à l'instrument)	•	Pari passu aux dépôts	Pari passu aux dépôts
Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	S S. O.	S. O.	S. O.
Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	S. O.	S. O.	S. O.

Pour consulter les notes de bas de tableau, se reporter à la page 29.

Tableau CCA – Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles (suite)

Caractéristiques		Billet de premier rang TLAC	
Émetteur	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec
Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	CUSIP: 31429KAK9 / 31429LAK7 ISIN: US31429KAK97 / US31429LAK70	Common Code : 261363054 ISIN : XS2613630545	CUSIP : 31430WZM9 ISIN : CA31430WZM95
Droit régissant l'instrument	New York (États-Unis), sauf exceptions spécifiques (Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables)	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicable
Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)	Contractuel	S. O.	s. o.
Traitement réglementaire :			
Dispositions transitoires des règles de Bâle III	s. o.	s. o.	s. o.
Règles de Bâle III après la transition	s. o.	s. o.	s. o.
Éligible au niveau de l'entité financière / du groupe / du groupe et de l'entité financière	Entité	Entité	Entité
Type d'instrument	Autres instruments TLAC	Autres instruments TLAC	Autres instruments TLAC
Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unités monétaires, à la date de déclaration la plus récente)	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement
Valeur nominale de l'instrument ⁽¹⁾	750 000 000 US\$	34 300 000 000 ¥	500 000 000 \$
Rubrique comptable	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti
Date initiale d'émission	14 mars 2023	24 avril 2023	16 août 2023
Perpétuel ou daté	Daté	Daté	Daté
Date d'échéance initiale	14 mars 2028	24 avril 2028	16 août 2028
Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'Autorité	Non	Non	Non
Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	s. o.	s. o.	s. o.
Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	s. o.	s. o.	s. o.
Coupon ou dividende			
Dividende/coupon fixe ou variable	Fixe	Fixe	Fixe
Taux du coupon et indice, le cas échéant	5,70 % par année	1,00 % par année	5,475 % par année
Existence d'un mécanisme de suspension des versements	Non	Non	Non
Entièrement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	Non	Non	Non
Non cumulatif ou cumulatif	Cumulatif	Cumulatif	Cumulatif
Convertible ou non convertible	Non convertible	Non convertible	Non convertible
Si convertible, seuil de déclenchement de la conversion	s. o.	S. O.	s. o.
Si convertible, en totalité ou en partie	s. o.	S. O.	s. o.
Si convertible, taux de conversion	S. O.	s. o.	s. o.
Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	S. O.	s. o.	s. o.
Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	S. O.	s. o.	s. o.
Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	S. O.	s. o.	s. o.
Mécanisme de dépréciation	Non	Non	Non
Seuil de déclenchement d'une dépréciation	s. o.	s. o.	s. o.
Dépréciation totale ou partielle	s. o.	s. o.	s. o.
Dépréciation permanente ou temporaire	s. o.	S. O.	S. O.
En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme d'appréciation	S. O.	s. o.	s. o.
Type de subordination	Exemption	Exemption	Exemption
En cas de liquidation, position dans la hiérarchie de subordination (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur à l'instrument)	Pari passu aux dépôts	Pari passu aux dépôts	Pari passu aux dépôts
Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	S. O.	S. O.	s. o.
Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	S. O.	s. o.	s. o.

Pour consulter les notes de bas de tableau, se reporter à la page 29.

Tableau CCA – Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles (suite)

Caractéristiques			Billet de premier rang TLAC	
		Fédération des caisses	Fédération des caisses	Fédération des caisses
1 Émetteur		Desjardins du Québec	Desjardins du Québec	Desjardins du Québec
Identifiant unique (CUSIP, ISI	N ou Bloomberg pour un placement privé)	CUSIP : 31430WF90 ISIN : CA31430WF908	CUSIP: 31429KAL7 / 31429LAL5 ISIN: US31429KAL70 / US31429LAL53	Common Code : 289296794 ISIN : XS2892967949
B Droit régissant l'instrument		Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables	New York (États-Unis), sauf exceptions spécifiques (Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables)	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables
	gation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la es instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)	s. o.	Contractuel	s. o.
Traitement réglementaire :				
Dispositions transitoires	des règles de Bâle III	s. o.	S. O.	s. o.
Règles de Bâle III après	a transition	s. o.	S. O.	s. o.
Éligible au niveau de l'en	tité financière / du groupe / du groupe et de l'entité financière	Entité	Entité	Entité
Type d'instrument		Autres instruments TLAC	Autres instruments TLAC	Autres instruments TLAC
Montant comptabilisé dans le de déclaration la plus récente	s fonds propres réglementaires (en milliers d'unités monétaires, à la date)	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement
Valeur nominale de l'instrume	nt ⁽¹⁾	1 250 000 000 \$	1 000 000 000 US\$	500 000 000 €
Rubrique comptable		Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti
Date initiale d'émission		17 novembre 2023	26 janvier 2024	5 septembre 2024
Perpétuel ou daté		Daté	Daté	Daté
Date d'échéance initiale		17 novembre 2028	26 avril 2029	5 septembre 2029
Remboursement anticipé au	gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'Autorité	Oui ⁽⁷⁾	Non	Non
Date de remboursement du remboursement	anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant	s. o.	s. o.	s. o.
Dates de remboursemen	t anticipé ultérieures, s'il y a lieu	s. o.	S. O.	S. O.
Coupon ou dividende				
Dividende/coupon fixe ou	variable	Fixe	Fixe	Fixe
Taux du coupon et indice		5,467 % par année	5,25 % par année	3,467 % par année
	ne de suspension des versements	Non	Non	Non
	ire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
	munération ou autre incitation au remboursement	Non	Non	Non
Non cumulatif ou cumula	•	Cumulatif	Cumulatif	Cumulatif
Convertible ou non convertible	e	Non convertible	Non convertible	Non convertible
·	eclenchement de la conversion	s. o.	S. O.	S. O.
Si convertible, en totalité	ou en partie	s. o.	S. O.	S. O.
Si convertible, taux de co	nversion	s. o.	S. O.	S. O.
·	n obligatoire ou facultative	s. o.	S. O.	S. O.
	type d'instrument dans lequel la conversion est possible	s. o.	S. O.	S. O.
	émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	s. o.	S. O.	S. O.
Mécanisme de dépréciation		Non	Non	Non
Seuil de déclenchement	d'une dépréciation	s. o.	S. O.	S. O.
Dépréciation totale ou pa	rtielle	s. o.	S. O.	S. O.
Dépréciation permanente	·	s. o.	S. O.	s. o.
	emporaire, description du mécanisme d'appréciation	s. o.	S. O.	s. o.
Type de subordination		Exemption	Exemption	Exemption
En cas de liquidation, positior rang immédiatement supérieu	n dans la hiérarchie de subordination (indiquer le type d'instrument de ur à l'instrument)	Pari passu aux dépôts	Pari passu aux dépôts	Pari passu aux dépôts
Caractéristiques de non-confe	ormité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	s. o.	s. o.	s. o.
Le cas échéant, indiquer les d	caractéristiques de non-conformité	s. o.	s. o.	s. o.

Pour consulter les notes de bas de tableau, se reporter à la page 29.

Tableau CCA – Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles (suite)

	Caractéristiques		Billet de premier rang TLAC	
1	Émetteur	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec
2	Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	Common Code : 137173683 ISIN : CH1371736831	CUSIP: 31430W3J1 ISIN: CA31430W3J13	Common Code: 297290606 ISIN: XS2972906064
3	Droit régissant l'instrument	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables
3a	Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)	S. O.	S. O.	s. o.
	Traitement réglementaire :			
1	Dispositions transitoires des règles de Bâle III	s. o.	s. o.	s. o.
,	Règles de Bâle III après la transition	s. o.	s. o.	s. o.
6	Éligible au niveau de l'entité financière / du groupe / du groupe et de l'entité financière	Entité	Entité	Entité
7	Type d'instrument	Autres instruments TLAC	Autres instruments TLAC	Autres instruments TLAC
В	Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unités monétaires, à la date de déclaration la plus récente)	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement
9	Valeur nominale de l'instrument ⁽¹⁾	230 000 000 Fr.	1 250 000 000 \$	750 000 000 €
0	Rubrique comptable	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti
11	Date initiale d'émission	11 septembre 2024	24 septembre 2024	14 janvier 2025
12	Perpétuel ou daté	Daté	Daté	Daté
3	Date d'échéance initiale	11 septembre 2029	24 septembre 2029	14 janvier 2027
4	Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'Autorité	Non	Oui ⁽⁷⁾	Non
5	Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	s. o.	s. o.	s. o.
16	Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	s. o.	s. o.	s. o.
	Coupon ou dividende			
7	Dividende/coupon fixe ou variable	Fixe	Fixe	Variable
8	Taux du coupon et indice, le cas échéant	1,4875 % par année	3,804 % par année	EURIBOR 3 mois + 0,45 % par anné
9	Existence d'un mécanisme de suspension des versements	Non	Non	Non
0	Entièrement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
21	Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	Non	Non	Non
22	Non cumulatif ou cumulatif	Cumulatif	Cumulatif	Cumulatif
23	Convertible ou non convertible	Non convertible	Non convertible	Non convertible
24	Si convertible, seuil de déclenchement de la conversion	S. O.	S. O.	S. O.
25	Si convertible, en totalité ou en partie	S. O.	s. o.	S. O.
26	Si convertible, taux de conversion	s. o.	s. o.	s. o.
7	Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	S. O.	s. o.	S. O.
28	Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	S. O.	S. O.	S. O.
29	Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	s. o.	S. O.	s. o.
30	Mécanisme de dépréciation	Non	Non	Non
31	Seuil de déclenchement d'une dépréciation	s. o.	s. o.	s. o.
32	Dépréciation totale ou partielle	s. o.	s. o.	s. o.
3	Dépréciation permanente ou temporaire	s. o.	s. o.	s. o.
4	En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme d'appréciation	s. o.	s. o.	s. o.
4a	Type de subordination	Exemption	Exemption	Exemption
35	En cas de liquidation, position dans la hiérarchie de subordination (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur à l'instrument)	Pari passu aux dépôts	Pari passu aux dépôts	Pari passu aux dépôts
36	Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	S. O.	S. O.	S. O.
37	Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	s. o.	s. o.	s. o.
	q no our document door do non connecting	V. V.	V. V.	V. V.

Pour consulter les notes de bas de tableau, se reporter à la page 29.

Tableau CCA – Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles (suite)

Au 30 juin 2025

Caractéristiques	Billet de premier rang TLAC
Émetteur	Fédération des caisses Desjardins du Québec
Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	CUSIP : 31429KAN3 / 31429LAN1 ISIN : US31429KAN37/ US31429LAN10
B Droit régissant l'instrument	New York (États-Unis), sauf exceptions spécifiques (Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables)
Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger) Traitement réglementaire :	la Contractuel
Dispositions transitoires des règles de Bâle III	s. o.
Règles de Bâle III après la transition	S. O.
Éligible au niveau de l'entité financière / du groupe / du groupe et de l'entité financière	Entité
Type d'instrument	Autres instruments TLAC
Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unités monétaires, à la de déclaration la plus récente)	a date Montant admissible aux fins de la TLAC seulement
Valeur nominale de l'instrument ⁽¹⁾	600 000 000 US\$
Rubrique comptable	Passif – Coût amorti
Date initiale d'émission	27 janvier 2025
Perpétuel ou daté	Daté
B Date d'échéance initiale	27 janvier 2027
Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'Autorité	Non
Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et mo du remboursement	ontant s. o.
Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	S. O.
Coupon ou dividende	
Dividende/coupon fixe ou variable	Variable
Taux du coupon et indice, le cas échéant	SOFR + 0,63 % par année
Existence d'un mécanisme de suspension des versements	Non
Entièrement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	Obligatoire
Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	Non
Non cumulatif ou cumulatif	Cumulatif
3 Convertible ou non convertible	Non convertible
Si convertible, seuil de déclenchement de la conversion	S. O.
Si convertible, en totalité ou en partie	S. O.
Si convertible, taux de conversion	S. O.
Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	S. O.
Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	s. o.
Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	s. o.
Mécanisme de dépréciation	Non
Seuil de déclenchement d'une dépréciation	s. o.
P. Dépréciation totale ou partielle	s. o.
Dépréciation permanente ou temporaire	s. o.
En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme d'appréciation	S. O.
Type de subordination	Exemption
En cas de liquidation, position dans la hiérarchie de subordination (indiquer le type d'instrument rang immédiatement supérieur à l'instrument)	Pari passu aux depots
Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	\$. O.
Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	S. O.

⁽¹⁾ Le "¥" est le symbole monétaire représentant le Yen. Le "€" est le symbole monétaire représentant l'Euro. Le "Fr." est le symbole monétaire représentant le Franc suisse

⁽²⁾ Sujet à la fusion-liquidation en vertu de la Loi sur les coopératives de services financiers.

⁽³⁾ Le CORRA est le Canadian Overnight Repo Rate Average. Le SARON est le Swiss Average Rate Overnight. Le TONA est le Tokyo Overnight Average Rate.
(4) Le 16 mai 2022, Refinitiv Benchmark Services (UK) Limited (RBSL), l'administrateur du Canadian Dealer offered rate (CDOR), a annoncé qu'il cesserait la publication de toutes les échéances du CDOR après le 28 juin 2024. Le CDOR est le taux d'intérêt utilisé pour établir le taux d'intérêt des acceptations bancaires.

⁽⁵⁾ Événements déclencheurs FPUNV

i) l'Autorité annonce publiquement que la Fédération a été avisée par écrit qu'elle est considérée comme non viable ou sur le point de le devenir et que la conversion des billets et d'autres instruments d'urgence émis par la Fédération pourrait rétablir ou maintenir sa viabilité; ou ii) l'administration fédérale ou provinciale canadienne annonce publiquement que la Fédération a accepté ou convenu d'accepter une injection de fonds propres ou toutes autres formes d'aides équivalentes, de la part du gouvernement du Canada ou de l'administration d'une province ou d'une subdivision politique ou d'un organisme ou d'un agent de celle-ci, sans lesquelles l'Autorité aurait jugé la Fédération non viable de par la faiblesse des ratios de fonds propres de la Fédération.

⁽⁶⁾ En cas d'un événement déclencheur, chaque billet en circulation sera converti en un nombre de parts Z-capital contingent égal à (multiplicateur x valeur du billet) + prix de conversion, arrondi à la baisse. Veuillez vous référer au supplément de prospectus ou aux paragraphes 5(b)(i) et (ii) et (c) des conditions générales des billets aux porteurs dans le prospectus de billets à moyen terme multidevises, tel qu'applicable.

⁽⁷⁾ L'émetteur peut procéder au remboursement anticipé des billets, en totalité ou en partie, à tout moment et sans l'accord préalable de l'Autorité, moyennant un préavis d'au moins 10 jours et d'au plus 60 jours donné aux porteurs de billets, à condition que l'exigence minimale de TLAC Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes soit respectée

Tableau TLAC1 – Composition de la TLAC (au niveau du groupe de résolution⁽¹⁾)

(en millions de dollars)	Au 30 juin 2025	Au 31 mars 2025	Au 31 décembre 2024	Au 30 septembre 2024	Au 30 juin 2024
Éléments de TLAC liés aux fonds propres réglementaires					
1 Instruments de fonds propres de la catégorie 1A et assimilés	33 599	33 118	32 227	31 720	30 208
2 Autres éléments de fonds propres de catégorie 1B avant ajustements de TLAC	_	_	_	_	_
3 Instruments de catégorie 1B non éligibles en tant que TLAC, car émis par des filiales à des tierces parties	_	_	_	_	_
4 Autres ajustements	_	_	_	_	_
5 Instruments de fonds propres de catégorie 1B éligibles aux termes du dispositif de TLAC	_	_	_	_	_
6 Fonds propres de catégorie 2 avant ajustements de TLAC	3 889	4 282	3 101	3 073	3 034
7 Fraction amortie des instruments de catégorie 2 quand la durée de vie résiduelle dépasse 1 an	_	_	_	_	_
8 Fonds propres de catégorie 2 non éligibles en tant que TLAC, car émis par des filiales à des tierces parties	_	_	_	_	_
9 Autres ajustements	_	_	_	_	_
10 Instruments de fonds propres de catégorie 2 éligibles aux termes du dispositif de TLAC	3 889	4 282	3 101	3 073	3 034
11 TLAC liée aux fonds propres réglementaires	37 488	37 400	35 328	34 793	33 242
Obligations sécurisées					
12 Instruments de TLAC externe émis directement par l'institution financière et subordonnés à des passifs exclus ⁽²⁾	11 053	11 215	12 469	12 395	11 047
13 Instruments de TLAC externe émis directement par l'institution financière et non subordonnés à des passifs exclus, mais satisfaisant toutes les autres exigences du tableau des modalités de la TLAC	_	_	_	_	_
14 Dont: montant éligible en tant que TLAC après application des plafonnements	_	_	_	_	_
15 Instruments de TLAC externe émis par des véhicules de financement avant le 1er janvier 2022	_	_	_	_	_
16 Engagements éligibles ex ante visant à recapitaliser une IFIS-G en résolution	_	_	_	_	_
17 TLAC liée à des instruments de fonds propres non réglementaires avant ajustements	11 053	11 215	12 469	12 395	11 047
Éléments de TLAC non liés aux fonds propres réglementaires : ajustements					
18 TLAC avant déductions	48 541	48 615	47 797	47 188	44 289
Déductions des expositions entre des groupes de résolution à points d'entrée multiples correspondant à des éléments éligibles à la TLAC (non applicables aux IFIS-i à point d'entrée unique)	_	_	_	_	_
20 Déduction d'investissements dans d'autres propres passifs TLAC	_	_	_	_	_
21 Autres ajustements de TLAC	_	_	_	_	_
22 TLAC après déductions	48 541	48 615	47 797	47 188	44 289
Actifs pondérés et mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier dans le cadre de la TLAC					
23 Total des actifs pondérés en fonction des risques ajusté selon la manière autorisée par le régime TLAC	146 087	147 079	145 372	145 004	143 099
24 Mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier	455 892	443 245	427 337	421 041	405 638
Ratios TLAC et coussins de fonds propres					
25 TLAC (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	33,2 %	33,1 %	32,9 %	32,5 %	30,9 %
26 TLAC (en pourcentage de l'exposition aux fins du ratio de levier)	10,6 %	11,0 %	11,2 %	11,2 %	10,9 %
27 Ratio de catégorie 1A (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques) disponible après satisfaction des exigences minimales de fonds propres et de TLAC du groupe de résolution	15,2 %	15,1 %	14,9 %	14,5 %	12,9 %
28 Coussin spécifique à l'institution (coussin de conservation des fonds propres + coussin contracyclique + exigence de capacité accrue d'absorption des pertes, en % des actifs pondérés des risques)	3,5 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %
29 Dont : coussin de conservation des fonds propres	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %
30 Dont : coussin contracyclique spécifique à l'institution	— %	— %	— %	— %	— %
31 Dont : coussin applicable aux institutions financières d'importance systémique	1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %

⁽¹⁾ Les données figurant dans ce tableau diffèrent de celles présentées dans le Tableau CC1, car elles font référence au groupe de résolution qui exclut la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.

⁽²⁾ Émission de 2,0 G\$ de créances admissibles à la ligne directrice sur la TLAC au cours du 1^{er} semestre 2025.

Tableau TLAC3 – Entité de résolution – Rang de créancier au niveau de l'entité juridique

				Au 30	juin 2025			Au 31 mars 2025						
					e créancier			Rang de créancier						
		1	2	3	4	5		1	2	3	4	5		
	(en millions de dollars)	(rang le plus bas)			<u> </u>	(rang le plus élevé)	Somme de 1 à 5	(rang le plus bas)		-	·	(rang le plus élevé)	Somme de 1 à 5	
1	Description du rang du créancier	Parts de capital	Actions privilégiées	Dettes subordonnées	Instrument de recapitalisation interne	Autres passifs excluant les instruments de recapitalisation interne ⁽¹⁾		Parts de capital	Actions privilégiées	Dettes subordonnées	Instrument de recapitalisation interne	Autres passifs excluant les instruments de recapitalisation interne ⁽¹⁾		
2	Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit ⁽²⁾	4 716	_	4 818	11 076	s. o.	20 610	4 716	_	5 250	11 240	S. O.	21 206	
3	Sous-groupe de la ligne 2 couvrant les passifs exclus	_	_	_	_	s. o.	_	_	_	_	_	S. O.	_	
4	Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 2 moins ligne 3)	4 716	_	4 818	11 076	s. o.	20 610	4 716	_	5 250	11 240	S. O.	21 206	
5	Sous-groupe de la ligne 4 potentiellement éligible en tant que TLAC	4 716	_	4 818	11 076	s. o.	20 610	4 716	_	5 250	11 240	S. O.	21 206	
6	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 1 an, mais < 2 ans	_	_	_	3 492	s. o.	3 492	_	_	_	2 524	S. O.	2 524	
7	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 2 ans, mais < 5 ans	_	_	_	7 584	s. o.	7 584	_	_	_	8 716	s. o.	8 716	
8	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 5 ans, mais < 10 ans	_	_	4 818	_	s. o.	4 818	_	_	5 250	_	s. o.	5 250	
9	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 10 ans, hors titres perpétuels	_	_	_	_	s. o.	_	_	_	_	_	s. o.	_	
10	Sous-groupe de la ligne 5 couvrant les titres perpétuels	4 716	_	_	_	s. o.	4 716	4 716	_		_	S. O.	4 716	

				Au 31 dé	cembre 2024				Au 30 septembre 2024					
				Rang d	le créancier					Rang o	le créancier			
		1	2	3	4	5		1	2	3	4	5		
	(en millions de dollars)	(rang le plus bas)				(rang le plus élevé)	Somme de 1 à 5	(rang le plus bas)				(rang le plus élevé)	Somme de 1 à 5	
1	Description du rang du créancier	Parts de capital	Actions privilégiées	Dettes subordonnées	Instrument de recapitalisation interne	Autres passifs excluant les instruments de recapitalisation interne ⁽¹⁾		Parts de capital	Actions privilégiées	Dettes subordonnées	Instrument de recapitalisation interne	Autres passifs excluant les instruments de recapitalisation interne ⁽¹⁾		
2	Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit ⁽²⁾	4 817	_	4 000	12 494	S. O.	21 311	4 816	_	4 000	12 422	S. O.	21 238	
3	Sous-groupe de la ligne 2 couvrant les passifs exclus	_	_	_	_	s. o.	_	_	_	_	_	s. o.	_	
4	Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 2 moins ligne 3)	4 817	_	4 000	12 494	s. o.	21 311	4 816	_	4 000	12 422	S. O.	21 238	
5	Sous-groupe de la ligne 4 potentiellement éligible en tant que TLAC	4 817	_	4 000	12 494	S. O.	21 311	4 816	_	4 000	12 422	S. O.	21 238	
6	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 1 an, mais < 2 ans	_	_	_	3 839	S. O.	3 839	_	_	_	3 946	S. O.	3 946	
7	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 2 ans, mais < 5 ans	_	_	_	8 655	S. O.	8 655	_	_	_	8 476	S. O.	8 476	
8	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 5 ans, mais < 10 ans	_	_	4 000	_	s. o.	4 000	_	_	4 000	_	s. o.	4 000	
9	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 10 ans, hors titres perpétuels	_	_	_	_	S. O.	_	_	_	_	_	S. O.	_	
10	Sous-groupe de la ligne 5 couvrant les titres perpétuels	4 817	_	_	_	S. O.	4 817	4 816	_	_	_	S. O.	4 816	

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page suivante.

Tableau TLAC3 – Entité de résolution – Rang de créancier au niveau de l'entité juridique (suite)

		Au 30 juin 2024											
	-			Rang	de créancier								
		1	2	3	4	5							
	(en millions de dollars)	(rang le plus bas)				(rang le plus élevé)	Somme de 1 à 5						
1	Description du rang du créancier	Parts de capital	Actions privilégiées	Dettes subordonnées	Instrument de recapitalisation interne	Autres passifs excluant les instruments de recapitalisation interne ⁽¹⁾							
2	Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit ⁽²⁾	4 816	_	4 000	11 070	S. O.	19 886						
3	Sous-groupe de la ligne 2 couvrant les passifs exclus	_	_	_	_	S. O.	_						
4	Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 2 moins ligne 3)	4 816	_	4 000	11 070	S. O.	19 886						
5	Sous-groupe de la ligne 4 potentiellement éligible en tant que TLAC	4 816	_	4 000	11 070	S. O.	19 886						
6	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 1 an, mais < 2 ans	_	_	_	4 483	S. O.	4 483						
7	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 2 ans, mais < 5 ans	_	_	_	6 587	S. O.	6 587						
8	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 5 ans, mais < 10 ans	_	_	4 000	_	S. O.	4 000						
9	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 10 ans, hors titres perpétuels	_	_	_	_	S. O.							
10	Sous-groupe de la ligne 5 couvrant les titres perpétuels	4 816	_	_	_	s. o.	4 816						

⁽¹⁾ Le Mouvement Desjardins ne complète pas cette colonne à ce moment-ci, à l'instar des banques canadiennes.

⁽²⁾ Les parts de capital sont présentées à leur valeur comptable, les dettes subordonnées et les instruments de recapitalisation interne sont présentés à leur valeur nominale.

LIENS ENTRE LES ÉTATS FINANCIERS ET LES EXPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Tableau LI1 – Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires Au 30 juin 2025

	а	D	С	a	е	Ţ	g
				Valeurs	comptables des	s éléments ⁽¹⁾	
(en millions de dollars)	Valeurs comptables d'après les états financiers publiés	Valeurs comptables sur le périmètre de consolidation réglementaire	Soumis au cadre du risque de crédit	Soumis au cadre du risque de contrepartie	Soumis au cadre de titrisation	Soumis au cadre du risque de marché	Non soumis aux exigences de fonds propres ou soumis à déduction des fonds propres
Actif							
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	7 053	5 778	5 778	_	_	_	_
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	44 442	16 859	146	_	133	16 580	_
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	60 900	52 614	52 582	_	_	_	32
Titres au coût amorti	38	25	17	_	8	_	_
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	26 122	28 453	_	28 453	_	24 454	_
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	306 274	304 448	304 198	_	_	_	250
Actifs nets des fonds distincts	30 721	_	_	_	_	_	_
Instruments financiers dérivés	8 629	8 553	_	8 553	_	768	_
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	3 829	3 597	3 597	_	_	_	_
Actifs des contrats de réassurance	1 816	_	_	_	_	_	_
Actifs au titre de droits d'utilisation	441	682	682	_	_	_	_
Immeubles de placement	786	9	9	_	_	_	_
Immobilisations corporelles	1 439	1 037	1 037	_	_	_	_
Goodwill	596	37	(559)	_	_	_	596
Immobilisations incorporelles	1 261	486	(775)	_	_	_	1 261
Participations dans les entreprises mises en équivalence	1 307	8 164	3 876	_	_	_	4 288
Actifs nets au titre des régimes à prestations définies	946	737	_	_	_	_	737
Actifs d'impôt différé	983	685	685	_	_	_	_
Autres	3 671	3 080	3 080	_	_	_	_
Total de l'actif	501 254	435 244	374 353	37 006	141	41 802	7 164

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page suivante.

Tableau LI1 – Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires (suite)

Au 30 juin 2025

	а	D	С	a	е	ı	g
				Valeurs	comptables des	éléments ⁽¹⁾	
(en millions de dollars)	Valeurs comptables d'après les états financiers publiés	Valeurs comptables sur le périmètre de consolidation réglementaire	Soumis au cadre du risque de crédit	Soumis au cadre du risque de contrepartie	Soumis au cadre de titrisation	Soumis au cadre du risque de marché	Non soumis aux exigences de fonds propres ou soumis à déduction des fonds propres
Passif		_					
Dépôts	320 919	322 007	_	_	_	_	322 007
Passifs des contrats d'assurance	34 679	_	_	_	_	_	_
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	15 062	14 987	_	14 987	_	14 787	_
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	23 888	23 661	_	_	_	23 254	_
Instruments financiers dérivés	6 949	6 746	_	6 746	_	826	_
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	14 204	13 840	_	_	_	_	13 840
Obligations locatives	533	801	_	_	_	_	801
Passifs des contrats de réassurance	38	_	_	_	_	_	_
Passif net des fonds distincts des contrats d'investissement	27 164	_	_	_	_	_	_
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	693	529	_	_	_	_	529
Passifs d'impôt différé	503	305	_	_	_	_	305
Autres	11 465	7 879	_	_	_	_	7 879
Obligations subordonnées	4 842	4 842	_	_	_	_	4 842
Total du passif	460 939	395 597	_	21 733	_	38 867	350 203
Capitaux propres							
Capital social	4 636	4 636	_	_	_	_	4 636
Excédents non répartis	3 385	3 304	_	_	_	_	3 304
Cumul des autres éléments du résultat global	638	638	_	_	_	_	638
Réserves	31 069	31 069					31 069
Capitaux propres - Part revenant au Groupe	39 728	39 647	_	_	_	_	39 647
Participations ne donnant pas le contrôle	587						
Total des capitaux propres	40 315	39 647	_	_	_	_	39 647
Total du passif et des capitaux propres	501 254	435 244		21 733		38 867	389 850

⁽¹⁾ Les montants des colonnes c à g ne sont pas nécessairement égaux à ceux de la colonne b, certains éléments pouvant être soumis à des exigences de fonds propres réglementaires au titre de plusieurs catégories de risques.

Tableau LI2 – Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions dans les états financiers

Au 30 juin 2025

				Éléments s	oumis au ⁽¹⁾	
	(en millions de dollars)	Total	Cadre du risque de crédit	Cadre de titrisation	Cadre du risque de contrepartie	Cadre du risque de marché
1	Valeur comptable de l'actif sur le périmètre de consolidation réglementaire (d'après le tableau LI1)	428 080	374 353	141	37 006	41 802
2	Valeur comptable du passif sur le périmètre de consolidation réglementaire (d'après le tableau LI1)	45 394	_	_	21 733	38 867
3	Total net sur le périmètre de consolidation réglementaire	382 686	374 353	141	15 273	2 935
4	Hors bilan ⁽²⁾	150 915	72 245	_	_	_
5	Écarts de valorisation	_	_	_	_	_
6	Écarts découlant des règles de compensation différentes, autres que ceux déjà inscrits à la ligne 2	(1 307)	315	_	(1 622)	_
7	Écarts découlant de la prise en compte de provisions	805	805	_	_	_
8	Écarts découlant des filtres prudentiels	_	_	_	_	_
9	Ajustement au titre des dérivés	8 100	_	_	8 100	_
10	Expositions liées aux opérations de financement par titres ⁽³⁾	29 974	_	_	29 974	_
11	Autres écarts	_	_	_	_	_
12	Valeur réglementaire des expositions ⁽⁴⁾	571 173	447 718	141	51 725	2 935

d

⁽¹⁾ Les montants des colonnes b à e ne sont pas nécessairement égaux à ceux de la colonne a, certains éléments pouvant être soumis à des exigences de fonds propres réglementaires au titre de plusieurs catégories de risques.

⁽²⁾ L'exposition initiale est présentée à la colonne a, les colonnes b à e présentet les montants après application des facteurs de conversion en équivalent-crédit lorsqu'applicable.

⁽³⁾ Étant donné que les expositions liées aux opérations de financement par titres sont déduites à la ligne 2, un ajustement est requis afin d'arriver à l'exposition en cas de défaut.

⁽⁴⁾ Montant agrégé servant au calcul des APR pour chacune des catégories de risques.

RISQUE DE CRÉDIT

Tal	Tableau CR1 – Qualité de crédit des actifs														
		а	b	С	d	е	f	g	а	b	С	d	е	f	g
				A	u 30 juin 20	25					A	Au 31 mars 2	2025		
		Valeurs co brutes					Provisions pour			omptables s des				Provisions pour	
	Type d'exposition (en millions de dollars)	Expositions en défaut	Expositions non défaillantes	Provisions / dépréciations	Provisions spécifiques	Provisions générales	pertes attendues des expositions en approches NI	Valeurs nettes (a + b - c)	Expositions en défaut	Expositions non défaillantes	Provisions / dépréciations	Provisions spécifiques	Provisions générales	pertes attendues des expositions en approches NI	Valeurs nettes (a + b - c)
1	Prêts	3 138	302 570	1 510	764	746	1 486	304 198	3 135	292 521	1 403	665	738	1 432	294 253
2	Titres de créance	_	58 523	_	_	_	_	58 523	_	58 333	_	_	_	_	58 333
	Autres investissements	_	385	_	_	_	_	385	_	395	_	_	_	_	395
3	Expositions hors bilan	415	140 337	122	1	121	113	140 630	340	143 488	118	_	118	111	143 710
4	Total	3 553	501 815	1 632	765	867	1 599	503 736	3 475	494 737	1 521	665	856	1 543	496 691
		а	b	С	d	е	f	g	а	b	С	d	е	f	g
				Au 3	1 décembre	2024					Au :	30 septemb	re 2024		
	Valeurs comptables brutes des						Provisions pour			omptables s des				Provisions pour	
	Type d'exposition	Expositions	Expositions non	Provisions /	Provisions	Provisions	pertes attendues des expositions	Valeurs nettes	Expositions	Expositions non	Provisions /	Provisions	Provisions	pertes attendues des expositions	Valeurs nettes
	(en millions de dollars)	en défaut	défaillantes	dépréciations	spécifiques	générales	en approches NI	(a + b - c)	en défaut	défaillantes	dépréciations	spécifiques	générales	en approches NI	(a + b - c)
1	Prêts	2 906	285 903	1 320	615	705	1 328	287 489	2 930	278 748	1 162	527	635	1 279	280 516
2	Titres de créance	_	53 521	_	_	_	_	53 521	_	50 967	_	_	_	_	50 967
	Autres investissements	_	379	_	_	_	_	379	_	377	_	_	_	_	377
3	Expositions hors bilan	406	142 665	99	_	99	105	142 972	398	139 327	92	_	92	111	139 633
4	Total	3 312	482 468	1 419	615	804	1 433	484 361	3 328	469 419	1 254	527	727	1 390	471 493
		а	b	С	d	е	f	g							
					Au 30 juin 20	24			_						
			omptables es des												
		Drute	Expositions	-			Provisions pour pertes attendues	Valeurs							
	Type d'exposition	Expositions	non	Provisions /	Provisions	Provisions	des expositions	nettes							
	(en millions de dollars)	en défaut	défaillantes	dépréciations	spécifiques	générales	en approches NI	(a + b - c)	_						
1	Prêts	2 728	273 343	1 163	495	668	1 253	274 908							
2	Titres de créance	_	50 313	_	_	_	_	50 313							
	Autres investissements	_	347	_	_	_	_	347							
3	Expositions hors bilan	367	138 528	91		91	108	138 804	_						
4	Total	3 095	462 531	1 254	495	759	1 361	464 372	_						

Tableau CR2 – Variations des stocks de prêts et de titres de créance en défaut

Pour la période de trois mois terminée le

			30 juin 2025		3	31 mars 2025		31	décembre 202	24	30 s	septembre 20	24	;	30 juin 2024	
			Titres de			Titres de			Titres de			Titres de			Titres de	
	(en millions de dollars)	Prêts	créances	Total												
1	Prêts et titres de créance en défaut à la fin de la période précédente	3 135	_	3 135	2 906	_	2 906	2 930	_	2 930	2 728	_	2 728	2 668	_	2 668
2	Défauts sur prêts et titres de créance survenus depuis la dernière période	923	_	923	1 081	_	1 081	938	_	938	1 035	_	1 035	1 045	_	1 045
3	Retours à un état non défaillant	(819)	_	(819)	(751)	_	(751)	(856)	_	(856)	(738)	_	(738)	(834)	_	(834)
4	Montants annulés	(102)	_	(102)	(101)	_	(101)	(109)	_	(109)	(95)	_	(95)	(150)	_	(150)
5	Autres variations	1	_	1	_	_	_	3	_	3	_	_	_	(1)	_	(1)
6	Prêts et titres de créance en défaut à la fin de la période considérée (1 + 2 - 3 - 4 ± 5)	3 138	_	3 138	3 135	_	3 135	2 906	_	2 906	2 930	_	2 930	2 728	_	2 728

Tableau CR3 – Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)

10	ibleau ONS – Aperçu des techniques à attenuation du risque de cre	ait (AICO)						
		а	b	С	d	е	f	g
					Au 30 juin 2025			
	(en millions de dollars)	Expositions non garanties (valeurs comptables brutes)	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des sûretés – Montant couvert	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des garanties financières – Montant couvert	Expositions garanties par des dérivés de crédit	Expositions garanties par des dérivés de crédit – Montant couvert
1	Prêts	237 674	66 969	65 964	1 666	560	_	_
2	Titres de créance	58 523	_	_	_	_	_	_
	Autres investissements	385	_	_	_	_	_	_
3	Total	296 582	66 969	65 964	1 666	560	_	_
4	Dont en défaut	2 345	845	785	26	8	_	_
		a	b	c	d Au 31 mars 2025	е	f	g
	(en millions de dollars)	Expositions non garanties (valeurs comptables brutes)	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des sûretés – Montant couvert	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des garanties financières – Montant couvert	Expositions garanties par des dérivés de crédit	Expositions garanties par des dérivés de crédit – Montant couvert
1	Prêts	231 284	63 307	62 376	1 737	593	_	_
2	Titres de créance	58 333	_	_	_	_	_	_
	Autres investissements	395	_	_	_	_	_	_
3	Total	290 012	63 307	62 376	1 737	593	_	_
4	Dont en défaut	2 346	830	781	24	8	_	_
		a	b	c	d Au 31 décembre 2024	e 1	f	g
	(en millions de dollars)	Expositions non garanties (valeurs comptables brutes)	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des sûretés – Montant couvert	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des garanties financières – Montant couvert	Expositions garanties par des dérivés de crédit	Expositions garanties par des dérivés de crédit – Montant couvert
1	Prêts	227 094	60 733	59 788	1 629	607		_
2		53 521	_	_	_	_	_	_
	Autres investissements	379	_	_	_	_	_	_
3	Total	280 994	60 733	59 788	1 629	607	_	_
4		2 255	694	646	13	5	_	_

Tableau CR3 – Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC) (suite)

	а	b	С	d	е	f	g
			,	Au 30 septembre 202	4		
(en millions de dollars)	Expositions non garanties (valeurs comptables brutes)	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des sûretés – Montant couvert	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des garanties financières – Montant couvert	Expositions garanties par des dérivés de crédit	Expositions garanties par des dérivés de crédit – Montant couvert
1 Prêts	223 125	57 674	56 742	1 802	649	_	_
2 Titres de créance	50 967	_	_	_	_	_	_
Autres investissements	377	_	_	_	_	_	_
3 Total	274 469	57 674	56 742	1 802	649	_	_
4 Dont en défaut	2 194	771	732	16	4	_	_
	а	b	С	d Au 30 juin 2024	е	f	g
(en millions de dollars)	Expositions non garanties (valeurs comptables brutes)	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des sûretés – Montant couvert	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des garanties financières – Montant couvert	Expositions garanties par des dérivés de crédit	Expositions garanties par des dérivés de crédit – Montant couvert
1 Prêts	220 465	55 005	53 808	1 642	635	_	_
2 Titres de créance	50 313	_	_	_	_	_	_
Autres investissements	347	_	_	_	_	_	_
3 Total	271 125	55 005	53 808	1 642	635	_	_
4 Dont en défaut	2 065	725	660	14	3	_	_

Tableau CR4 – Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (CRM)⁽¹⁾

		а	b	С	d	е	f	а	b	С	d	е	f
				Au 30 j	uin 2025					Au 31 m	ars 2025		
		en compte de conv équivalent-c	avant prise des facteurs ersion en crédit (FCEC) iques ARC ⁽²⁾	en compte de conv équivalent-c	s après prise des facteurs ersion en crédit (FCEC) niques ARC ⁽²⁾		R et n des APR	en compte de conv équivalent-c	s avant prise des facteurs ersion en rrédit (FCEC) iques ARC ⁽²⁾	en compte de conv équivalent-c	après prise des facteurs ersion en rédit (FCEC) iques ARC ⁽²⁾	API proportion	R et n des APR
	(en millions de dollars)	Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan	APR	Proportion des APR	Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan	APR	Proportion des APR
-	Classes d'actifs												
1	Emprunteurs souverains	5 484	_	7 273	291	_	- %	4 892	_	6 404	296	_	— %
2	Organismes publics hors administration centrale	7 417	7 579	7 475	1 668	1 829	20,00 %	7 729	7 270	7 784	1 611	1 880	20,00 %
3	Banques multilatérales de développement	_	_	_	_	_	-%	_	_	_	_	_	— %
4	Institutions de dépôts et banques	1 799	573	2 553	80	1 156	43,90 %	1 928	534	2 631	82	1 071	39,50 %
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	_	_	754	_	498	66,00 %	_	_	703	_	464	66,00 %
5	Obligations sécurisées	_	_	_	_	_	— %	_	_	_	_	_	— %
6	Entreprises	7 402	10 762	7 334	4 459	10 125	85,90 %	8 103	11 897	8 021	5 081	11 581	88,40 %
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	_	46	_	46	9	20,00 %	_	_	_	_	_	— %
	Dont : financements spécialisés	215	60	214	28	236	97,30 %	840	916	840	387	1 323	107,90 %
7	Dettes subordonnées, actions et autres instruments de fonds propres	385	_	385	_	962	250,00 %	395	_	395	_	987	250,00 %
8	Portefeuilles de détail réglementaires	1 724	4 338	1 603	1 094	1 574	58,40 %	1 698	4 356	1 575	1 101	1 572	58,80 %
9	Immobiliers	7 492	1 460	5 443	180	3 883	69,10 %	7 241	1 532	5 470	187	3 947	69,80 %
	Dont : immobiliers résidentiels général	633	13	363	_	292	80,80 %	651	10	382	_	313	82,00 %
	Dont : immobiliers résidentiels producteur de revenus	3 950	765	2 208	18	1 038	46,60 %	3 650	767	2 187	15	1 039	47,20 %
	Dont : autres immobiliers résidentiels	_	_	_	_	_	— %	_	_	_	_	_	— %
	Dont : immobiliers commerciaux général	1 005	352	997	126	807	71,90 %	1 020	385	1 011	134	832	72,60 %
	Dont : immobiliers commerciaux producteur de revenus	1 387	26	1 358	6	1 191	87,40 %	1 330	19	1 300	3	1 131	86,80 %
	Dont : acquisitions de terrains, développements et constructions	517	304	517	30	555	101,40 %	590	351	590	35	632	101,10 %
10	Prêts hypothécaires inversés	_	_	_	_	_	— %	_	_	_	_	_	— %
11	Titres adossés à des créances hypothécaires	_	_	_	_	_	- %	_	_	_	_	_	— %
12	Expositions en défaut	156	20	146	3	213	143,60 %	121	20	117	4	170	140,40 %
13	Autres actifs ⁽³⁾	17 667	_	17 667	_	5 043	28,50 %	17 033	_	17 033	_	5 112	30,00 %
14	Total	49 526	24 732	49 879	7 775	24 785	43,00 %	49 140	25 609	49 430	8 362	26 320	45,50 %

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 42.

Tableau CR4 – Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (CRM)⁽¹⁾ (suite)

a b c d e f a b c d e f

				Au 31 déce	mbre 2024					Au 30 septe	embre 2024		
		en compte			des facteurs ersion en rédit (FCEC)	APF proportion		en compte		en compte de conv	après prise des facteurs ersion en rédit (FCEC) iques ARC ⁽²⁾	APF proportion	
	(en millions de dollars)	Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan	APR	Proportion des APR	Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan	APR	Proportion des APR
_	Classes d'actifs	au Dilaii		au bliait				au bliaii		au bliaii			
1	Emprunteurs souverains	4 458	_	5 839	280	_	—%	6 598	_	7 713	165	20	0,30 %
2	Organismes publics hors administration centrale	7 224	7 813	7 278	1 711	1 798	20,00 %	6 918	8 222	6 966	1 798	1 753	20,00 %
3	Banques multilatérales de développement	_	_	_	_	_	—%	_	_	_	_	_	— %
4	Institutions de dépôts et banques	1 751	530	2 419	72	1 016	40,80 %	1 778	115	2 424	29	1 009	41,10 %
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	_	_	668	_	441	66,00 %	_	_	646	_	421	65,20 %
5	Obligations sécurisées	_	_	_	_	_	— %	_	_	_	_	_	— %
6	Entreprises	10 350	13 548	10 273	5 634	14 410	90,60 %	10 293	13 994	10 206	5 981	14 802	91,40 %
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	_	41	_	41	8	20,00 %	_	41	_	41	8	20,00 %
	Dont : financements spécialisés	3 720	2 450	3 720	1 030	4 752	100,00 %	3 650	2 228	3 650	992	4 772	102,80 %
7	Dettes subordonnées, actions et autres instruments de fonds propres	379	_	379	_	947	250,00 %	377	_	377	_	941	250,00 %
8	Portefeuilles de détail réglementaires	1 715	4 275	1 582	1 080	1 546	58,10 %	1 455	3 457	1 306	873	1 655	75,90 %
9	Immobiliers	6 952	1 364	5 309	156	3 804	69,60 %	6 542	799	5 163	49	3 527	67,70 %
	Dont : immobiliers résidentiels général	643	10	370	_	305	82,20 %	614	10	346	_	287	82,80 %
	Dont : immobiliers résidentiels producteur de revenus	3 459	722	2 128	14	1 010	47,20 %	3 233	424	2 164	9	999	46,00 %
	Dont : autres immobiliers résidentiels	_	_	_	_	_	— %	_	_	_	_	_	— %
	Dont : immobiliers commerciaux général	1 048	302	1 039	108	826	72,00 %	1 046	51	1 037	8	719	68,80 %
	Dont : immobiliers commerciaux producteur de revenus	1 250	21	1 220	3	1 074	87,90 %	1 180	15	1 148	2	1 022	88,90 %
	Dont : acquisitions de terrains, développements et constructions	552	309	552	31	589	101,10 %	469	299	468	30	500	100,50 %
10	Prêts hypothécaires inversés	_	_	_	_	_	— %	_	_	_	_	_	— %
11	Titres adossés à des créances hypothécaires	_	_	_	_	_	— %	_	_	_	_	_	—%
12	Expositions en défaut	128	71	124	9	187	112,00 %	96	65	91	8	129	130,80 %
13	Autres actifs ⁽³⁾	16 953		16 953		5 346	31,50 %	16 554		16 554		5 468	33,00 %
14	Total	49 910	27 601	50 156	8 942	29 054	49,10 %	50 611	26 652	50 800	8 903	29 304	49,10 %

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 42.

14 Total

Tableau CR4 – Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (CRM)⁽¹⁾ (suite)

Au 30 juin 2024 Expositions avant prise Expositions après prise en compte des facteurs en compte des facteurs de conversion en de conversion en équivalent-crédit (FCEC) équivalent-crédit (FCEC) APR et et des techniques ARC(2) et des techniques ARC(2) proportion des APR Montants Montants Montants Montants Proportion (en millions de dollars) au bilan hors bilan au bilan hors bilan APR des APR Classes d'actifs 8 140 9 127 Emprunteurs souverains 105 1 — % Organismes publics hors administration centrale 6 580 8 496 6 623 1 684 1 661 20,00 % 2 3 Banques multilatérales de développement — % 1 978 4 Institutions de dépôts et banques 1 391 99 26 810 40,40 % Dont : entreprises d'investissement et autres institutions 588 378 64,40 % financières assimilées à des banques 5 Obligations sécurisées — % Entreprises 9 767 13 648 9 690 5 673 14 229 92,60 % Dont : entreprises d'investissement et autres institutions 39 39 8 20.00 % financières assimilées à des entreprises Dont : financements spécialisés 3 438 2 400 3 438 1 052 4 785 106,60 % Dettes subordonnées, actions et autres instruments de fonds 347 347 868 250,00 % 8 Portefeuilles de détail réglementaires 1 441 3 424 1 306 864 1 646 75,90 % 9 6 292 699 5 039 3 481 68,40 % Immobiliers 54 13 Dont : immobiliers résidentiels général 625 355 288 81,40 % Dont : immobiliers résidentiels producteur de revenus 3 032 274 2 092 10 981 46,70 % Dont : autres immobiliers résidentiels — % Dont : immobiliers commerciaux général 990 50 980 7 669 67,70 % Dont : immobiliers commerciaux producteur de revenus 24 3 948 89,60 % 1 087 1 054 Dont : acquisitions de terrains, développements et 558 338 558 34 595 100.30 % constructions Prêts hypothécaires inversés — % 11 Titres adossés à des créances hypothécaires — % 12 Expositions en défaut 63 62 59 7 91 137,20 % Autres actifs(3) 13 14 837 14 837 5 230 35,30 %

48 858

26 428

49 006

Deuxième trimestre - 30 juin 2025

28 017

48,80 %

8 413

⁽¹⁾ Excluent le risque de contrepartie, la titrisation, les placements en actions dans les fonds d'investissement et le risque de règlement.

⁽²⁾ Les expositions sont présentées, déduction faite des provisions pour pertes de crédit attendues sur prêts dépréciés.

⁽³⁾ Les autres actifs sont évalués à l'aide d'une méthode autre que les méthodes standards ou des notations internes. Cette rubrique ne comprend pas les éléments audessous d'un certain seuil et qui sont pondérés à 250 %.

Tableau CR5 – Approche standard – Exposition par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques⁽¹⁾

	Portefeuille réglementaire / Pondération des risques														Au 30 ju	ıin 2025	;												
	(en millions de dollars)	0 %	10 %	15 %	20 %	25 %	30 %	35 %	40 %	45 %	50 %	55 %	60 %	65 %	70 %	75 %	80 %	85 %	90 %	100 %	105 %	110 %	130 %	150 %	250 %	400 %	1 250 %	Autres	Total
1	Emprunteurs souverains	7 564			_						_									_				_				_	7 564
2	Organismes publics hors administration centrale	_			9 143						_									_				_				_	9 143
3	Banques multilatérales de développement	_			_		_				_									_				_				_	_
4	Institutions de dépôts et banques				1 052		661		_		_					_				_				166				754	2 633
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques				_		_		_		_					_				_				_				754	754
5	Obligations sécurisées				_		-		_		_					_				_				_				_	_
6	Entreprises				1 388						640			_		612	125	978		7 852			61	137				_	11 793
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises				46						_			_		_				_				_				_	46
	Dont : financements spécialisés				_						_					_	125			56			61	_				_	242
7	Dettes subordonnées, actions et autres instruments de fonds propres	_			_															_				_	385			_	385
8	Portefeuilles de détail réglementaires			769	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	1 879	_	_	_	49		_	_	_				_	2 697
9	Immobiliers	_	_	_	116	23	285	402	4	810	730	_	387	_	445	339	_	202	761	810	2	103	_	134	_	_	_	70	5 623
	Dont : immobiliers résidentiels général	_	_	_	26	23	39	44	4		2			_	_	222	_	_		_			_	_	_	_	_	3	363
	Dont : immobiliers résidentiels producteur de revenus	_	ı	ı			246	358		810	728		14			4	-				2		_	64	_	_	_	_	2 226
	Dont : autres immobiliers résidentiels	_	_	_			-	-	-	_		-	_			_	_						_	_	_	_	_	-	_
	Dont : immobiliers commerciaux général	_	-	-	90		_		_		_	_	373	_		113	_	202		278			_	_	_	_	_	67	1 123
	Dont : immobiliers commerciaux producteur de revenus	_	-	_											445				761			103	_	55	_	_	_	_	1 364
	Dont : acquisitions de terrains, développements et constructions	_	_																	532				15	_	_	_	_	547
10	Prêts hypothécaires inversés						_	_		_			_											_				_	_
11	Titres adossés à des créances hypothécaires				_	_	_	_	_	_	_	_	_	ı	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_				_	_
12	Expositions en défaut										_									19				130				_	149
13	Autres actifs ⁽²⁾	12 206			523															4 938							_	_	17 667
14	Total	19 770	_	769	12 222	23	946	402	4	810	1 370	_	387	_	445	2 830	125	1 180	761	13 668	2	103	61	567	385	_	_	824	57 654

Montants d'exposition et CCF appliqués aux expositions hors bilan, classés en fonction de la catégorie de risques des expositions converties

		а	b	C	d
			Au 30 j	uin 2025	
	Pondération	Expositions sur éléments de bilan	Expositions hors bilan (Avant FCEC)	FCEC moyen pondéré ⁽³⁾	Exposition (après FCEC et techniques ARC) ⁽⁴⁾
1	moins de 40 %	29 107	10 919	33 %	34 201
2	40 % - 70 %	3 676	584	44 %	3 770
3	75 % - 80 %	2 195	3 559	31 %	2 956
4	85 %	1 125	461	18 %	1 180
5	90 % - 100 %	11 868	7 799	34 %	14 430
6	105 % - 130 %	167	_	40 %	166
7	150 %	1 003	1 410	9 %	566
8	250 %	385	_	- %	385
9	400 %	_	_	- %	_
10	1 250 %	_	_	- %	_
11	Expositions totales	49 526	24 732	31 %	57 654

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 47.

Tableau CR5 – Approche standard – Exposition par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques⁽¹⁾ (suite)

	Portefeuille réglementaire / Pondération des risques													Д	u 31 m	ars 202	5												
	(en millions de dollars)	0 %	10 %	15 %	20 %	25 %	30 %	35 %	40 %	45 %	50 %	55 %	60 %	65 %	70 %	75 %	80 %	85 %	90 %	100 %	105 %	110 %	130 %	150 %	250 %	400 %	1 250 %	Autres	Total
1	Emprunteurs souverains	6 700			_						_									_				-				_	6 700
2	Organismes publics hors administration centrale	_			9 395						_									_				-				_	9 395
3	Banques multilatérales de développement	_			_		_				_									-1				_				_	
4	Institutions de dépôts et banques				1 240		663		_		_					_				-1				107				703	2 713
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques				_		_		_		_					_				_				1				703	703
5	Obligations sécurisées				_		_		_		_					_				_				-				_	
6	Entreprises				1 313						636			-		575	481	945		8 435			644	73				_	13 102
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises				_						_			_		_				_								_	
	Dont : financements spécialisés				_						_					_	481			102			644	_				_	1 227
7	Dettes subordonnées, actions et autres instruments de fonds propres	_			_															_					395			_	395
8	Portefeuilles de détail réglementaires			754	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	1 850	_	_	_	72	_	_	_	_				_	2 676
9	Immobiliers	_	_	_	116	24	291	405	4	806	693	_	420	_	451	354	_	153	703	935	3	102	_	139	_	_	_	58	5 657
	Dont : immobiliers résidentiels général		_	_	25	24	42	42	4		2			_	_	239	_	_		_			_		_	_		4	382
	Dont : immobiliers résidentiels producteur de revenus	_	_	_			249	363		806	691		9			3	_				3		_	78	_	_	-	_	2 202
	Dont : autres immobiliers résidentiels	_	_	_			_	_	_	_		_	_			_	_				_		_	_	_	_	_	_	
	Dont : immobiliers commerciaux général	_	_	_	91		_		_		_	_	411	_		112	_	153		324			_	_	_	_	_	54	1 145
	Dont : immobiliers commerciaux producteur de revenus	_	_	l											451				703			102	_	47	_	_	I	_	1 303
	Dont : acquisitions de terrains, développements et constructions	_	_	l																611			_	14	_	_	I	_	625
10	Prêts hypothécaires inversés						_	_		_			_							_				-				_	
11	Titres adossés à des créances hypothécaires				_	_	_	_	_	_	_	l	_		_	_	_	_	_	_	_	_	_	l				_	
	Expositions en défaut										_									23				98				_	121
13	Autres actifs ⁽²⁾	11 551			462															5 020								_	17 033
14	Total	18 251	_	754	12 526	24	954	405	4	806	1 329	_	420	_	451	2 779	481	1 098	703	14 485	3	102	644	417	395	_	_	761	57 792

Montants d'exposition et CCF appliqués aux expositions hors bilan, classés en fonction de la catégorie de risques des expositions converties

a b c d
Au 31 mars 2025

			7.401 111	410 2020	
	Pondération	Expositions sur éléments de bilan	Expositions hors bilan (Avant FCEC)	FCEC moyen pondéré ⁽³⁾	Exposition (après FCEC et techniques ARC) ⁽⁴⁾
1	moins de 40 %	28 060	10 678	33 %	32 972
2	40 % - 70 %	3 618	734	42 %	3 713
3	75 % - 80 %	2 474	3 466	32 %	3 260
4	85 %	1 060	485	15 %	1 098
5	90 % - 100 %	12 370	8 208	35 %	15 187
6	105 % - 130 %	464	705	41 %	749
7	150 %	699	1 333	8 %	418
8	250 %	395	_	— %	395
9	400 %	_	_	— %	_
10	1 250 %	_	_	— %	_
44	Expositions totales	40 140	25 600	33 %	57 702

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 47.

Tableau CR5 – Approche standard – Exposition par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques⁽¹⁾ (suite)

	Portefeuille réglementaire / Pondération des risques													Au	31 déce	mbre 2	024												
	(en millions de dollars)	0 %	10 %	15 %	20 %	25 %	30 %	35 %	40 %	45 %	50 %	55 %	60 %	65 %	70 %	75 %	80 %	85 %	90 %	100 %	105 %	110 %	130 %	150 %	250 %	400 %	1 250 %	Autres	Total
1	Emprunteurs souverains	6 119			_						_													_				_	6 119
2	Organismes publics hors administration centrale	_			8 989						l									_				ı				_	8 989
3	Banques multilatérales de développement	_			_		_				_									-1				_				_	_
4	Institutions de dépôts et banques				1 121		580		_		7					_				-1				115				668	2 491
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques						1									1				_								668	668
5	Obligations sécurisées				_		_		_		_					_				-1				_				_	
6	Entreprises				1 154						682			_		517	2 724	855		8 103			1 832	40				_	15 907
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises				41											_				_								_	41
	Dont : financements spécialisés				_						5					_	2 724			189			1 832	_				_	4 750
7	Dettes subordonnées, actions et autres instruments de fonds propres	_			-																			-	379			_	379
8	Portefeuilles de détail réglementaires			780	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	1 812	_	_	_	70	-	_	_	_				_	2 662
9	Immobiliers	_	_	_	117	25	279	364	4	759	723	_	386	_	461	350	_	192	583	862	3	103	_	159	_	_	_	95	5 465
	Dont : immobiliers résidentiels général	_	_	_	25	25	36	41	4		2			_	1	232	_	_					_	_	_	_	_	4	370
	Dont : immobiliers résidentiels producteur de revenus	_	_	_			243	323		759	721		21			3	_				3			69		_		-	2 142
	Dont : autres immobiliers résidentiels	_	_	_			_	_	_	_		_	_			_	_				-		_	_	_	_	_	_	_
	Dont : immobiliers commerciaux général	_	_	_	92		_		_		_	_	365	_		115	_	192		292			_	_	_	_	_	91	1 147
	Dont : immobiliers commerciaux producteur de revenus	_	_	-											460				583			103		77		_		_	1 223
	Dont : acquisitions de terrains, développements et constructions	_	_	_																570			-	13	-	_	-	_	583
10	Prêts hypothécaires inversés						-	_		_			-							_								_	_
11	Titres adossés à des créances																												
	hypothécaires								_																				
	Expositions en défaut										_									25				108					133
	Autres actifs ⁽²⁾	11 223			480															5 250							_		16 953
14	Total	17 342	_	780	11 861	25	859	364	4	759	1 412	_	386	_	461	2 679	2 724	1 047	583	14 310	3	103	1 832	422	379	_	_	763	59 098

Montants d'exposition et CCF appliqués aux expositions hors bilan, classés en fonction de la catégorie de risques des expositions converties

		а	D	С	a
			Au 31 déce	mbre 2024	
	Pondération	Expositions sur éléments de bilan	Expositions hors bilan (Avant FCEC)	FCEC moyen pondéré ⁽³⁾	Exposition (après FCEC et techniques ARC) ⁽⁴⁾
1	moins de 40 %	26 597	11 089	32 %	31 326
2	40 % - 70 %	3 553	849	43 %	3 690
3	75 % - 80 %	4 196	4 498	34 %	5 403
4	85 %	1 007	502	15 %	1 048
5	90 % - 100 %	12 018	8 314	36 %	14 892
6	105 % - 130 %	1 528	985	42 %	1 938
7	150 %	632	1 364	9 %	422
8	250 %	379	_	— %	379
9	400 %	_	_	— %	_
10	1 250 %	_	_	— %	_
11	Expositions totales	49 910	27 601	32 %	59 098

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 47.

Tableau CR5 – Approche standard – Exposition par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques⁽¹⁾ (suite)

	Portefeuille réglementaire / Pondération des risques													Au 3	0 septe	mbre 2	.024												
	(en millions de dollars)	0 %	10 %	15 %	20 %	25 %	30 %	35 %	40 %	45 %	50 %	55 %	60 %	65 %	70 %	75 %	80 %	85 %	90 %	100 %	105 %	110 %	130 %	150 %	250 %	400 %	1 250 %	Autres	Total
1	Emprunteurs souverains	7 777			101						_																	_	7 878
	Organismes publics hors administration centrale	_			8 764						_									_				-				_	8 764
3	Banques multilatérales de développement	_			_		_				_													_				_	
4	Institutions de dépôts et banques				1 057		605		_		39													120				632	2 453
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques				_		14		_		_					_				_				_				632	646
5	Obligations sécurisées				_		_		_		_													_				_	
6	Entreprises				1 211						666					510	2 358	724		8 666			2 012	40				_	16 187
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises				41						_			_		_								_				_	41
	Dont : financements spécialisés				_						5						2 358			267			2 012	_					4 642
7	Dettes subordonnées, actions et autres instruments de fonds propres	_			_															_					377			_	377
8	Portefeuilles de détail réglementaires				_	_	_	_	_	_	_	_			_	2 097	_	_	_	82	_	_	_	_				_	2 179
9	Immobiliers				123	11	276	422	4	738	752	_	387		406	337	_	191	558	660	3	112	_	132	_		_	100	5 212
	Dont : immobiliers résidentiels général				26	11	39	39	4		3			_	2	217	_						_	_	_		_	5	346
	Dont : immobiliers résidentiels producteur de revenus	_	_	_			237	383		738	749		9			3	_				3		_	51	_	_	_	_	2 173
	Dont : autres immobiliers résidentiels							_				_																	
	Dont : immobiliers commerciaux général		_		97								378			117		191		167			_	_	_	_		95	1 045
	Dont : immobiliers commerciaux producteur de revenus	_	_	_											404				558			112	_	76	_	_	_	_	1 150
	Dont : acquisitions de terrains, développements et constructions	_	_	_																493			_	5		_	_	_	498
10	Prêts hypothécaires inversés						_	_		_			_							_				-				_	_
11	Titres adossés à des créances hypothécaires				_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	l				_	_
12	Expositions en défaut										_									38				61				_	99
13	Autres actifs ⁽²⁾	10 410			846															5 298							_	_	16 554
14	Total	18 187	_	_	12 102	11	881	422	4	738	1 457	_	387	_	406	2 944	2 358	915	558	14 744	3	112	2 012	353	377	_	_	732	59 703

Montants d'exposition et CCF appliqués aux expositions hors bilan, classés en fonction de la catégorie de risques des expositions converties

		a	D	С	a
			Au 30 septem	nbre 2024	
	Pondération	Expositions sur éléments de bilan	Expositions hors bilan (Avant FCEC)	FCEC moyen pondéré ⁽³⁾	Exposition (après FCEC et techniques ARC) ⁽⁴⁾
1	moins de 40 %	27 795	9 285	32 %	31 703
2	40 % - 70 %	3 425	950	42 %	3 622
3	75 % - 80 %	3 597	5 880	33 %	5 303
4	85 %	886	411	15 %	916
5	90 % - 100 %	12 148	8 896	37 %	15 302
6	105 % - 130 %	1 874	598	44 %	2 127
7	150 %	509	632	11 %	353
8	250 %	377	_	— %	377
9	400 %	_	_	— %	_
10	1 250 %	_	_	— %	_
11	Expositions totales	50 611	26 652	33 %	59 703

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 47.

Tableau CR5 – Approche standard – Exposition par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques⁽¹⁾ (suite)

	Portefeuille réglementaire / Pondération des risques													,	Au 30 ju	ıin 2024	1												
	(en millions de dollars)	0 %	10 %	15 %	20 %	25 %	30 %	35 %	40 %	45 %	50 %	55 %	60 %	65 %	70 %	75 %	80 %	85 %	90 %	100 %	105 %	110 %	130 %	150 %	250 %	400 %	1 250 %	Autres	Total
1	Emprunteurs souverains	9 232			_						_									_				_				_	9 232
	Organismes publics hors administration centrale	_			8 307						_									_				_				_	8 307
	Banques multilatérales de développement																							_				_	
4	Institutions de dépôts et banques				877		453				40					_				_				72				562	2 004
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques				_		26		_		_					_				_				_				562	588
5 .	Obligations sécurisées										_					_				_				_				_	
6	Entreprises				1 132						608					513	1 943	756		8 083			2 288	40				_	15 363
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises				39						_			_		_				_				_				_	39
	Dont : financements spécialisés				_						5					_	1 943			254			2 288	_				_	4 490
	Dettes subordonnées, actions et autres instruments de fonds propres	_			_															_				_	347			_	347
8	Portefeuilles de détail réglementaires				_		_	_	_	_	_	_	_	_	_	2 096	_	_	_	74	_	_	_	_				_	2 170
9	Immobiliers	_		_	121	14	232	413	5	703	768	_	382	_	377	328	_	171	547	735	2	25	_	171	_	_	_	99	5 093
	Dont : immobiliers résidentiels général	_			24	14	41	45	5		3			_	2	214	_	_		_			_	_	_	_	_	7	355
	Dont : immobiliers résidentiels producteur de revenus	_	_	_			191	368		703	765		12			4	_				2		_	57	_	_	_	_	2 102
	Dont : autres immobiliers résidentiels	_					_		_			_	_			_	_				_		_	_	_	_	!	_	
	Dont : immobiliers commerciaux général	_			97		_		_		_	_	370	_		110	_	171		147			_	_	_	_	_	92	987
	Dont : immobiliers commerciaux	_	_												375				547			25		110	_		_	_	1 057
	producteur de revenus Dont : acquisitions de terrains,														3/5				547			25		110				<u> </u>	1 057
	développements et constructions	_	_	_																588			_	4	_	_	_	_	592
10	Prêts hypothécaires inversés							_		_			_							_				_				_	_
	Titres adossés à des créances																												
	hypothécaires										_																	_	
	Expositions en défaut										_									17				49				_	66
	Autres actifs ⁽²⁾	9 213			492															5 132							_	_	14 837
14 .	Total	18 445	_	_	10 929	14	685	413	5	703	1 416	_	382	_	377	2 937	1 943	927	547	14 041	2	25	2 288	332	347	_		661	57 419

Montants d'exposition et CCF appliqués aux expositions hors bilan, classés en fonction de la catégorie de risques des expositions converties

a b c d

			Au 30 ju	ıin 2024	
	Pondération	Expositions sur éléments de bilan	Expositions hors bilan (Avant FCEC)	FCEC moyen pondéré ⁽³⁾	Exposition (après FCEC et techniques ARC) ⁽⁴⁾
1	moins de 40 %	27 026	9 505	29 %	30 585
2	40 % - 70 %	3 247	965	43 %	3 444
3	75 % - 80 %	3 201	5 771	32 %	4 881
4	85 %	891	320	19 %	927
5	90 % - 100 %	11 782	8 528	34 %	14 588
6	105 % - 130 %	1 917	865	46 %	2 315
7	150 %	447	474	13 %	332
8	250 %	347	_	— %	347
9	400 %	_	_	— %	_
10	1 250 %	_	_	— %	_
11	Expositions totales	48 858	26 428	32 %	57 419

⁽¹⁾ Exclut le risque de contrepartie, la titrisation, les placements en actions dans les fonds d'investissement et le risque de règlement.

⁽²⁾ Les autres actifs sont évalués à l'aide d'une méthode autre que les méthodes standards ou des notations internes. Cette rubrique ne comprend pas les éléments au-dessous d'un certain seuil et qui sont pondérés à 250 %.

⁽³⁾ Les pondérations sont basées sur l'exposition hors bilan (avant FCEC).

⁽⁴⁾ Les expositions nettes après l'atténuation du risque de crédit (déduction faite des provisions pour pertes de crédit attendues sur prêts dépréciés).

Tableau CR6 – AIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)

Au 30 juin 2025

		а	b	С	d	е	f	g	h	i	j	k	I
(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽¹⁾	APR	Proportion des APR	Perte attendue ⁽²⁾	Provisions ⁽³⁾
	0,00 à < 0,15	44 270	3 836	46,61 %	111 922	0,02 %	17	26,31 %	2,7	6 592	5,89 %	4	s. o.
	0,15 à < 0,25	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
	0,25 à < 0,50	9	_	- %	9	0,27 %	1	9,98 %	1,0	1	8,02 %	_	s. o.
Expositions liées	0,50 à < 0,75	_	_	- %	_	- %	_	- %	_	_	— %	_	s. o.
à des emprunteurs	0,75 à < 2,50	_	19	100,00 %	19	1,94 %	1	14,42 %	1,1	6	30,65 %	_	s. o.
souverains	2,50 à < 10,00	_	_	- %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
	10,00 à < 100,00	_	_	- %	_	- %	_	- %	_	_	— %	_	s. o.
	100,00 (défaut)	_	_	- %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
	Sous-total	44 279	3 855	46,78 %	111 950	0,02 %	19	26,31 %	2,7	6 599	5,89 %	4	18
	0,00 à < 0,15	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
	0,15 à < 0,25	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
	0,25 à < 0,50	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
Expositions liées	0,50 à < 0,75	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
à des institutions	0,75 à < 2,50	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
financières	2,50 à < 10,00	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
	10,00 à < 100,00	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
	100,00 (défaut)	_	_	- %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
	Sous-total	_	_	- %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	_
	0,00 à < 0,15	464	168	51,43 %	525	0,07 %	2 180	35,48 %	1,2	50	9,68 %	_	s. o.
	0,15 à < 0,25	2 845	1 822	33,15 %	2 957	0,21 %	32 080	27,25 %	1,2	486	16,42 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	8 522	4 162	36,21 %	9 050	0,36 %	14 639	26,28 %	1,3	2 138	23,63 %	8	s. o.
	0,50 à < 0,75	7 945	2 965	33,52 %	8 104	0,58 %	4 316	24,87 %	1,3	2 310	28,50 %	12	s. o.
Expositions liées à des entreprises	0,75 à < 2,50	25 084	7 303	34,61 %	24 691	1,46 %	13 031	25,01 %	1,3	10 136	41,05 %	91	s. o.
a doc chia ophicos	2,50 à < 10,00	10 753	2 206	33,60 %	9 837	4,28 %	4 048	23,09 %	1,3	5 117	52,02 %	98	s. o.
	10,00 à < 100,00	2 293	466	35,73 %	2 197	19,87 %	652	38,62 %	1,2	3 464	157,68 %	188	s. o.
	100,00 (défaut)	1 436	275	12,67 %	1 211	100,00 %	532	25,74 %	1,0	1 481	122,35 %	306	s. o.
	Sous-total	59 342	19 367	34,46 %	58 572	4,29 %	71 478	25,59 %	1,3	25 182	42,99 %	704	524
Total de la clientèle non détail	- AIRB	103 621	23 222	37,66 %	170 522	1,50 %	71 497	26,06 %	2,2	31 781	18,64 %	708	542

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 57.

Tableau CR6 – AIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

Au 31 mars 2025

d а h k ECD après Expositions prise en Expositions hors bilan compte des au bilan avant prise techniques **FCEC** PD PCD Échéance Fourchette brutes en compte ARC et des Nombre de Proportion Perte attendue(2) $\mathsf{Provisions}^{(3)}$ moyenne(1 **APR** (en millions de dollars) de PD (%) initiales des FCEC moyen **FCEC** moyenne débiteurs moyenne des APR 0,00 à < 0,15 42 993 2 564 46,06 % 105 991 0,02 % 30 26,38 % 2,7 6 258 5,90 % 4 S. O. 0,15 à < 0,25 -- % — % -- % - % S. O. $0.25 \, \text{à} < 0.50$ 9 **--** % 9 0,27 % 1 9,98 % 1,0 8,02 % S. O. 0,50 à < 0,75 - % — % - % — % S. O. Expositions liées à des emprunteurs 0,75 à < 2,50 - % — % **--** % — % s. o. souverains 2,50 à < 10,00 - % — % **--** % — % S. O. 10,00 à < 100,00 — % — % **--** % — % S. O. 100,00 (défaut) - % - % -- % — % S. O. Sous-total 43 002 2 564 46,06 % 106 000 0,02 % 31 26,38 % 2,7 6 259 5,90 % 4 16 0,00 à < 0,15 - % — % **-** % _ — % s. o. 0,15 à < 0,25 — % — % **--** % — % S. O. $0.25 \, \text{à} < 0.50$ - % — % **--** % — % s. o. 0,50 à < 0,75 - % — % **--** % — % s. o. Expositions liées à des institutions 0,75 à < 2,50 -- % — % **-** % -- % s. o. financières 2,50 à < 10,00 -- % — % -- % — % S. O. 10,00 à < 100,00 - % — % **-** % - % S. O. 100,00 (défaut) — % — % -- % — % S. O. Sous-total — % — % -- % — % _ _ _ 0,00 à < 0,15 408 170 51,00 % 475 0.07 % 2 045 35,26 % 1,2 47 9,81 % S. O. 0,15 à < 0,25 2 878 1 805 32,99 % 2 930 0,21 % 32 064 26,74 % 1,2 467 15,93 % 2 S. 0. $0,25 \ a < 0,50$ 8 340 4 212 37,00 % 8 983 0,35 % 14 342 26,21 % 1,4 2 132 23,74 % 8 S. O. 7 900 3 187 35,04 % 8 265 0,58 % 4 281 24,65 % 1,3 2 366 28,63 % 12 0,50 à < 0,75S. O. Expositions liées 0,75 à < 2,5023 814 7 037 33,76 % 23 488 1,45 % 13 091 25,00 % 1,3 9 541 40,62 % 86 S. O. à des entreprises 2,50 à < 10,00 10 422 2 465 34,43 % 9 674 4,29 % 4 094 23,67 % 1,3 5 195 53,70 % 99 s. o. 10,00 à < 100,00 2 202 485 33,79 % 2 075 20,08 % 686 38,32 % 1,2 3 370 162,43 % 177 S. O. 100,00 (défaut) 1 366 248 15,34 % 1 179 100,00 % 522 24,82 % 1,0 1 603 135,94 % 242 s. o. 4,27 % Sous-total 57 330 19 609 34,67 % 57 069 71 125 25,57 % 1,3 24 721 43,32 % 626 437 Total de la clientèle non détail - AIRB 100 332 22 173 37,65 % 163 069 1,51 % 71 156 26,10 % 30 980 19,00 % 630 453

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 57.

Tableau CR6 – AIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

Au 31 décembre 2024

		а	b	С	d	е	f	g	h	i	j	k	ļ
(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽¹⁾	APR	Proportion des APR	Perte attendue ⁽²⁾	Provisions ⁽³⁾
	0,00 à < 0,15	39 503	2 835	44,90 %	99 900	0,02 %	31	28,82 %	2,8	7 150	7,16 %	5	S. O.
	0,15 à < 0,25	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
	0,25 à < 0,50	9	_	— %	9	0,27 %	1	50,00 %	1,1	4	41,42 %	_	s. o.
Expositions liées	0,50 à < 0,75	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
à des emprunteurs	0,75 à < 2,50	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
souverains	2,50 à < 10,00	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
	10,00 à < 100,00	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
	100,00 (défaut)	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
	Sous-total	39 512	2 835	44,90 %	99 909	0,02 %	32	28,82 %	2,8	7 154	7,16 %	5	11
	0,00 à < 0,15	_	_	- %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	S. O.
	0,15 à < 0,25	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
	0,25 à < 0,50	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
Expositions liées	0,50 à < 0,75	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
à des institutions	0,75 à < 2,50	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
financières	2,50 à < 10,00	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
	10,00 à < 100,00	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
	100,00 (défaut)	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
	Sous-total	_	_	- %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	_
	0,00 à < 0,15	404	158	52,03 %	470	0,07 %	1 967	34,80 %	1,3	44	9,25 %	_	s. o.
	0,15 à < 0,25	2 927	1 726	32,45 %	2 912	0,21 %	31 990	26,63 %	1,2	455	15,63 %	2	s. o.
	0,25 à < 0,50	7 934	4 201	35,47 %	8 525	0,35 %	14 110	25,35 %	1,4	1 910	22,40 %	8	s. o.
	0,50 à < 0,75	7 701	3 201	34,69 %	8 127	0,57 %	4 228	24,14 %	1,4	2 285	28,12 %	11	s. o.
Expositions liées à des entreprises	0,75 à < 2,50	23 892	6 797	34,38 %	23 535	1,46 %	12 971	24,69 %	1,3	9 492	40,34 %	85	s. o.
a dee endephoee	2,50 à < 10,00	9 862	2 355	34,82 %	9 272	4,31 %	3 877	23,73 %	1,3	5 090	54,89 %	95	s. o.
	10,00 à < 100,00	1 997	420	32,60 %	1 885	19,14 %	681	35,95 %	1,4	2 858	151,64 %	144	s. o.
	100,00 (défaut)	1 302	252	15,09 %	1 124	100,00 %	535	23,63 %	1,0	1 461	130,00 %	215	s. o.
	Sous-total	56 019	19 110	34,46 %	55 850	4,13 %	70 359	25,10 %	1,3	23 595	42,25 %	560	381
Total de la clientèle non détail	- AIRB	95 531	21 945	37,13 %	155 759	1,49 %	70 391	27,49 %	2,2	30 749	19,74 %	565	392

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 57.

Tableau CR6 – AIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

Au 30 septembre 2024

		а	D	С	a	е	ī	9	n	1	J	K	1
(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽¹⁾	APR	Proportion des APR	Perte attendue ⁽²⁾	Provisions ⁽³⁾
	0,00 à < 0,15	35 661	2 699	44,47 %	93 006	0,02 %	32	29,28 %	2,8	6 842	7,36 %	5	S. O.
	0,15 à < 0,25	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
	0,25 à < 0,50	29	_	— %	29	0,27 %	1	50,00 %	1,4	13	44,24 %	_	S. O.
Expositions liées	0,50 à < 0,75	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	S. O.
à des emprunteurs	0,75 à < 2,50	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	S. O.
souverains	2,50 à < 10,00	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	S. O.
	10,00 à < 100,00	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	S. O.
	100,00 (défaut)	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	S. O.
	Sous-total	35 690	2 699	44,47 %	93 035	0,02 %	33	29,29 %	2,8	6 855	7,37 %	5	15
	0,00 à < 0,15	_	_	- %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	S. O.
	0,15 à < 0,25	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	S. O.
	0,25 à < 0,50	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	S. O.
Expositions liées	0,50 à < 0,75	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	S. O.
à des institutions	0,75 à < 2,50	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	S. O.
financières	2,50 à < 10,00	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	S. O.
	10,00 à < 100,00	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	S. O.
	100,00 (défaut)	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	S. O.
	Sous-total	_	_	- %	_	-%	_	— %	_	_	- %	_	_
	0,00 à < 0,15	410	154	59,53 %	488	0,07 %	1 848	33,74 %	1,3	45	9,33 %	_	S. O.
	0,15 à < 0,25	2 830	1 637	32,76 %	2 854	0,21 %	31 675	25,05 %	1,2	423	14,83 %	1	S. O.
	0,25 à < 0,50	7 480	4 236	35,76 %	8 122	0,35 %	14 093	25,58 %	1,4	1 840	22,66 %	7	S. O.
	0,50 à < 0,75	6 977	2 802	35,08 %	7 324	0,57 %	4 212	24,53 %	1,4	2 050	27,98 %	10	S. O.
Expositions liées à des entreprises	0,75 à < 2,50	23 857	6 580	34,04 %	23 411	1,44 %	13 283	24,78 %	1,4	9 489	40,53 %	84	s. o.
a dos chirophisos	2,50 à < 10,00	9 376	1 976	35,60 %	8 682	4,38 %	3 943	23,83 %	1,3	4 812	55,43 %	91	s. o.
	10,00 à < 100,00	1 905	435	33,47 %	1 852	18,72 %	733	35,88 %	1,2	2 703	145,93 %	141	s. o.
	Fourchette de PD (%)	1 125	100,00 %	550	23,38 %	1,0	1 549	137,63 %	196	s. o.			
	Sous-total	54 158	18 080	34,63 %	53 858	4,21 %	70 337	25,16 %	1,4	22 911	42,54 %	530	334
Total de la clientèle non détail	- AIRB	89 848	20 779	37,04 %	146 893	1,55 %	70 370	27,78 %	2,3	29 766	20,26 %	535	349

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 57.

Tableau CR6 – AIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)
Au 30 juin 2024

abcdefghijk I

(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽¹⁾	APR	Proportion des APR	Perte attendue ⁽²⁾	Provisions ⁽³⁾
	0,00 à < 0,15	35 009	2 808	45,69 %	89 298	0,02 %	32	29,10 %	2,7	6 540	7,32 %	4	S. O.
	0,15 à < 0,25	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
	0,25 à < 0,50	28	_	— %	28	0,27 %	1	50,00 %	1,6	13	47,06 %	_	S. O.
Expositions liées	0,50 à < 0,75	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
à des emprunteurs	0,75 à < 2,50	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
souverains	2,50 à < 10,00	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
	10,00 à < 100,00	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
	100,00 (défaut)	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	S. O.
	Sous-total	35 037	2 808	45,69 %	89 326	0,02 %	33	29,11 %	2,7	6 553	7,34 %	4	10
	0,00 à < 0,15	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	S. O.
	0,15 à < 0,25	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	S. O.
	0,25 à < 0,50	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	S. O.
Expositions liées	0,50 à < 0,75	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	S. O.
à des institutions	0,75 à < 2,50	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	S. O.
financières	2,50 à < 10,00	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	S. O.
	10,00 à < 100,00	_	_	— %	_	—%	_	— %	_	_	— %	_	S. O.
	100,00 (défaut)	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	S. O.
	Sous-total	_	_	— %	_	- %	_	— %	_	_	- %	_	_
	0,00 à < 0,15	424	153	58,51 %	496	0,07 %	1 873	34,15 %	1,5	50	10,11 %	_	S. O.
	0,15 à < 0,25	2 894	1 725	35,29 %	2 988	0,21 %	31 769	26,46 %	1,5	520	17,39 %	2	S. O.
	0,25 à < 0,50	6 894	4 005	36,66 %	7 602	0,35 %	14 039	26,48 %	1,8	1 949	25,64 %	7	S. O.
	0,50 à < 0,75	6 879	2 744	37,79 %	7 239	0,57 %	4 190	24,35 %	1,7	2 149	29,69 %	10	S. O.
Expositions liées à des entreprises	0,75 à < 2,50	23 822	7 096	35,18 %	23 993	1,42 %	12 792	25,16 %	1,8	10 476	43,66 %	86	S. O.
a des entreprises	2,50 à < 10,00	9 284	2 085	37,13 %	8 844	4,42 %	3 912	23,79 %	1,7	5 122	57,92 %	93	S. O.
	10,00 à < 100,00	1 872	375	37,46 %	1 782	19,35 %	711	37,96 %	1,6	2 820	158,23 %	147	S. O.
	100,00 (défaut)	1 245	208	15,26 %	1 065	100,00 %	522	22,62 %	1,2	1 437	134,95 %	173	S. O.
	Sous-total	53 314	18 391	36,17 %	54 009	4,10 %	69 808	25,54 %	1,7	24 523	45,41 %	518	307
Total de la clientèle non détail	- AIRB	88 351	21 199	38,15 %	143 335	1,56 %	69 841	27,76 %	2,3	31 076	21,68 %	522	317

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 57.

Tableau CR6 – AIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)

Au 30 juin 2025

Expositions lides 0.00 a < 0.15			а	b	С	d	е	f	g	h	i	j	k	1
Expositions lides a class cranaces of the contraction of the contracti	(en millions de dollars)		au bilan brutes	hors bilan avant prise en compte		prise en compte des techniques ARC et des					APR			Provisions ⁽³⁾
Expositions lides 1,025 à < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,50 < 0,		0,00 à < 0,15	6 461	33	40,00 %	882	0,08 %	43 335	41,34 %	s. o.	74	8,51 %	_	s. o.
a des créances 0.05 à < 0.55 à < 0.50 1 \$ 668	F 184 184	0,15 à < 0,25	7 802	23	40,00 %	372	0,18 %	40 788	78,44 %	s. o.	112	29,99 %	1	s. o.
hypotheciaries alugement					,							•	_	s. o.
Bull operment 0.75 a' c 2.50 19 241 1735 40,00 % 220 1.56 % 34.372 43.03 % s. o. 163 74,04 % 1			11 991	133	,	139	,	30 068			56		_	s. o.
Expositions 10,000 + 10,000 3 021 57		· ·			,		,					•		s. o.
Expositions assurées 10,00 à < 100,00 721 3 40,00 % 5 24,41 % 908 48,16 % 8.0. 14 278,78 % 1	g				,								1	s. o.
10,00 (defaut)	Expositions				,		,					•		s. o.
Sous-total 54 227 2 015 40,00% 1677 0,70% 161 048 49,92 % s. o. 502 29,93% 4	assurées				,		,						-	s. o.
Expositions lides do control of the		. , ,												7
Expositions lides a des creances of 25 al 54 1 10 089 70.06 % 38 236 0.21 % 292 330 13,55 % s.o. 2 566 6,71 % 11 control of the control of th														s. o.
Expositions lines a discretances of the control of					,									
hybothecaines hybothecaines au logement all operating the properties and logement all operating the logement and logement	Expositions liées													S. O.
Autrest					.,		.,					.,	-	s. o.
Expositions non assurées 2,50 a < 10,00 3 959 356 57,20 % 4 104 4,11 % 27 949 16,11 % s. o. 1779 43,35 % 27					,							•		s. o.
Expositions non assurées 10,00 à < 100,00 740 49 51,28 % 760 22,12 % 4 231 26,84 % 8. o. 954 125,49 % 48	au logement				. ,		,		.,.			•		s. o.
Non assurées 100.00 (defaut)	Evensitions				,							•		s. o.
Sous-total 127 881 40 461 66,72 % 153 184 0,85 % 1 230 224 14,11 % s. o. 16 800 10,97 % 184					,					s. o.				s. o.
Autres expositions	non assurees									S. O.				S. O.
Autres expositions sur la clientèle de détail (ERCDE) Autres expositions sur la clientèle (ERCDE) Autres expositions (Autres aux autres (Autres (Autres aux autres (Autres (Autres aux autres (Autres (Autr		Sous-total								s. o.			184	72
Autres expositions 0,25 à < 0,50		0,00 à < 0,15		23 972	47,34 %	14 066	0,08 %	2 114 323	82,47 %	s. o.	558	3,97 %	8	s. o.
Autres expositions sur la clientèle de détail (ERCDE) Autres expositions sur la clientèle de détail (ERCDE) Autres expositions sur la clientèle de détail (ERCDE) Autres expositions Autres expositions Autres expositions By All 1		0,15 à < 0,25	524	4 324	43,41 %	2 401	0,18 %	565 318	85,26 %	s. o.	203	8,49 %	4	s. o.
Sur la clientèle de détail (ERCDE) 1		0,25 à < 0,50	1 056	2 768	47,22 %	2 363	0,32 %	362 146	81,98 %	s. o.	307	12,97 %	6	s. o.
Care		0,50 à < 0,75	1 080	1 455	35,53 %	1 597	0,61 %	213 324	83,56 %	s. o.	345	21,59 %	8	s. o.
(ERCDE)		0,75 à < 2,50	1 077	1 083	32,91 %	1 434	1,08 %	218 860	85,45 %	s. o.	495	34,49 %	13	s. o.
10,00 à < 100,00 633 100 27,90 % 661 19,50 % 73 489 63,54 % s. o. 1 088 164,55 % 82		2,50 à < 10,00	2 125	953	28,56 %	2 397	3,39 %	334 700	78,74 %	s. o.	1 734	72,32 %	64	s. o.
Sous-total 9 332 34 661 45,32 % 25 038 1,51 % 3 958 459 82,05 % s. o. 4 938 19,72 % 266	(ERODE)	10,00 à < 100,00	633	100	27,90 %	661	19,50 %	73 489	63,54 %	s. o.	1 088	164,55 %	82	s. o.
Sous-total 9 332 34 661 45,32 % 25 038 1,51 % 3 958 459 82,05 % s. o. 4 938 19,72 % 266		100,00 (défaut)	119	6	9,40 %	119	100,00 %	76 299	76,62 %	s. o.	208	173,89 %	81	s. o.
Description			9 332	34 661	45.32 %	25 038	1.51 %	3 958 459	82.05 %	s. o.	4 938	19.72 %	266	307
PME assimilées 0,15 à < 0,25 669 1 282 48,50 % 1 137 0,19 % 16 227 64,84 % 5. 0. 289 25,38 % 1 0,25 à < 0,50 1 269 1 718 52,04 % 1 907 0,36 % 36 847 70,18 % 5. 0. 70,18 % 5. 0. 774 40,59 % 5 80x aux autres 0,50 à < 0,75 791 896 44,12 % 1 032 0,59 % 2 7 042 70,08 % 5. 0. 567 54,95 % 4 800 807,5 à < 2,50 2 311 1 196 50,50 % 2 556 1,25 % 78 988 61,29 % 5. 0. 1 725 67,51 % 20 80 8 81,29 % 8. 0. 1 725 67,51 % 20 80 8 80 10,00 à < 100,00 1 405 378 60 22,36 % 341 23,28 % 4 929 60,81 % 5. 0. 466 136,75 % 48 100,00 (defaut) 287 37 6,72 % 225 100,00 % 68 73 53,64 % 5. 0. 61 53 58,37 % 189 0,00 à < 0,15 1 348 656 74,39 % 1 758 0,10 % 66 343 63,11 % 5. 0. 280 34,73 % 1														S. O.
PME assimilées aux autres 0,25 à < 0,50 1 269 1 718 52,04 % 1 907 0,36 % 36 847 70,18 % s. o. 774 40,59 % 5 aux autres 0,50 à < 0,75 791 896 44,12 % 1 032 0,59 % 27 042 70,08 % s. o. 567 54,95 % 4 expositions 0,75 à < 2,50 2 311 1 196 50,50 % 2 556 1,25 % 78 988 61,29 % s. o. 1 725 67,51 % 20 sur la clientèle 2,50 à < 10,00 1 405 391 48,81 % 1 449 4,24 % 19 277 67,28 % s. o. 1 401 96,73 % 41 10,00 à < 100,00 1 378 60 22,36 % 341 23,28 % 4 929 60,81 % s. o. 466 136,75 % 48 100,00 (défaut) 287 37 6,72 % 225 100,00 % 6 873 53,64 % s. o. 6157 291,97 % 69 Sous-total 7 738 8 516 48,38 % 10 540 3,93 % 218 055 65,67 % s. o. 6 153 58,37 % 189 0,00 à < 0,15 à < 0,25 919 25 61,23 % 806 0,20 % 66 949 84,70 % s. o. 280 34,73 % 1		· ·			,		,						1	s. o.
Aux autres aux autres 0,50 à < 0,75 791 896 44,12 1032 0,59 27 042 70,08 5. o. 567 54,95 4 expositions 0,75 à < 2,50 2311 1196 50,50 2556 1,25 78 988 61,29 5. o. 1725 67,51 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20	D145 : "/				,								=	s. o.
expositions 0,75 à < 2,50 2 311 1 196 50,50 2 556 1,25 % 78 988 61,29 % s. o. 1 725 67,51 % 20 sur la clientèle 2,50 à < 10,00 1 405 391 48,81 % 1 449 4,24 % 19 277 67,28 % s. o. 1 401 96,73 % 41 de détail 10,00 à < 100,00 378 60 22,36 % 341 23,28 % 4 929 60,81 % s. o. 466 136,75 % 48 100,00 (défaut) 287 37 6,72 % 225 100,00 % 6 873 53,64 % s. o. 657 291,97 % 69 Sous-total 7 738 8 516 48,38 % 10 540 3,93 % 218 055 65,67 % s. o. 6 153 58,37 % 189 0,00 à < 0,15 1348 656 74,39 % 1 758 0,10 % 66 343 63,11 % s. o. 285 16,13 % 1 0,15 à < 0,25 919 25 61,23 % 806 0,20 % 66 949 84,70 % s. o. 280 34,73 % 1					. ,		.,		.,				_	s. o.
sur la clientèle de détail 2,50 à < 10,00 1 405 391 48,81 % 1 449 4,24 % 19 277 67,28 % s. o. 1 401 96,73 % 41 10,00 à < 100,00 (détait)							.,					•	-	s. o.
de détail 10,00 à < 100,00 378 60 22,36 % 341 23,28 % 4 929 60,81 % s. o. 466 136,75 % 48 100,00 (défaut) 287 37 6,72 % 225 100,00 % 6 873 53,64 % s. o. 657 291,97 % 69 Sous-total 7 738 8 516 48,38 % 10 540 3,93 % 218 055 65,67 % s. o. 6 153 58,37 % 189 0,00 à < 0,15 1 348 656 74,39 % 1 758 0,10 % 66 343 63,11 % s. o. 285 16,13 % 1 0,15 à < 0,25 919 25 61,23 % 806 0,20 % 66 949 84,70 % s. o. 280 34,73 % 1					,									s. o.
100,00 (defaut) 287 37 6,72 225 100,00 % 6873 53,64 % s. o. 657 291,97 % 69 Sous-total 7738 8516 48,38 % 10 540 3,93 % 218 055 65,67 % s. o. 6153 58,37 % 189 0,00 à < 0,15 1348 656 74,39 % 1 758 0,10 % 66 343 63,11 % s. o. 285 16,13 % 1 0,15 à < 0,25 919 25 61,23 % 806 0,20 % 66 949 84,70 % s. o. 280 34,73 % 1					,		,					•		s. o.
Sous-total 7 738 8 516 48,38 % 10 540 3,93 % 218 055 65,67 % s. o. 6 153 58,37 % 189 0,00 à < 0,15		1 '					.,							s. o. s. o.
0,00 à < 0,15		, , ,												201
0,15 à < 0,25 919 25 61,23 % 806 0,20 % 66 949 84,70 % s.o. 280 34,73 % 1					-,									
					,		,							s. o.
Autres expositions 0.25 à < 0.50 1.365 137 65.67 % 963 0.33 % 71.249 46.37 % s. o. 256 26.64 % 2	Autros expeditions											•	-	s. o.
and the effect of the second o	·				,		,					•		s. o.
do dátail					,		,							s. o.
(hors FRCDF) 0,75 a < 2,50 3 355 37 62,22 % 3 106 1,32 % 153 762 39,92 % S. O. 1 429 46,03 % 19					,		,					•		s. o.
à l'exception 2,50 à < 10,00 4176 10 53,17 % 3 888 3,07 % 195 991 40,49 % s. o. 2 181 56,11 % 48		· · ·			,		,			s. o.				s. o.
des PME 10,00 à < 100,00 354 1 58,26 % 270 24,65 % 15 662 42,90 % s. o. 280 103,63 % 29		10,00 à < 100,00		1	,		,	15 662	42,90 %	s. o.		•		s. o.
		100,00 (défaut)	105		- %	69	100,00 %	18 849	49,01 %	s. o.	193	280,17 %		s. o.
Sous-total 12 809 934 71,01 % 12 085 2,61 % 630 253 47,00 % s. o. 5 273 43,64 % 121		Sous-total	12 809	934	71,01 %	12 085	2,61 %	630 253	47,00 %	s. o.	5 273	43,64 %	121	76
Total de la clientèle de détail - AIRB 212 087 86 587 56,14 % 202 524 1,20 % 6 198 039 27,45 % s. o. 33 666 16,62 % 764	Total de la clientèle de détail - AIR	В	212 087	86 587	56,14 %	202 524	1,20 %	6 198 039	27,45 %	s. o.	33 666	16,62 %	764	663

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 57.

Tableau CR6 – AIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

Au 31 mars 2025

Part			а	b	С	d	е	f	g	h	i	j	k	I
Expositions liefs 0.15 à < 0.25 7 621 23 40,00 % 358 0.18 % 41 442 77.74 % s. o. 108 30,00 % 1 s. o. 2.	(en millions de dollars)		au bilan brutes	hors bilan avant prise en compte		prise en compte des techniques ARC et des					APR			Provisions ⁽³⁾
Company Comp		0,00 à < 0,15	6 823	37	40,00 %	666	0,08 %	43 790	48,27 %	S. O.	66	9,93 %	1	S. O.
a des ordanoses 0.25 à < 0.50 5 144 12 40,00 % 109 0.25 % 2962 41,7 % s. o. -1 16,5 % -1 s. o. 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00 10,	Europikiana lidaa	0,15 à < 0,25	7 621	23	40,00 %	358	0,18 %	41 442	77,74 %	s. o.	108	30,00 %	1	S. O.
hypothécaires al logement 0.75 à < 2.50 à < 10 908 176 40.00 % 176 00.00 % 176 00.02 % 29 802 41.27 % s.o. 43 30.49 % — s.o. 2.50 a < 10.00 a < 10.75 a < 2.50 à < 10.00 1 2 957 68 40.00 % 176 10.38 43.843 42.23 % s.o. 130 74.05 % 1 s.o. 2.50 a < 10.00 a < 10.00 a < 10.00 1 2 957 68 40.00 % 58 4.60 % 10.33 40.50 % s.o. 76 130.27 % 1 s.o. 10.00 a < 10.00 a	•	0,25 à < 0,50	5 144	12	40,00 %	_	0,48 %	145	21,95 %	s. o.	_	16,57 %	_	s. o.
au logement 0,75 a < 2,50 16 741 1 660 40,00 % 176 1,85 % 33 843 42,23 % s. o. 130 74,05 % 1 s. o.		0,50 à < 0,75	10 908	176	40,00 %	109	0,62 %	29 802	41,27 %	s. o.	43	39,49 %	_	S. O.
Expositions assurées 10,00 à + 100,00 668 3 40,00 % 5 24,70 % 1901 37,63 % s.o. 11 215,94 % - s.o.		0,75 à < 2,50	16 741	1 660	40,00 %	176	1,58 %	33 843	42,23 %	s. o.	130	74,05 %	1	S. O.
## Sour-total 100.00 (defaut) 457	•	2,50 à < 10,00	2 957	68	40,00 %	58	4,60 %	10 336	40,50 %	s. o.	76	130,27 %	1	S. O.
100,00 (defeut)		10,00 à < 100,00	666	3	40,00 %	5		1 691	37,63 %		11	215,94 %	_	
Sous-total 51 317	assurées	100.00 (défaut)	457	14	40.00 %	3	100.00 %	558		S. O.	10	324.90 %	_	S. O.
Expositions liées does créances (1,50 m) a 1,50 m) a 1,5		. , ,		1 993		1 375			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·				4	
Expositions leles a disc creances nypothecaires a control of the													5	S. O.
a des créannces 0.25 à < 0.50 10.98 62 40.5% 11.012 0.34 % 246 17,18 % s. o. 1.447 13,14 % 7 s. o.	F W	0,15 à < 0,25	30 603	9 853	69,97 %	37 139	0,21 %	288 666	13,67 %	S. O.	2 502	6,74 %	11	S. O.
Note the production of the pr		0.25 à < 0.50	10 988	62	40.52 %	11 012	0.34 %	246	17.18 %	S. O.	1 447	13.14 %	7	S. O.
au logement au logement 2,75 à < 2,50 19 393 2 886 62 48 % 21 017 1,25 % 133 830 16 42 % s. o. 5 083 24 19 % 43 s. o. Exposilions 10,00 a < 100,00 8111 56 51,72 % 835 22,12 % 6 953 26,26 % s. o. 1032 125,63 % 52 s. o. Sous-total 124 040 39 71 66,72 % 149 189 0,88 % 122 099 14,19 % s. o. 16 101 11,14 % 188 71 Sous-total 124 040 39 71 66,72 % 149 189 0,88 % 122 099 14,19 % s. o. 16 101 11,14 % 188 71 Sous-total 124 040 39 71 66,72 % 149 189 0,88 % 122 099 14,19 % s. o. 16 101 11,14 % 188 71 Sous-total 124 040 39 71 66,72 % 149 189 0,88 % 122 099 14,19 % s. o. 16 101 11,14 % 188 71 Sous-total 124 040 39 71 66,72 % 149 189 0,88 % 122 099 14,19 % s. o. 16 101 11,14 % 188 71 Sous-total 124 040 39 71 66,72 % 149 189 0,88 % 122 099 14,19 % s. o. 16 101 11,14 % 188 71 Sous-total 124 040 39 71 66,72 % 149 189 0,88 % 122 099 14,19 % s. o. 16 101 11,14 % 188 71 Sous-total 124 040 39 71 66,72 % 149 189 0,88 % 122 099 14,19 % s. o. 24						22 887							19	
Expositions non assurées 2,50 à < 10,00 3 396 361 58,24 % 4 687 4,15 % 29 452 16,14 % 8.0. 1777 43,48 % 27 8.0.		0,75 à < 2,50	19 393	2 886	62,48 %	21 017	1,25 %	133 830	16,42 %	S. O.	5 083	24,19 %	43	S. O.
Non assurées 100,00 (céfaut)	ŭ	2,50 à < 10,00	3 936	361	58,24 %	4 087	4,15 %	29 452	16,14 %	S. O.	1 777	43,48 %	27	S. O.
Non assurées 100,00 (defaut) 420 29 7,67 % 419 100,00 % 3 949 15,83 % s.o. 541 129,03 % 24 s.o.	Expositions	10,00 à < 100,00	811	56	51,72 %	835	22,12 %	6 953	26,26 %	S. O.	1 032	123,63 %	52	S. O.
Autres expositions 0,00 à < 0,15	non assurées		420			419		3 949						
Autres expositions Autres expositions Sur la clientèle de détail (ERCDE) Autres expositions Sur la clientèle de détail (ERCDE) Autres expositions Sur la clientèle de détail (ERCDE) Autres expositions Sur la clientèle de détail (ERCDE) Autres expositions Sur la clientèle de détail (ERCDE) Autres expositions Sur la clientèle de détail (ERCDE) Autres expositions Sur la clientèle de détail (ERCDE) Autres expositions Sur la clientèle de détail (ERCDE) Autres expositions Sur la clientèle de détail (ERCDE) Autres expositions Sur la clientèle de détail (ERCDE) Autres expositions Sur la clientèle de détail Autres expositions Autres expositions 1,050 à < 0,75 à < 2,50 1,000 à < 0,100 1,000 à < 0,1		Sous-total	124 040	39 771	66,72 %	149 189	0,88 %	1 222 099	14,19 %	S. O.	16 619	11,14 %	188	71
Autres expositions Autres expositions Sur la clientèle de détail (ERCDE) Autres expositions Sur la clientèle (D,55 à < 2,50		0,00 à < 0,15	2 467	23 661	48,06 %	13 839	0,08 %	2 064 505	82,42 %	S. O.	549	3,97 %	9	S. O.
Autres expositions sur la clientèle de détail (ERCDE) Autres expositions sur la clientèle de détail (ERCDE) Autres expositions sur la clientèle de détail (ERCDE) Autres expositions (ERCDE) Autres expositions sur la clientèle de détail (ERCDE) Autres expositions (ERCDE) Autres expositions (ERCDE) Autres expositions sur la clientèle de détail (ERCDE) Autres expositions sur la clientèle de détail (ERCDE) Autres expositions sur la clientèle de détail (ERCDE) Autres expositions sur la clientèle (ERCDE) Autres expositions (ERCDE) Autres (ERCDE)		0,15 à < 0,25	480	4 339	43,60 %	2 373	0,18 %	559 989		S. O.	202	8,50 %	4	S. O.
Autres expositions sur la clientèle de détail (ERCDE) Autres expositions sur la clientèle de détail (ERCDE) Autres expositions sur la clientèle de détail (ERCDE) Autres expositions (ERCDE) Autres expositions sur la clientèle de détail (ERCDE) Autres expositions (ERCDE) Autres expositions (ERCDE) Autres expositions sur la clientèle de détail (ERCDE) Autres expositions sur la clientèle de détail (ERCDE) Autres expositions sur la clientèle de détail (ERCDE) Autres expositions sur la clientèle (ERCDE) Autres expositions (ERCDE) Autres (ERCDE)		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	1 034	2 850							310		6	
Sur a clientèle de détail (ERCDE) 1,08 1,08 1,05 32,81 1,470 1,09 227 158 85,43 8.0. 507 34,51 14 8.0.		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·										,	8	
CERCDE 2,50 à < 10,00 2 280 1 063 28,22 % 2 580 3,39 % 359 861 78,77 % 8.0. 1 870 72,49 % 69 8.0.		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·											14	
10,00 à < 100,00 731 118 27,60 % 763 19,50 % 83 087 63,53 % s. o. 1 256 164,52 % 94 s. o.		· · · · · ·	2 280	1 063		2 580					1 870		69	
100,00 (défaut) 128 7 9,33 % 128 100,00 % 80 304 76,61 % 8. o. 275 214,18 % 82 8. o.	(ERCDE)	10.00 à < 100.00	731	118		763		83 087		S. O.	1 256	,		
Sous-total 9 271 34 713 45,68 % 25 130 1,65 % 3 958 316 81,91 % s. o. 5 315 21,15 % 286 321													82	
Description				34 713										
PME assimilées aux autres aux autres expositions 0,75 à < 2,50 de détail 0,00 à < 10,00 défaut) 269 32 6,95 215 100,00 6 893 54,07 s.c. 250,00 63,00 63,00 63,00 65 s.c. 250,00 63,00 63,00 63,00 65 s.c. 250,00 63,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 65,00 6		_	574	2 932	47,50 %	1 846	0,08 %	37 390	66,65 %	S. O.	269	14,56 %	1	S. O.
A series of the control of the contr		0,15 à < 0,25	639	1 269	48,12 %	1 110	0,19 %	22 007	64,90 %	s. o.	282	25,40 %	1	S. O.
aux autres expositions 0,50 à < 0,75 773 888 43,97 % 999 0,59 % 31 336 70,32 % s. o. 551 55,14 % 4 s. o. expositions 0,75 à < 2,50	DME assimiláns	0,25 à < 0,50	1 286	1 701	52,05 %	1 892	0,35 %	44 740	69,42 %	S. O.	759	40,11 %	5	S. O.
expositions sur la clientèle 0,75 à < 2,50 2 311 1 206 50,79 % 2 558 1,26 % 42 997 61,33 % s. o. 1 733 67,76 % 20 s. o. sur la clientèle de détail 2,50 à < 10,00 1 408 405 48,64 % 1 448 4,24 % 25 547 67,82 % s. o. 1 412 97,50 % 41 s. o. de détail 10,00 à < 100,00 410 62 23,20 % 365 23,19 % 6 366 59,90 % s. o. 489 134,13 % 50 s. o. 10,000 (détaut) 269 32 6,95 % 215 100,00 % 6 893 54,07 % s. o. 653 304,08 % 65 s. o. Sous-total 7 670 8 495 48,34 % 10 433 3,92 % 21776 65,68 % s. o. 6148 58,93 % 187 193 0,00 à < 0,15 1 270 634 74,05 % 1 664 0,10 % 63 064 62,69 % s. o. 266 16,01 % 1 </td <td></td> <td>0,50 à < 0,75</td> <td>773</td> <td>888</td> <td>43,97 %</td> <td>999</td> <td>0,59 %</td> <td>31 336</td> <td>70,32 %</td> <td>s. o.</td> <td>551</td> <td>55,14 %</td> <td>4</td> <td>S. O.</td>		0,50 à < 0,75	773	888	43,97 %	999	0,59 %	31 336	70,32 %	s. o.	551	55,14 %	4	S. O.
de détail 10,00 à < 100,00 410 62 23,20 % 365 23,19 % 6 366 59,90 % s. o. 489 134,13 % 50 s. o. 100,00 (défaut) 269 32 6,95 % 215 100,00 % 6893 54,07 % s. o. 653 304,08 % 65 s. o. Sous-total 7 670 8 495 48,34 % 10 433 3,92 % 217 276 65,68 % s. o. 6148 58,93 % 187 193 0,00 à < 0,15		0,75 à < 2,50	2 311	1 206	50,79 %	2 558	1,26 %	42 997	61,33 %	s. o.	1 733	67,76 %	20	S. O.
de détail 10,00 à < 100,00 410 62 23,20 % 365 23,19 % 6 366 59,90 % s. o. 489 134,13 % 50 s. o. 100,00 (défaut) 269 32 6,95 % 215 100,00 % 6893 54,07 % s. o. 653 304,08 % 65 s. o. Sous-total 7 670 8 495 48,34 % 10 433 3,92 % 217 276 65,68 % s. o. 6148 58,93 % 187 193 0,00 à < 0,15 1 270 634 74,05 % 1 664 0,10 % 63 064 62,69 % s. o. 266 16,01 % 1 s. o.	sur la clientèle	2,50 à < 10,00	1 408	405	48,64 %	1 448	4,24 %	25 547	67,82 %	S. O.	1 412	97,50 %	41	S. O.
Sous-total 7 670 8 495 48,34 % 10 433 3,92 % 217 276 65,68 % s. o. 6 148 58,93 % 187 193 0,00 à < 0,15	de détail	10,00 à < 100,00	410	62	23,20 %	365	23,19 %	6 366	59,90 %	S. O.	489	134,13 %	50	S. O.
Sous-total 7 670 8 495 48,34 % 10 433 3,92 % 217 276 65,68 % s. o. 6 148 58,93 % 187 193 0,00 à < 0,15		100,00 (défaut)	269	32	6,95 %	215	100,00 %	6 893	54,07 %	S. O.	653	304,08 %	65	S. O.
			7 670	8 495	48,34 %	10 433	3,92 %	217 276	65,68 %	S. O.	6 148		187	
		0,00 à < 0,15	1 270	634	74,05 %	1 664	0,10 %	63 064	62,69 %	S. O.	266	16,01 %	1	S. O.
0,15 à < 0,25 914 29 61,48 % 805 0,21 % 66 470 84,44 % s. o. 279 34,62 % 1 s. o.		0,15 à < 0,25	914	29	61,48 %	805	0,21 %	66 470	84,44 %	s. o.	279	34,62 %	1	S. O.
Autres expositions 0,25 à < 0,50 1 369 144 66,54 % 940 0,32 % 72 622 44,93 % s. o. 240 25,48 % 1 s. o.	Autres expositions	0,25 à < 0,50	1 369	144	66,54 %	940	0,32 %	72 622	44,93 %	s. o.	240	25,48 %	1	S. O.
sur la clientèle 0.50 à < 0.75 1 186 66 59.21 120 0.57 41.725 38.92 5.0 368 30.17 3 5.0				66									3	
de détail 0.75 à < 2.50 3.325 3.5 66.05 % 3.060 1.52 % 1.55 661 30.82 % c.o. 1.412 46.01 % 10 c.o.		0,75 à < 2,50	3 335			3 069					1 412	,		
(nors ERCUE), 2 50 5 40 00 40 00 40 50 69 W 2 702 2 04 W 405 625 40 44 W 0 0 2 2 422 55 00 W 47 0 0		· · · · · ·				3 792								
à l'exception 2,30 a 10,00 400 10 39,06 % 3 / 92 3,04 % 193 025 40,44 % 8. 0. 2 125 33,99 % 47 \$. 0. des PME 10,00 à < 100,00 \ 375 1 63,29 % 282 24,72 % 17 556 43,64 % s. o. 297 105,49 % 31 s. o.														
100,00 (defaut) 116 1 20,51 % 70 100,00 % 19 119 48,44 % s. o. 208 296,18 % 17 s. o.	GGS I WIL	i i		1										
Sous-total 12 645 920 70,91 % 11 842 2,66 % 631 842 46,72 % s. o. 5 193 43,85 % 120 74				920								<u> </u>		
Total de la clientèle de détail - AIRB 204 943 85 892 56,20 % 197 969 1,25 % 6 191 140 27,73 % s. o. 33 719 17,03 % 785 666	Total de la clientèle de détail - AIRI	В	204 943	85 892	56,20 %	197 969	1,25 %	6 191 140		S. O.	33 719		785	666

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 57.

Tableau CR6 – AIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

Au 31 décembre 2024

		а	b	С	d	е	f	g	h	i	j	k	I
(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽¹⁾	APR	Proportion des APR	Perte attendue ⁽²⁾	Provisions ⁽³⁾
	0,00 à < 0,15	6 865	32	40,00 %	764	0,08 %	44 521	46,04 %	S. O.	72	9,45 %	_	S. O.
Expositions liées	0,15 à < 0,25	7 726	19	40,00 %	357	0,19 %	42 630	77,70 %	s. o.	108	30,25 %	1	S. O.
à des créances	0,25 à < 0,50	4 653	9	40,00 %	_	0,47 %	145	29,46 %	s. o.	_	21,86 %	_	S. O.
hypothécaires	0,50 à < 0,75	10 425	174	40,00 %	103	0,62 %	29 769	40,72 %	s. o.	40	38,63 %	_	S. O.
au logement	0,75 à < 2,50	15 865	1 380	40,00 %	173	1,52 %	32 847	42,98 %	s. o.	128	74,09 %	1	S. O.
	2,50 à < 10,00	2 796	42	40,00 %	48	4,50 %	9 645	41,54 %	s. o.	63	130,89 %	1	S. O.
Expositions	10,00 à < 100,00	505	3	40,00 %	4	26,14 %	951	39,73 %	s. o.	11	243,43 %	_	S. O.
assurées	100,00 (défaut)	332	7	40,00 %	4	100,00 %	1 716	39,16 %	s. o.	16	435,83 %	_	S. O.
	Sous-total	49 167	1 666	40,00 %	1 453	0,80 %	162 224	52,90 %	S. O.	438	30,13 %	3	7
	0,00 à < 0,15	38 121	21 241	65,73 %	51 319	0,08 %	576 834	12,51 %	S. O.	1 322	2,58 %	5	S. O.
Expositions liées	0,15 à < 0,25	30 565	9 646	69,22 %	36 884	0,21 %	290 864	13,81 %	s. o.	2 519	6,83 %	11	S. O.
à des créances	0,25 à < 0,50	10 791	61	40,35 %	10 815	0,34 %	120	17,26 %	s. o.	1 433	13,25 %	6	S. O.
hypothécaires	0,50 à < 0,75	19 229	4 643	65,89 %	22 184	0,54 %	179 578	14,90 %	s. o.	2 853	12,86 %	18	S. O.
au logement	0,75 à < 2,50	18 948	2 695	62,76 %	20 463	1,24 %	129 090	16,69 %	S. O.	5 017	24,52 %	43	S. O.
	2,50 à < 10,00	3 673	347	58,82 %	3 828	4,18 %	28 220	16,13 %	S. O.	1 693	44,22 %	26	S. O.
Expositions	10,00 à < 100,00	781	55	51,30 %	805	21,65 %	4 984	24,50 %	s. o.	934	116,02 %	45	S. O.
non assurées	100,00 (défaut)	386	28	7,78 %	385	100,00 %	7 270	15,96 %	S. O.	499	129,80 %	22	S. O.
	Sous-total	122 494	38 716	66,25 %	146 683	0,85 %	1 216 960	14,30 %	S. O.	16 270	11,09 %	176	69
	0,00 à < 0,15	2 896	24 350	46,74 %	14 277	0,08 %	2 146 277	82,28 %	s. o.	581	4,07 %	9	S. O.
	0,15 à < 0,25	618	4 212	42,72 %	2 417	0,20 %	564 388	85,19 %	s. o.	221	9,13 %	4	S. O.
A	0,25 à < 0,50	669	1 934	55,44 %	1 741	0,34 %	257 279	79,61 %	s. o.	229	13,13 %	5	S. O.
Autres expositions sur la clientèle	0,50 à < 0,75	1 103	1 490	34,93 %	1 624	0,59 %	217 327	83,23 %	S. O.	339	20,87 %	8	S. O.
de détail	0,75 à < 2,50	1 292	1 421	32,61 %	1 756	1,24 %	290 260	84,46 %	S. O.	651	37,08 %	18	S. O.
(ERCDE)	2,50 à < 10,00	2 130	882	26,36 %	2 363	3,34 %	313 546	78,44 %	S. O.	1 684	71,32 %	62	S. O.
, ,	10,00 à < 100,00	733	129	28,15 %	770	18,71 %	84 907	63,32 %	S. O.	1 241	161,23 %	91	S. O.
	100,00 (défaut)	120	7	9,03 %	121	100,00 %	80 363	78,97 %	S. O.	275	227,69 %	75	S. O.
	Sous-total	9 561	34 425	45,05 %	25 069	1,58 %	3 954 347	81,63 %	S. O.	5 221	20,83 %	272	299
	0,00 à < 0,15	569	2 929	47,12 %	1 834	0,08 %	37 518	67,05 %	S. O.	265	14,45 %	1	S. O.
	0,15 à < 0,25	606	1 318	47,98 %	1 099	0,18 %	22 351	64,56 %	S. O.	274	24,93 %	1	S. O.
PME assimilées	0,25 à < 0,50	1 277	1 734	52,07 %	1 904	0,35 %	45 690	69,34 %	S. O.	753	39,57 %	5	S. O.
aux autres	0,50 à < 0,75	756	882	44,32 %	983	0,57 %	31 795	70,34 %	S. O.	536	54,52 %	4	S. O.
expositions	0,75 à < 2,50	2 663	1 270	49,64 %	2 840	1,37 %	44 850	58,58 %	s. o.	1 858	65,45 %	23	S. O.
sur la clientèle de détail	2,50 à < 10,00	1 019	341	49,78 %	1 092	4,60 %	22 792	73,68 %	s. o.	1 163	106,49 %	35	S. O.
de detail	10,00 à < 100,00	387	62	22,39 %	348	22,63 %	6 258	58,29 %	s. o.	453	130,16 %	46	S. O.
	100,00 (défaut)	247	32	7,14 %	194	100,00 %	6 679	53,40 %	S. O.	667	343,08 %	50	S. O.
	Sous-total	7 524	8 568	48,14 %	10 294	3,67 %	217 933	65,34 %	S. O.	5 969	57,99 %	165	156
	0,00 à < 0,15	1 279	637	73,48 %	1 675	0,10 %	65 687	63,24 %	s. o.	268	16,03 %	1	S. O.
Autres expositions	0,15 à < 0,25	888	20	62,32 %	781	0,20 %	67 493	85,25 %	s. o.	269	34,43 %	1	S. O.
sur la clientèle	0,25 à < 0,50 0,50 à < 0,75	1 342 1 229	137 71	65,47 % 58,68 %	926 1 266	0,32 % 0,56 %	73 544 43 088	44,04 % 38,81 %	s. o.	229 377	24,67 % 29,78 %	1 3	S. O.
de détail									S. O.				S. O.
(hors ERCDE),	0,75 à < 2,50 2.50 à < 10.00	6 087 1 302	31 11	62,35 % 56,34 %	5 843 1 043	1,95 % 4,28 %	284 102 65 368	39,52 % 42,30 %	s. o.	2 867 638	49,06 % 61,19 %	46 19	S. O.
à l'exception	2,50 a < 10,00 10,00 à < 100,00	372	11	56,34 % 56,98 %	280	4,28 % 24,03 %	17 554	42,30 % 43,05 %	s. o.	289	103,00 %	19 29	S. O.
des PME	10,00 a < 100,00 100,00 (défaut)	113	1	22,65 %	260 67	100,00 %	17 554	43,05 % 48,18 %	s. o.	209	338,39 %	29 14	S. O.
	Sous-total	12 612	909	70,21 %	11 881	2,58 %	636 125	46,52 %	S. O.	5 164	43,46 %	114	s. o. 67
Total de la clientèle de détail - AIRB	Jous-total	201 358	84 284	70,21 % 55,58 %	195 380	1,20 %	6 187 589	27,88 %	S. O. S. O.	33 062	16,92 %	730	598
Total de la chentele de detall - AIRB		201 330	04 204	JJ,J0 %	190 360	1,∠U %	0 107 309	21,00 %	S. U.	JJ U02	10,92 %	130	290

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 57.

Tableau CR6 – AIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

Au 30 septembre 2024

		а	D	С	a	е	Ť	g	n	ı	J	K	ı
(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽¹⁾	APR	Proportion des APR	Perte attendue ⁽²⁾	Provisions ⁽³⁾
	0,00 à < 0,15	6 524	22	40,00 %	797	0,08 %	43 023	44,49 %	S. O.	73	9,13 %	_	S. O.
Europitions lides	0,15 à < 0,25	7 447	12	40,00 %	347	0,19 %	42 522	76,35 %	s. o.	105	30,24 %	1	S. O.
Expositions liées à des créances	0,25 à < 0,50	3 861	8	40,00 %	_	0,47 %	145	47,42 %	s. o.	_	35,19 %	_	S. O.
hypothécaires	0,50 à < 0,75	9 952	102	40,00 %	97	0,61 %	30 577	39,38 %	S. O.	36	36,69 %	_	S. O.
au logement	0,75 à < 2,50	14 751	1 282	40,00 %	157	1,53 %	33 490	42,04 %	s. o.	114	72,65 %	1	s. o.
-	2,50 à < 10,00	2 974	43	40,00 %	46	4,66 %	10 508	43,59 %	s. o.	65	142,04 %	1	s. o.
Expositions	10,00 à < 100,00	660	1	40,00 %	5	25,16 %	1 975	35,55 %	S. O.	11	217,11 %	_	S. O.
assurées	100,00 (défaut)	403	7	40,00 %	3	100,00 %	1 729	31,53 %	S. O.	10	344,55 %	_	s. o.
	Sous-total	46 572	1 477	40,00 %	1 452	0,74 %	163 969	51,42 %	S. O.	414	28,51 %	3	7
	0,00 à < 0,15	36 053	20 280	65,68 %	48 577	0,08 %	554 330	12,48 %	S. O.	1 251	2,58 %	5	S. O.
F 186 186	0,15 à < 0,25	30 332	9 747	69,31 %	36 740	0,21 %	292 872	13,84 %	s. o.	2 527	6,88 %	11	s. o.
Expositions liées à des créances	0,25 à < 0,50	10 268	54	40,13 %	10 289	0,34 %	35	17,15 %	S. O.	1 368	13,29 %	6	S. O.
hypothécaires	0,50 à < 0,75	19 510	4 752	65,75 %	22 535	0,54 %	185 759	14,98 %	S. O.	2 938	13,04 %	19	S. O.
au logement	0,75 à < 2,50	19 492	2 747	62,48 %	21 047	1,25 %	134 191	16,91 %	S. O.	5 248	24,94 %	45	S. O.
· ·	2,50 à < 10,00	3 796	353	58,58 %	3 956	4,20 %	30 602	16,39 %	S. O.	1 783	45,07 %	27	S. O.
Expositions	10,00 à < 100,00	932	49	49,18 %	951	21,90 %	9 455	32,21 %	s. o.	1 402	147,36 %	71	s. o.
non assurées	100,00 (défaut)	420	28	8,00 %	419	100,00 %	7 118	17,10 %	s. o.	596	142,19 %	25	s. o.
	Sous-total	120 803	38 010	66,22 %	144 514	0,92 %	1 214 362	14,44 %	S. O.	17 113	11,84 %	209	70
	0,00 à < 0,15	2 884	24 446	46,38 %	14 223	0,08 %	2 167 577	82,31 %	S. O.	579	4,07 %	9	S. O.
	0,15 à < 0,25	622	4 167	42,33 %	2 386	0,20 %	554 554	85,22 %	S. O.	218	9,13 %	4	S. O.
	0,25 à < 0,50	691	1 992	55,57 %	1 797	0,34 %	259 028	79,50 %	s. o.	235	13,08 %	5	s. o.
Autres expositions	0,50 à < 0,75	1 122	1 513	34,83 %	1 649	0,59 %	220 288	83,16 %	s. o.	344	20,89 %	8	s. o.
sur la clientèle	0,75 à < 2,50	1 286	1 372	32,44 %	1 731	1,24 %	288 547	84,47 %	s. o.	641	36,95 %	18	s. o.
de détail (ERCDE)	2,50 à < 10,00	2 158	887	26,12 %	2 390	3,34 %	329 133	78,45 %	s. o.	1 704	71,31 %	62	s. o.
(ENODE)	10,00 à < 100,00	731	118	27,21 %	763	18,68 %	135 476	63,37 %	s. o.	1 231	161,26 %	91	s. o.
	100,00 (défaut)	116	6	8,53 %	116	100,00 %	80 920	78,96 %	s. o.	314	269,65 %	67	S. O.
	Sous-total	9 610	34 501	44,77 %	25 055	1,57 %	4 035 523	81,63 %	S. O.	5 266	21,02 %	264	314
	0,00 à < 0,15	579	2 885	47,49 %	1 830	0,08 %	37 668	66,90 %	S. O.	265	14,46 %	1	S. O.
	0,15 à < 0,25	620	1 224	48,43 %	1 073	0,18 %	21 771	64,68 %	s. o.	268	24,97 %	1	S. O.
PME assimilées	0,25 à < 0,50	1 279	1 708	51,73 %	1 889	0,35 %	45 677	69,25 %	s. o.	747	39,52 %	4	S. O.
aux autres	0,50 à < 0,75	773	887	43,66 %	998	0,57 %	32 297	69,76 %	S. O.	540	54,07 %	4	S. O.
expositions	0,75 à < 2,50	2 774	1 224	49,78 %	2 945	1,37 %	45 663	58,56 %	S. O.	1 927	65,46 %	24	S. O.
sur la clientèle	2,50 à < 10,00	1 082	336	49,94 %	1 141	4,63 %	24 450	72,81 %	s. o.	1 201	105,33 %	37	S. O.
de détail	10,00 à < 100,00	389	61	22,90 %	351	22,11 %	9 900	58,37 %	s. o.	453	129,24 %	45	S. O.
	100,00 (défaut)	213	30	7,69 %	168	100,00 %	6 498	52,70 %	s. o.	594	352,98 %	42	S. O.
	Sous-total	7 709	8 355	48,23 %	10 395	3,41 %	223 924	65,14 %	s. o.	5 995	57,68 %	158	142
	0,00 à < 0,15	1 198	634	73,54 %	1 599	0,10 %	63 155	62,05 %	s. o.	251	15,72 %	1	S. O.
	0,15 à < 0,25	867	24	62,47 %	762	0,20 %	68 820	84,18 %	s. o.	259	34,00 %	1	S. O.
Autres expositions	0,25 à < 0,50	1 299	129	64,77 %	905	0,32 %	73 965	44,82 %	s. o.	229	25,25 %	1	S. O.
sur la clientèle de détail	0,50 à < 0,75	1 197	69	60,49 %	1 235	0,56 %	42 090	38,80 %	s. o.	368	29,77 %	3	S. O.
(hors ERCDE),	0,75 à < 2,50	6 032	39	57,17 %	5 795	1,94 %	288 720	39,59 %	s. o.	2 842	49,04 %	45	S. O.
à l'exception	2,50 à < 10,00	1 356	12	60,79 %	1 100	4,28 %	71 388	42,27 %	s. o.	673	61,14 %	20	S. O.
des PME	10,00 à < 100,00	361	3	53,70 %	278	24,03 %	30 771	43,76 %	s. o.	291	104,72 %	29	S. O.
	100,00 (défaut)	113		5,00 %	64	100,00 %	19 014	48,22 %	s. o.	194	303,31 %	15	S. O.
	Sous-total	12 423	910	70,08 %	11 738	2,58 %	657 923	46,26 %	S. O.	5 107	43,50 %	115	70
Total de la clientèle de détail - AIRB		197 117	83 253	55,37 %	193 154	1,24 %	6 295 701	28,10 %	S. O.	33 895	17,55 %	749	603

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 57.

Tableau CR6 – AIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite) Au 30 juin 2024

а

ECD après **Expositions** prise en **Expositions** hors bilan compte des au bilan avant prise techniques PD FCEC **PCD** Fourchette brutes en compte ARC et des Nombre de Échéance Proportion Perte Provisions⁽³⁾ de PD (%) initiales débiteurs APR attendue(2) des FCEC FCEC moyenne moyenne⁽¹ des APR (en millions de dollars) moven moyenne 0.00 à < 0.15 6 578 27 40.00 % 977 0.08 % 44 550 41.97 % S. O. 83 8,62 % s. o. 0,15 à < 0,25 7 592 0,19 % 107 30,38 % 16 40,00 % 354 44 168 76,50 % 1 S. O. s. o. Expositions liées 3 324 0.47 % 0.25 à < 0.50 6 40.00 % 145 74.38 % 55.19 % S. O. s. o. à des créances 35 0.50 à < 0.75 9 753 68 40.00 % 93 0.61 % 30 228 38.98 % 37.40 % hypothécaires S. O. s. o. au logement 0.75 à < 2.50 13 345 624 40.00 % 129 1.52 % 31 542 42.73 % S. O. 96 74.27 % 1 s. o. 2.50 à < 10.00 2 678 28 40.00 % 40 4.61 % 9 667 39.90 % 51 126.76 % s o s o Expositions 10.00 à < 100.00 547 2 40.00 % 5 25.88 % 1 895 41.10 % 12 249.38 % 1 s o s o assurées 100.00 (défaut) 349 7 40.00 % 3 100.00 % 1 731 30.08 % 11 332.47 % s o S. O. 44 166 778 40.00 % 0.65 % 163 926 49.43 % 395 24.70 % 8 1 601 Sous-total s o 20 080 48 785 561 095 12.69 % 1 281 0.00 à < 0.15 36 611 65.48 % 0.08 % S. O. 2.63 % 5 s. o. 0.15 à < 0.25 30.308 9 601 69.33 % 36 608 0.21 % 293 253 14.08 % 2 587 7,07 % 11 S. O. s. o. Expositions liées 13,40 % 0,25 à < 0,50 10 182 45 40,01 % 10 199 0.34 % 30 17,16 % 1 367 6 S. O. S. O. à des créances 19 090 4 644 65.48 % 0.54 % 181 201 2 982 13,53 % 0,50 à < 0,75 22 036 15,42 % 18 S. O. S. O. hypothécaires 2 574 1,23 % 125 708 18 682 62,69 % 20 164 17,52 % 5 215 25,86 % 44 au logement 0.75 à < 2.50 S. O. S. O. 4,20 % 2.50 à < 10.00 3 595 320 56.98 % 3 737 29 073 16.86 % S. O. 1 728 46,24 % 26 S. O. Expositions 10,00 à < 100,00 890 47 51,61 % 909 22,15 % 9 033 32.14 % 1 344 147.76 % 68 s. o. S. O. non assurées 100,00 (défaut) 412 29 9,61 % 411 100,00 % 6 859 18,52 % 694 168,83 % 21 s. o. Sous-total 119 770 37 340 66,12 % 142 849 0,90 % 1 206 252 14,72 % 17 198 12,04 % 199 68 S. O. 0,00 à < 0,15 2 899 24 703 47,00 % 14 508 0,08 % 2 190 350 82,35 % 591 4,07 % 10 s. o. 0.15 à < 0.25 624 4 051 42.13 % 2 331 0.20 % 539 300 85.32 % S. O. 214 9.16 % 4 s. o. 0.25 à < 0.50 681 1 982 55.94 % 1 790 0.34 % 256 229 79.56 % 235 13.11 % 5 S. O. s. o. Autres expositions 0.50 à < 0.75 1 114 1 527 34.59 % 1 642 0.59 % 224 349 83.35 % s. o. 343 20.87 % 8 s. o. sur la clientèle 0,75 à < 2,50 1 263 1 385 32.58 % 1714 1.23 % 286 384 84.56 % 631 36.79 % 18 S. O. s. o. de détail 2,50 à < 10,00 2 070 884 25.90 % 2 299 3.33 % 317 520 78.47 % 1 638 71,31 % 60 S. O. s. o. (ERCDE) 119 27.56 % 705 18.67 % 129 845 63.41 % 1 137 82 10,00 à < 100,00 672 S. O. 161,28 % s. o. 100.00 (défaut) 115 6 8 65 % 116 100.00 % 82 479 79.12 % 207 178.61 % 77 s. o. s. o. 4 026 456 Sous-total 9 438 34 657 45.21 % 25 105 1.50 % 81.74 % 4 996 19.90 % 264 347 S. O. 0.00 à < 0.15 590 2 832 47.94 % 1 836 0.08 % 37 708 66.39 % 263 14.35 % S. O. s. o. 0.15 à < 0.25 638 1 267 48.54 % 1 113 0.18 % 21 950 63.86 % 274 24.62 % s o s o 0.25 à < 0.50 1 261 1 689 52.48 % 1 864 0.35 % 45 564 69.90 % 743 39.87 % 4 PME assimilées s o s o 0.50 à < 0.75 803 900 43.87 % 1 018 0.57 % 32 397 69.43 % 548 53.81 % 4 s o s o aux autres 2 759 1 278 49.99 % 2 935 1.37 % 45 896 58.42 % 1 915 65.23 % 23 0.75 à < 2.50 expositions s o s o sur la clientèle 338 1 098 4.59 % 24 181 73.99 % 1 174 36 2.50 à < 10.00 1 034 49 50 % 106 98 % S. O. s. o. de détail 58 318 9 705 42 10 00 à < 100 00 368 22 09 % 22 36 % 59 08 % 417 130.97 % S. O. s. o. 49 100,00 (défaut) 200 29 8 08 % 150 100,00 % 6.379 54 44 % s. o. 423 281,12 % s. o. 7 653 8 391 48.58 % 10 332 3,17 % 223 780 65.20 % 5 757 55,72 % 160 162 Sous-total S. O. 64 872 0.00 à < 0.15 1 253 640 73.54 % 1 655 0,10 % 62.78 % 264 15.94 % S. O. 1 S. O. 276 906 19 65.38 % 803 0.20 % 68 492 85.03 % 0,15 à < 0,25S. O. 34,34 % 1 S. O. Autres expositions 126 0,25 à < 0,50 1 348 66.56 % 930 0.32 % 74 686 44.96 % 236 25.38 % 1 s. o. S. O. sur la clientèle 0,50 à < 0,75 1 227 68 61,75 % 1 265 0,56 % 44 527 38,83 % S. O. 376 29,76 % 3 s. o. de détail 0,75 à < 2,50 5 951 36 59,93 % 5 708 1,93 % 287 988 39,58 % 2 795 48,97 % 44 s. o. (hors ERCDE). 2,50 à < 10,00 1 247 11 58,08 % 987 4,25 % 67 539 42,83 % 611 61,86 % 18 S. O. s. o. à l'exception 10.00 à < 100.00 331 46.57 % 247 24.13 % 30 437 43.21 % 256 103.67 % 26 des PME S. O. S. O. 100.00 (défaut) 118 5.79 % 68 100.00 % 19 279 48.95 % 214 313.54 % 16 s. o. s. o. Sous-total 12 381 901 70.72 % 11 663 2.52 % 657 820 46.76 % s. o. 5 028 43.11 % 110 72 Total de la clientèle de détail - AIRB 82 067 55 44 % 191 550 1.20 % 6 278 234 28.47 % 33 374 17 42 % 737 657 s. o.

d

h

k

С

⁽¹⁾ Ce paramètre doit être renseigné uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul des APR.

⁽²⁾ La perte attendue est évaluée conformément aux exigences de la ligne directrice de l'AMF.

⁽³⁾ Les provisions sont évaluées conformément aux exigences de la ligne directrice de l'AMF.

Tableau CR6 – FIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)

Au 30 juin 2025

		а	b	С	d	е	f	g	h	i	j	k	I
(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽¹⁾	APR	Proportion des APR	Perte attendue ⁽²⁾	Provisions ⁽³⁾
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	0,00 à < 0,15	_	_	— %	_	-%	_	-%	_	_	-%	_	s. o.
	0,15 à < 0,25	_	_	— %	_	— %	_	- %	_	_	- %	_	s. o.
	0,25 à < 0,50	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
Expositions liées	0,50 à < 0,75	_	_	— %	_	— %	_	—%	_	_	—%	_	s. o.
à des emprunteurs	0,75 à < 2,50	_	_	— %	_	— %	_	—%	_	_	—%	_	s. o.
souverains	2,50 à < 10,00	_	_	— %	_	— %	_	—%	_	_	—%	_	s. o.
	10,00 à < 100,00	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
	100,00 (défaut)	_	_	- %	_	- %	_	- %	_	_	- %	_	s. o.
	Sous-total	_	_	- %	_	-%	_	-%	_	_	-%	_	_
	0,00 à < 0,15	3 338	2 554	41,50 %	4 472	0,07 %	22	45,00 %	1,5	983	21,99 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	514	657	37,72 %	762	0,19 %	6	45,00 %	1,2	238	31,14 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	7	_	— %	7	0,42 %	1	45,00 %	1,0	3	47,48 %	_	s. o.
Expositions liées	0,50 à < 0,75	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
à des institutions	0,75 à < 2,50	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
financières	2,50 à < 10,00	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
	10,00 à < 100,00	_	_	— %	_	— %	- -% - -% - - -% - -% - - -% - -% - - -% - - -% - - -% - - -% - - -% - - - - - - -% - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - -<	s. o.					
	100,00 (défaut)	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
	Sous-total	3 859	3 211	40,70 %	5 241	0,09 %	29	45,00 %	1,4	1 224	23,35 %	2	_
	0,00 à < 0,15	2 322	3 136	42,25 %	3 647	0,11 %	26	40,00 %	2,3	940	25,79 %	2	s. o.
	0,15 à < 0,25	1 034	1 386	38,35 %	1 562	0,23 %	19	40,00 %	1,7	544	34,84 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	3 808	4 560	37,31 %	5 509	0,32 %	34	40,00 %	2,0	2 476	44,94 %	6	s. o.
F	0,50 à < 0,75	976	619	39,50 %	1 221	0,62 %	15	40,00 %	2,4	811	66,41 %	3	s. o.
Expositions liées à des entreprises	0,75 à < 2,50	3 075	2 707	37,19 %	4 078	1,61 %	54	40,00 %	2,2	3 697	90,67 %	26	s. o.
a acc c opcc	2,50 à < 10,00	1 727	673	37,53 %	1 974	4,89 %	37	40,00 %	1,6	2 409	122,00 %	39	s. o.
	10,00 à < 100,00	6	_	— %	6	27,36 %	1	40,00 %	2,3	14	218,85 %	1	s. o.
	100,00 (défaut)	74	73	39,77 %	103	100,00 %	2	40,00 %	1,2	196	190,19 %	53	s. o.
	Sous-total	13 022	13 154	38,70 %	18 100	1,66 %	188	40,00 %	2,1	11 087	61,25 %	131	102
Total des clientèles non détail	- FIRB	16 881	16 365	39,08 %	23 341	1,31 %	217	41,02 %	1,9	12 311	52,74 %	133	102

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 62.

Tableau CR6 – FIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

Au 31 mars 2025

		а	b	С	d	е	f	g	h	i	j	k	I
(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽¹⁾	APR	Proportion des APR	Perte attendue ⁽²⁾	Provisions ⁽³⁾
	0,00 à < 0,15	_	_	- %	_	— %	_	- %	_	_	— %	_	S. O.
	0,15 à < 0,25	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
	0,25 à < 0,50	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
Expositions liées	0,50 à < 0,75	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
à des emprunteurs	0,75 à < 2,50	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
souverains	2,50 à < 10,00	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
	10,00 à < 100,00	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
	100,00 (défaut)	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
	Sous-total	_	_	- %	_	- %	_	— %	_	_	— %	_	
	0,00 à < 0,15	3 401	2 441	41,65 %	4 465	0,07 %	21	45,00 %	1,5	994	22,27 %	1	S. O.
	0,15 à < 0,25	454	772	38,06 %	748	0,19 %	7	45,00 %	1,3	239	32,01 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	5	_	— %	5	0,42 %	1	45,00 %	1,0	3	47,48 %	_	s. o.
Expositions liées	0,50 à < 0,75	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
à des institutions	0,75 à < 2,50	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
financières	2,50 à < 10,00	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
	10,00 à < 100,00	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
	100,00 (défaut)	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
	Sous-total	3 860	3 213	40,76 %	5 218	0,09 %	29	45,00 %	1,5	1 236	23,69 %	2	
	0,00 à < 0,15	1 875	2 732	42,07 %	3 020	0,12 %	21	40,00 %	2,4	825	27,31 %	2	S. O.
	0,15 à < 0,25	791	1 531	39,83 %	1 400	0,23 %	19	40,00 %	1,8	499	35,63 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	3 037	4 588	37,71 %	4 767	0,32 %	29	40,00 %	2,1	2 199	46,13 %	6	s. o.
	0,50 à < 0,75	892	752	39,90 %	1 192	0,62 %	18	40,00 %	2,0	736	61,74 %	3	s. o.
Expositions liées à des entreprises	0,75 à < 2,50	2 771	2 258	38,41 %	3 634	1,57 %	55	40,00 %	2,0	3 156	86,83 %	23	s. o.
a des entreprises	2,50 à < 10,00	1 959	630	36,02 %	2 181	4,92 %	39	40,00 %	1,5	2 640	121,01 %	43	s. o.
	10,00 à < 100,00	3	_	— %	3	27,36 %	1	40,00 %	1,0	5	169,03 %	_	s. o.
	100,00 (défaut)	130	23	42,14 %	140	100,00 %	3	40,00 %	1,1	355	254,53 %	54	s. o.
	Sous-total	11 458	12 514	39,10 %	16 337	2,05 %	185	40,00 %	2,0	10 415	63,75 %	132	107
Total des clientèles non détai	I - FIRB	15 318	15 727	39,44 %	21 555	1,58 %	214	41,10 %	1,9	11 651	54,05 %	134	107

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 62.

Tableau CR6 – FIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

Au 31 décembre 2024

		а	b	С	d	е	f	g	h	i	j	k	ı
(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽¹⁾	APR	Proportion des APR	Perte attendue ⁽²⁾	Provisions ⁽³⁾
	0,00 à < 0,15	_	_	- %	_	- %	_	— %	_	_	— %	_	S. O.
	0,15 à < 0,25	_	_	— %	_	—%	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
	0,25 à < 0,50	_	_	— %	_	—%	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
Expositions liées	0,50 à < 0,75	_	_	— %	_	—%	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
à des emprunteurs	0,75 à < 2,50	_	_	— %	_	—%	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
souverains	2,50 à < 10,00	_	_	— %	_	—%	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
	10,00 à < 100,00	_	_	- %	_	-%	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
	100,00 (défaut)	_	_	— %	_	—%	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
	Sous-total	_	_	- %	_	- %	_	-%	_	_	- %	_	
	0,00 à < 0,15	3 938	2 422	41,74 %	4 995	0,07 %	24	45,00 %	1,6	1 098	21,97 %	1	S. O.
	0,15 à < 0,25	434	793	38,13 %	736	0,19 %	5	45,00 %	1,4	242	32,92 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
Expositions liées	0,50 à < 0,75	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
à des institutions	0,75 à < 2,50	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
financières	2,50 à < 10,00	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
	10,00 à < 100,00	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
	100,00 (défaut)	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
	Sous-total	4 372	3 215	40,83 %	5 731	0,08 %	29	45,00 %	1,6	1 340	23,38 %	2	1
	0,00 à < 0,15	511	2 336	41,48 %	1 476	0,11 %	24	40,00 %	2,7	420	28,49 %	1	S. O.
	0,15 à < 0,25	792	1 473	39,89 %	1 379	0,23 %	18	40,00 %	1,9	502	36,39 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 094	3 919	37,41 %	2 560	0,35 %	29	40,00 %	2,2	1 265	49,40 %	4	s. o.
	0,50 à < 0,75	801	900	39,62 %	1 157	0,62 %	18	40,00 %	2,1	734	63,40 %	3	s. o.
Expositions liées à des entreprises	0,75 à < 2,50	2 610	2 082	38,33 %	3 404	1,60 %	49	40,00 %	2,0	2 993	87,91 %	22	s. o.
a des entreprises	2,50 à < 10,00	1 923	642	34,66 %	2 142	4,90 %	40	40,00 %	1,4	2 579	120,44 %	42	s. o.
	10,00 à < 100,00	3	_	— %	3	27,53 %	1	40,00 %	1,0	5	169,20 %	_	s. o.
	100,00 (défaut)	153	50	39,85 %	173	100,00 %	3	40,00 %	1,0	339	195,62 %	67	s. o.
	Sous-total	7 887	11 402	38,77 %	12 294	2,88 %	182	40,00 %	2,0	8 837	71,88 %	140	108
Total des clientèles non déta	il - FIRB	12 259	14 617	39,21 %	18 025	2,00 %	211	41,46 %	1,9	10 177	56,46 %	142	109

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 62.

Tableau CR6 – FIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

Au 30 septembre 2024

		а	b	С	d	е	f	g	h	i	j	k	1
(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽¹⁾	APR	Proportion des APR	Perte attendue ⁽²⁾	Provisions ⁽³⁾
	0,00 à < 0,15	_	_	-%	_	— %	_	- %	_	_	— %	_	S. O.
	0,15 à < 0,25	_	_	— %	_	-%	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
	0,25 à < 0,50	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
Expositions liées	0,50 à < 0,75	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
à des emprunteurs	0,75 à < 2,50	_	_	- %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	S. O.
souverains	2,50 à < 10,00	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
	10,00 à < 100,00	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
	100,00 (défaut)	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	S. O.
	Sous-total	_	_	- %	_	- %	_	— %	_	_	— %	_	_
	0,00 à < 0,15	3 434	2 550	41,76 %	4 562	0,07 %	24	45,00 %	1,8	1 060	23,23 %	1	S. O.
	0,15 à < 0,25	479	673	37,80 %	733	0,19 %	5	45,00 %	1,6	251	34,25 %	1	S. O.
	0,25 à < 0,50	_	_	— %	_	- %	_	—%	_	_	— %	_	S. O.
Expositions liées	0,50 à < 0,75	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	S. O.
à des institutions	0,75 à < 2,50	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	S. O.
financières	2,50 à < 10,00	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	S. O.
	10,00 à < 100,00	22	_	10,00 %	22	17,34 %	1	45,00 %	1,0	46	214,68 %	2	S. O.
	100,00 (défaut)	_	_	-%	_	— %	_	—%	_	_	— %	_	s. o.
	Sous-total	3 935	3 223	40,91 %	5 317	0,16 %	30	45,00 %	1,8	1 357	25,53 %	4	_
	0,00 à < 0,15	510	2 242	42,36 %	1 454	0,11 %	23	40,00 %	2,6	410	28,19 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	874	1 584	39,76 %	1 504	0,23 %	20	40,00 %	2,0	558	37,12 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 608	2 693	36,33 %	2 588	0,34 %	28	40,00 %	1,9	1 170	45,23 %	4	s. o.
F	0,50 à < 0,75	936	917	45,37 %	1 352	0,62 %	19	40,00 %	2,0	853	63,07 %	3	S. O.
Expositions liées à des entreprises	0,75 à < 2,50	2 408	1 763	41,50 %	3 138	1,59 %	48	40,00 %	2,1	2 772	88,30 %	20	s. o.
a acc c.i.i.op.i.ccc	2,50 à < 10,00	1 927	670	34,43 %	2 153	4,78 %	44	40,00 %	1,6	2 601	120,79 %	41	S. O.
	10,00 à < 100,00	4	116	39,92 %	50	27,17 %	1	40,00 %	2,8	90	181,05 %	5	s. o.
	100,00 (défaut)	150	41	41,89 %	168	100,00 %	3	40,00 %	1,0	448	267,22 %	33	S. O.
	Sous-total	8 417	10 026	39,90 %	12 407	2,87 %	186	40,00 %	2,0	8 902	71,75 %	108	76
Total des clientèles non détail	- FIRB	12 352	13 249	40,14 %	17 724	2,07 %	216	41,48 %	1,9	10 259	57,88 %	112	76

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 62.

Tableau CR6 – FIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

Au 30 juin 2024

		а	D	С	a	е	T	g	n	ı	J	K	ı
en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽¹⁾	APR	Proportion des APR	Perte attendue ⁽²⁾	Provisions ⁽³⁾
	0,00 à < 0,15	_	_	- %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	S. O.
	0,15 à < 0,25	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	S. O.
	0,25 à < 0,50	_	_	— %	_	— %	_	—%	_	_	— %	_	S. O.
Expositions liées	0,50 à < 0,75	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	S. O.
à des emprunteurs	0,75 à < 2,50	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	S. O.
souverains	2,50 à < 10,00	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	S. O.
	10,00 à < 100,00	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	S. O.
	100,00 (défaut)	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	S. O.
	Sous-total	_	_	- %	_	- %	_	— %	_	_	— %	_	_
	0,00 à < 0,15	3 056	2 515	42,05 %	4 144	0,07 %	25	45,00 %	2,5	1 203	29,04 %	1	S. O.
	0,15 à < 0,25	503	671	37,79 %	757	0,19 %	5	45,00 %	2,5	324	42,77 %	1	S. O.
	0,25 à < 0,50	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	S. O.
Expositions liées	0,50 à < 0,75	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	S. O.
à des institutions	0,75 à < 2,50	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	S. O.
financières	2,50 à < 10,00	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	S. O.
	10,00 à < 100,00	21	_	10,00 %	21	17,34 %	1	45,00 %	2,5	49	230,59 %	2	S. O.
	100,00 (défaut)	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	S. O.
	Sous-total	3 580	3 186	41,14 %	4 922	0,16 %	31	45,00 %	2,5	1 576	32,02 %	4	_
	0,00 à < 0,15	697	2 374	42,31 %	1 696	0,11 %	23	40,00 %	2,5	474	27,95 %	1	S. O.
	0,15 à < 0,25	710	1 678	37,82 %	1 345	0,23 %	18	40,00 %	2,5	564	41,95 %	1	S. O.
	0,25 à < 0,50	1 522	2 925	36,61 %	2 593	0,34 %	27	40,00 %	2,5	1 319	50,86 %	3	S. O.
	0,50 à < 0,75	905	1 012	46,03 %	1 371	0,62 %	21	40,00 %	2,5	933	67,99 %	3	S. O.
Expositions liées à des entreprises	0,75 à < 2,50	2 227	1 344	41,43 %	2 783	1,68 %	46	40,00 %	2,5	2 656	95,42 %	20	s. o.
a des entreprises	2,50 à < 10,00	1 844	708	35,25 %	2 089	4,72 %	39	40,00 %	2,5	2 714	129,94 %	39	s. o.
	10,00 à < 100,00	3	2	34,62 %	4	23,66 %	1	40,00 %	2,5	7	182,45 %	_	S. O.
	100,00 (défaut)	150	53	41,92 %	172	100,00 %	2	40,00 %	2,5	433	251,96 %	35	S. O.
	Sous-total	8 058	10 096	39,67 %	12 053	2,82 %	177	40,00 %	2,5	9 100	75,50 %	102	79
otal des clientèles non détai	il - FIRB	11 638	13 282	40,02 %	16 975	2,06 %	208	41,44 %	2,5	10 676	62,89 %	106	79

⁽¹⁾ Ce paramètre doit être renseigné uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul des APR.
(2) La perte attendue est évaluée conformément aux exigences de la ligne directrice de l'AMF.
(3) Les provisions sont évaluées conformément aux exigences de la ligne directrice de l'AMF.

Tableau CR8 – États des flux d'actifs pondérés en fonction des risques (APR) pour les expositions au risque de crédit selon l'approche IRB

a a a a

			,	Valeurs des APR		
	(en millions de dollars)	Au 30 juin 2025	Au 31 mars 2025	Au 31 décembre 2024	Au 30 septembre 2024	Au 30 juin 2024
1	APR à la fin de la période précédente	76 350	73 988	73 920	75 126	72 879
2	Montant des actifs ⁽¹⁾	1 760	1 624	1 583	955	423
3	Qualité des actifs ⁽²⁾	(1 207)	211	(1 125)	77	820
4	Mise à jour des modèles ⁽³⁾	338	641	_	_	_
5	Méthodologie et politique ⁽⁴⁾	83	(105)	(824)	(2 164)	934
6	Acquisitions et cessions ⁽⁵⁾	_	_	_	_	_
7	Mouvements de devises ⁽⁶⁾	434	(9)	434	(74)	70
8	Autres	_	_	_	_	
9	APR à la fin de la période considérée	77 758	76 350	73 988	73 920	75 126

⁽¹⁾ Concerne la hausse ou la baisse des expositions sous-jacentes.

⁽²⁾ Concerne la variation des facteurs d'atténuation du risque et de la qualité des portefeuilles.

⁽³⁾ Concerne l'évolution des modèles et des paramètres de risque.

⁽⁴⁾ Concernent les changements réglementaires et l'évolution des méthodes de calcul du capital réglementaire.

⁽⁵⁾ Concernent l'évolution de la taille du portefeuille découlant des acquisitions et cessions d'entités.

⁽⁶⁾ Concernent les fluctuations de marché comme les mouvements de devises.

Expositions en cas de défaut par classes d'actif, par régions et par échéances résiduelles

			Au	30 juin 2025						Au	31 mars 2025	5		
			Catégori	es d'expositi	ons ⁽¹⁾					Catégo	ries d'expositi	ons ⁽¹⁾		
(en millions de dollars)	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes ⁽²⁾	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes ⁽²⁾
Approche standard														
Emprunteurs souverains	5 484	_	_	_	_	5 484	7 564	4 892	_	_	_	_	4 892	6 700
Organismes publics hors administration centrale	7 417	1 586	_	_	57	9 060	9 143	7 730	1 524	_	_	56	9 310	9 395
Institutions financières	1 799	57	205	3	25	2 089	2 643	1 928	52	_	7	31	2 018	2 720
Entreprises	7 447	2 659	4 106	1	1 916	16 129	11 974	8 141	3 061	4 092	_	2 213	17 507	13 514
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	240	86	_	_	8	334	314	237	89	_	_	8	334	317
Immobilier	7 587	473	_	_	_	8 060	5 711	7 308	484	_	_	_	7 792	5 725
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail	1 096	459	_	_	_	1 555	1 555	1 062	459	_	_	_	1 521	1 521
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	405	546	_	_	5	956	844	414	550	_	_	4	968	853
Titrisation	141	_	_	_	_	141	141	48	_	_	_	_	48	48
Actions	716	95	_	_	_	811	811	718	91	_	_	_	809	809
Portefeuille de négociation	_	_	23 303	375	_	23 678	815	_	_	25 066	498	_	25 564	1 330
Approche des notations internes														
Emprunteurs souverains	44 279	1 347	12	_	1 519	47 157	111 952	43 002	1 411	23	1	66	44 503	106 006
Organismes publics hors administration centrale	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
Institutions financières	3 859	1 175	8	6 165	207	11 414	11 410	3 860	1 193	67	5 801	165	11 086	11 063
Entreprises	40 132	8 668	_	2	1 050	49 852	44 873	37 971	8 544	_	1	1 008	47 524	42 676
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	7 738	4 020	_	1	92	11 851	10 541	7 671	4 012	_	1	87	11 771	10 434
Immobilier	214 441	29 911	_	_	_	244 352	186 661	206 173	29 515	_	_	_	235 688	181 294
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail	6 878	8 152	_	_	_	15 030	15 030	6 990	8 162	_	_	_	15 152	15 152
Autres expositions sur la clientèle de détail	15 262	8 213	_	_	5	23 480	22 094	14 926	8 343	_	_	5	23 274	21 820
Portefeuille de négociation	_	_	22 360	1 392	_	23 752	2 166	_	_	13 043	1 530	_	14 573	1 795
Total	364 921	67 447	49 994	7 939	4 884	495 185	446 242	353 071	67 490	42 291	7 839	3 643	474 334	433 172
Par régions														
Canada	358 412	66 144	43 457	2 985	4 115	475 113	432 668	346 560	65 952	37 430	3 275	2 860	456 077	419 742
États-Unis	5 635	1 254	3 442	687	414	11 432	7 988	5 603	1 507	4 332	681	511	12 634	8 261
Autres pays	874	49	3 095	4 267	355	8 640	5 586	908	31	529	3 883	272	5 623	5 169
Total	364 921	67 447	49 994	7 939	4 884	495 185	446 242	353 071	67 490	42 291	7 839	3 643	474 334	433 172
Par échéance ⁽³⁾														
Jusqu'à 1 an	126 745	54 953	49 897	1 833	1 750	235 178	186 391	118 948	54 268	42 124	2 204	1 821	219 365	178 495
De 1 à 5 ans	193 013	11 735	80	5 542	2 456	212 826	212 701	189 252	12 387	_	5 056	1 300	207 995	207 923
Plus de 5 ans	45 163	759	17	564	678	47 181	47 150	44 871	835	167	579	522	46 974	46 754
Total	364 921	67 447	49 994	7 939	4 884	495 185	446 242	353 071	67 490	42 291	7 839	3 643	474 334	433 172

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 66.

Expositions en cas de défaut par classes d'actif, par régions et par échéances résiduelles (suite)

			Au 31	décembre 202	24					Au 30	septembre 20	024		
			Catégor	ies d'expositio	ns ⁽¹⁾					Catégor	ies d'expositi	ons ⁽¹⁾		
(en millions de dollars)	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes ⁽²⁾	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes ⁽²⁾
Approche standard														
Emprunteurs souverains	4 458	_	_	_	_	4 458	6 119	6 599	_	_	_	_	6 599	7 879
Organismes publics hors administration centrale	7 225	1 635	_	_	42	8 902	8 989	6 918	1 702	_	_	58	8 678	8 764
Institutions financières	1 751	53	_	28	21	1 853	2 520	1 778	10	_	6	20	1 814	2 459
Entreprises	10 381	3 842	4 799	22	2 057	21 101	16 253	10 335	3 635	4 922	18	2 608	21 518	16 519
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	224	89	_	_	7	320	304	220	80	_	_	6	306	292
Immobilier	7 036	441	_	_	_	7 477	5 551	6 584	219	_	_	_	6 803	5 257
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail	1 064	431	_	_	_	1 495	1 495	91	17	_	_	_	108	108
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	442	557	_	_	5	1 004	877	1 157	774	_	_	4	1 935	1 792
Titrisation	48	_	_	_	_	48	48	25	_	_	_	_	25	25
Actions	689	142	_	_	_	831	831	673	148	_	_	_	821	821
Portefeuille de négociation	_	_	22 072	581	_	22 653	1 096	_	_	23 805	517	_	24 322	1 025
Approche des notations internes														
Emprunteurs souverains	39 513	1 434	5	_	76	41 028	99 911	35 691	1 342	_	_	54	37 087	93 035
Organismes publics hors administration centrale	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
Institutions financières	4 372	1 212	65	5 315	147	11 111	11 075	3 935	1 203	70	5 768	180	11 156	11 126
Entreprises	34 216	8 160	_	_	631	43 007	38 203	33 616	7 166	_	_	978	41 760	37 170
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	7 524	4 028	_	1	89	11 642	10 294	7 708	3 932	_	1	90	11 731	10 395
Immobilier	201 350	28 565	_	_	_	229 915	178 077	196 334	27 881	_	_	_	224 215	175 061
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail	7 181	8 055	_	_	_	15 236	15 236	7 212	8 068	_	_	_	15 280	15 280
Autres expositions sur la clientèle de détail	14 992	8 084	_	_	6	23 082	21 714	14 821	8 008	_	_	8	22 837	21 514
Portefeuille de négociation	_	_	14 279	1 084	_	15 363	1 462	_	_	15 801	798	_	16 599	1 308
Total	342 466	66 728	41 220	7 031	3 081	460 526	420 055	333 697	64 185	44 598	7 108	4 006	453 594	409 830
Par régions														
Canada	336 581	65 084	37 129	2 619	2 155	443 568	407 263	328 234	62 802	37 493	2 502	2 735	433 766	397 157
États-Unis	5 009	1 568	3 360	584	704	11 225	7 749	4 571	1 354	6 034	618	888	13 465	7 308
Autres pays	876	76	731	3 828	222	5 733	5 043	892	29	1 071	3 988	383	6 363	5 365
Total	342 466	66 728	41 220	7 031	3 081	460 526	420 055	333 697	64 185	44 598	7 108	4 006	453 594	409 830
Par échéance ⁽³⁾														
Jusqu'à 1 an	115 476	52 963	41 074	2 087	2 498	214 098	173 875	S. O.	S. O.	s. o.	S. O.	s. o.	S. O.	s. o.
De 1 à 5 ans	184 419	12 865	100	4 523	566	202 473	202 286	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	S. O.	S. O.
Plus de 5 ans	42 571	900	46	421	17	43 955	43 894	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	s. o.
Total	342 466	66 728	41 220	7 031	3 081	460 526	420 055	s. o.	s. o.	S. O.	S. O.	s. o.	S. O.	s. o.

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 66.

Expositions en cas de défaut par classes d'actif, par régions et par échéances résiduelles (suite)

			Au	30 juin 2024			
			Catégor	ies d'expositio	ons ⁽¹⁾		
(en millions de dollars)	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes ⁽²⁾
Approche standard							
Emprunteurs souverains	8 139	_	_	_	_	8 139	9 232
Organismes publics hors administration centrale	6 579	1 637	_	_	57	8 273	8 307
Institutions financières	1 392	9	_	15	17	1 433	2 019
Entreprises	9 782	3 754	3 761	25	2 157	19 479	15 819
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	212	80	_	_	7	299	281
Immobilier	6 332	165	_	_	_	6 497	5 135
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail	87	18	_	_	_	105	105
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	1 151	765	_	_	6	1 922	1 795
Titrisation	25	_	_	_	_	25	25
Actions	638	144	_	_	_	782	782
Portefeuille de négociation	_	_	20 775	485	_	21 260	859
Approche des notations internes							
Emprunteurs souverains	35 037	1 360	_	_	64	36 461	89 326
Organismes publics hors administration centrale	_	_	_	_	_	_	_
Institutions financières	3 580	1 204	44	5 106	138	10 072	10 037
Entreprises	33 197	7 228	_	_	1 345	41 770	37 523
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	7 653	3 944	_	2	125	11 724	10 334
Immobilier	192 111	27 088	_	_	_	219 199	172 988
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail	7 077	8 186	_	_	_	15 263	15 263
Autres expositions sur la clientèle de détail	14 742	8 112	_	_	7	22 861	21 505
Portefeuille de négociation	_	_	9 514	715	_	10 229	839
Total	327 734	63 694	34 094	6 348	3 923	435 793	402 174
Par régions							
Canada	323 162	62 051	27 594	2 366	3 007	418 180	391 191
États-Unis	4 001	1 614	4 872	467	577	11 531	6 507
Autres pays	571	29	1 628	3 515	339	6 082	4 476
Total	327 734	63 694	34 094	6 348	3 923	435 793	402 174
Par échéance ⁽³⁾							
Jusqu'à 1 an	s. o.	S. O.	S. O.	s. o.	S. O.	s. o.	s. o.
De 1 à 5 ans	s. o.	S. O.	S. O.	s. o.	S. O.	s. o.	s. o.
Plus de 5 ans	S. O.	S. O.	s. o.	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.
Total	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.

⁽¹⁾ La définition des catégories d'expositions liées aux exigences de capital réglementaire diffère de celle de la classification comptable.

⁽²⁾ Après l'utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC), y compris des sûretés, des garanties et des dérivés de crédit.

⁽³⁾ Le calcul des expositions en cas de défaut par échéance reflète la portée des travaux actuels.

Expositions en cas de défaut aux entreprises, emprunteurs souverains et institutions financières par secteurs d'activité

			Au	30 juin 2025	;					Au	31 mars 2025	5		
			Catégori	ies d'exposit	ions ⁽¹⁾					Catégo	ries d'expositi	ons ⁽¹⁾		
			Transactions	Dérivés						Transactions	Dérivés			
(en millions de dollars)	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	assimilables à des pensions	de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes ⁽²⁾	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	assimilables à des pensions	de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes ⁽²⁾
Secteurs d'activité														
Agriculture	10 868	676	_	_	20	11 564	12 854	10 648	585	_	_	19	11 252	12 580
Mines	268	311	_	_	63	642	644	450	312	_	_	71	833	835
Pétrole et gaz	268	372	_	_	46	686	685	237	405	_	_	96	738	739
Services publics	3 743	1 398	_	_	280	5 421	5 421	3 467	1 358	_	_	274	5 099	5 101
Construction	3 569	935	_	_	327	4 831	5 045	3 886	1 195	_	_	310	5 391	5 599
Fabrication	5 145	1 419	_	_	149	6 713	6 825	4 850	1 477	_	_	146	6 473	6 585
Commerce de gros	2 330	459	_	_	80	2 869	2 906	2 200	434	_	_	78	2 712	2 751
Commerce de détail	3 499	774	_	2	14	4 289	4 337	3 483	822	_	1	21	4 327	4 369
Transport	1 662	493	_	1	55	2 211	2 224	1 604	485	_	1	60	2 150	2 162
Industrie de l'information	494	609	_	_	15	1 118	1 138	410	678	_	_	11	1 099	1 117
Finance et assurances	12 692	2 477	868	6 168	2 877	25 082	24 164	13 407	2 513	1 091	5 807	976	23 794	22 737
Immobilier	5 742	1 463	_	_	91	7 296	33 523	5 227	1 440	_	_	90	6 757	30 246
Services professionnels	1 431	461	_	_	81	1 973	1 989	1 520	427	_	_	179	2 126	2 064
Gestion de sociétés	1 266	210	_	_	31	1 507	1 516	1 350	225	_	_	32	1 607	1 612
Services administratifs	814	210	_	_	20	1 044	1 056	889	149	_	_	21	1 059	1 073
Enseignement	133	29	_	_	1	163	166	143	25	_	_	2	170	174
Soins de santé	850	131	_	_	3	984	2 857	799	129	_	_	3	931	2 575
Arts et spectacles	210	53	_	_	1	264	284	217	53	_	_	2	272	290
Hébergement	740	40	_	_	2	782	841	687	47	_	_	2	736	785
Autres services	1 094	157	_	_	8	1 259	1 294	897	194	_	_	8	1 099	1 120
Organismes publics	44 751	1 085	12	_	154	46 002	77 794	41 968	1 138	23	1	63	43 193	74 518
Autres secteurs d'activités	1 431	144	3 451	_	399	5 425	2 853	1 455	170	3 068	_	1 019	5 712	3 647
Total	103 000	13 906	4 331	6 171	4 717	132 125	190 416	99 794	14 261	4 182	5 810	3 483	127 530	182 679

			Au 31	décembre 20)24					Au 30	septembre 2	024		
			Catégo	ries d'expositi	ons ⁽¹⁾					Catégo	ries d'expositi	ons ⁽¹⁾		
(en millions de dollars)	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes ⁽²⁾	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes ⁽²⁾
Secteurs d'activité														
Agriculture	10 402	573	_	_	18	10 993	12 336	10 141	533	_	_	22	10 696	12 017
Mines	427	342	_	_	26	795	797	678	297	_	_	73	1 048	1 049
Pétrole et gaz	229	433	_	_	17	679	679	291	439	_	_	24	754	753
Services publics	2 994	1 419	_	_	135	4 548	4 549	3 027	1 088	_	_	296	4 411	4 410
Construction	4 133	1 267	_	_	206	5 606	5 745	3 689	1 102	_	_	298	5 089	5 189
Fabrication	4 615	1 464	_	_	132	6 211	6 317	4 592	1 397	_	_	157	6 146	6 253
Commerce de gros	2 139	460	_	_	70	2 669	2 706	2 103	444	_	_	86	2 633	2 670
Commerce de détail	3 287	1 012	_	_	16	4 315	4 360	3 516	805	_	_	18	4 339	4 378
Transport	1 511	418	_	_	61	1 990	2 003	1 497	448	_	1	71	2 017	2 032
Industrie de l'information	391	705	_	_	2	1 098	1 116	452	511	_	_	18	981	996
Finance et assurances	12 060	2 564	1 494	5 365	979	22 462	21 084	12 871	2 434	1 492	5 791	1 330	23 918	22 471
Immobilier	5 017	1 386	_	_	70	6 473	27 728	4 477	1 333	_	_	79	5 889	24 632
Services professionnels	1 466	494	_	_	225	2 185	2 030	1 415	409	_	_	278	2 102	1 975
Gestion de sociétés	1 321	284	_	_	31	1 636	1 641	1 247	227	_	_	35	1 509	1 496
Services administratifs	783	152	_	_	24	959	972	784	152	_	_	35	971	985
Enseignement	144	52	_	_	2	198	201	143	54	_	_	2	199	203
Soins de santé	750	126	_	_	3	879	2 508	665	120	_	_	5	790	2 386
Arts et spectacles	233	61	_	_	1	295	316	239	51	_	_	1	291	315
Hébergement	524	48	_	_	2	574	623	524	40	_	_	2	566	618
Autres services	1 042	145	_	_	6	1 193	1 214	1 091	133	_	_	10	1 234	1 259
Organismes publics	39 750	1 138	5	_	124	41 017	71 897	36 777	1 088	_	_	78	37 943	68 338
Autres secteurs d'activités	1 473	158	3 370	_	782	5 783	3 259	1 735	251	3 500	_	922	6 408	3 763
Total	94 691	14 701	4 869	5 365	2 932	122 558	174 081	91 954	13 356	4 992	5 792	3 840	119 934	168 188

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

Expositions en cas de défaut aux entreprises, emprunteurs souverains et institutions financières par secteurs d'activité (suite)

			Aı	u 30 juin 2024			
			Catégo	ries d'expositi	ons ⁽¹⁾		
(en millions de dollars)	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes ⁽²⁾
Secteurs d'activité							
Agriculture	9 993	531	_	_	52	10 576	11 909
Mines	878	302	_	_	69	1 249	1 251
Pétrole et gaz	308	451	_	_	17	776	776
Services publics	2 513	1 239	_	_	277	4 029	4 029
Construction	3 560	1 240	_	_	296	5 096	5 180
Fabrication	4 543	1 263	_	_	332	6 138	6 248
Commerce de gros	2 080	450	_	_	129	2 659	2 700
Commerce de détail	3 591	773	_	_	36	4 400	4 457
Transport	1 451	448	_	_	74	1 973	1 989
Industrie de l'information	467	574	_	_	21	1 062	1 077
Finance et assurances	14 493	2 469	1 496	5 146	961	24 565	23 359
Immobilier	4 658	1 332	_	_	126	6 116	22 548
Services professionnels	1 353	397	_	_	337	2 087	1 937
Gestion de sociétés	1 206	207	_	_	41	1 454	1 452
Services administratifs	790	128	_	_	42	960	972
Enseignement	159	50	_	_	3	212	215
Soins de santé	668	126	_	_	23	817	2 322
Arts et spectacles	265	66	_	_	3	334	358
Hébergement	484	41	_	_	8	533	616
Autres services	995	129	_	_	14	1 138	1 179
Organismes publics	35 077	1 093	_	_	77	36 247	66 060
Autres entreprises	1 595	246	2 309		783	4 933	3 322
Total	91 127	13 555	3 805	5 146	3 721	117 354	163 956

⁽¹⁾ La définition des catégories d'expositions liées aux exigences de capital réglementaire diffère de celle de la classification comptable.

⁽²⁾ Après l'utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC), y compris des sûretés, des garanties et des dérivés de crédit.

Expositions au risque de crédit selon l'approche des notations internes – Contrôles ex post : paramètres réels et estimatifs⁽¹⁾

			Au 30 ji	uin 2025					Au 31 m	ars 2025		
(en pourcentage)	PD moyenne pondérée ⁽²⁾	Taux de défaut annuel historique moyen	Moyenne des PCD pondérée par l'ECD ⁽²⁾	PCD observée et pondérée par l'ECD ⁽²⁾	FCEC moyen pondéré par l'ECD ⁽²⁾	FCEC observé et pondéré par l'ECD ⁽²⁾	PD moyenne pondérée ⁽²⁾	Taux de défaut annuel historique moyen	Moyenne des PCD pondérée par l'ECD ⁽²⁾	PCD observée et pondérée par l'ECD ⁽²⁾	FCEC moyen pondéré par l'ECD ⁽²⁾	FCEC observé et pondéré par l'ECD ⁽²⁾
Emprunteurs souverains	0,02 %	— %	26,18 %	22,04 %	46,78 %	21,10 %	0,02 %	— %	26,38 %	21,31 %	46,06 %	20,22 %
Institutions financières	0,09	_	45,00	_	40,70	_	0,09	_	45,00	_	40,76	_
Entreprises	3,92	1,58	28,18	18,67	35,84	16,52	3,98	1,66	28,11	16,75	36,24	18,38
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	3,93	2,68	65,68	51,53	48,38	32,81	3,92	3,29	65,68	51,14	48,34	34,73
Expositions liées à des créances hypothécaires au logement												
Expositions assurées	0,70	0,26	49,92	32,60	40,00	40,00	0,84	0,31	54,21	38,32	40,00	40,00
Expositions non assurées	0,85	0,41	14,11	7,19	66,72	4,80	0,88	0,43	14,19	7,01	66,72	10,14
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles (ERCDE)	1,51	1,30	82,05	70,88	45,32	44,69	1,65	1,33	81,91	70,55	45,68	45,29
Autres expositions sur la clientèle de détail (hors ERCDE) à l'exception des PME	2,61	1,17	47,00	46,03	71,01	58,32	2,66	1,18	46,72	44,60	70,91	61,02

			Au 31 décei	mbre 2024 ⁽³⁾			Au 30 septembre 2024 ⁽³⁾						
(en pourcentage)	PD moyenne pondérée ⁽²⁾	Taux de défaut annuel historique moyen	Moyenne des PCD pondérée par l'ECD ⁽²⁾	PCD observée et pondérée par l'ECD ⁽²⁾	FCEC moyen pondéré par l'ECD ⁽²⁾	FCEC observé et pondéré par l'ECD ⁽²⁾	PD moyenne pondérée ⁽²⁾	Taux de défaut annuel historique moyen	Moyenne des PCD pondérée par l'ECD ⁽²⁾	PCD observée et pondérée par l'ECD ⁽²⁾	FCEC moyen pondéré par l'ECD ⁽²⁾	FCEC observé et pondéré par l'ECD ⁽²⁾	
Emprunteurs souverains	0,02 %	— %	28,82 %	23,95 %	44,90 %	17,56 %	0,02 %	— %	29,29 %	24,15 %	44,47 %	16,82 %	
Institutions financières	0,08	_	45,00	_	40,83	_	0,11	_	45,00	_	40,91	_	
Entreprises	3,91	1,70	27,76	16,22	36,15	15,81	3,96	1,81	27,94	15,63	36,59	16,14	
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	3,67	3,87	65,34	48,70	48,14	35,77	3,41	3,62	65,14	49,60	48,23	33,09	
Expositions liées à des créances hypothécaires au logement													
Expositions assurées	0,80	0,30	52,90	36,47	40,00	40,00	0,74	0,31	51,42	35,05	40,00	40,00	
Expositions non assurées	0,85	0,44	14,30	7,16	66,25	14,79	0,92	0,50	14,44	7,17	66,22	25,95	
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles (ERCDE)	1,58	1,42	81,63	71,12	45,05	41,43	1,57	1,35	81,63	71,63	44,77	39,76	
Autres expositions sur la clientèle de détail (hors ERCDE) à l'exception des PME	2,58	1,19	46,52	43,49	70,21	57,25	2,58	1,22	46,26	42,13	70,07	60,08	

	Au 30 juin 2024 ⁽³⁾									
(en pourcentage)	PD moyenne pondérée ⁽²⁾	Taux de défaut annuel historique moyen	Moyenne des PCD pondérée par l'ECD ⁽²⁾	PCD observée et pondérée par l'ECD ⁽²⁾	FCEC moyen pondéré par l'ECD ⁽²⁾	FCEC observé et pondéré par l'ECD ⁽²⁾				
Emprunteurs souverains	0,02 %	— %	29,11 %	24,33 %	45,69 %	13,26 %				
Institutions financières	0,12	_	45,00	_	41,14	_				
Entreprises	3,87	1,86	28,18	16,08	37,45	16,50				
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	3,17	2,82	65,20	49,02	48,58	35,93				
Expositions liées à des créances hypothécaires au logement										
Expositions assurées	0,65	0,29	49,43	33,09	40,00	40,00				
Expositions non assurées	0,90	0,49	14,72	7,25	66,12	29,58				
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles (ERCDE)	1,50	1,34	81,74	72,35	45,21	40,62				
Autres expositions sur la clientèle de détail (hors ERCDE) à l'exception des PME	2,52	1,19	46,76	40,29	70,72	64,01				

⁽¹⁾ La probabilité de défaut est désignée par « PD », la perte en cas de défaut, par « PCD », l'exposition en cas de défaut, par « ECD », et le facteur de conversion en équivalent-crédit, par « FCEC ».

⁽²⁾ PD et PCD pondérées en fonction de l'exposition en cas de défaut et FCEC pondéré en fonction de l'engagement total.

⁽³⁾ Certaines données au 31 décembre 2024 et pour les périodes antérieures ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante.

RISQUE DE CONTREPARTIE

Tableau CCR1 – Analyse de l'exposition au risque de contrepartie (CCR) par approche⁽¹⁾

				Au 30	juin 2025		
(en millions de dollars)		Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPAE	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR
1 AS - CCR (pour les de	érivés)	1 686	3 985	s. o.	1,4	7 939	3 517
2 Méthode des modèles	internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	_	_	_	_
3 Approche simple pour	l'ARC (cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	_	_
4 Approche complète po	our l'ARC (cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	1 361	496
5 VaR pour les cessions	temporaires de titres	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	_
6 Total		1 686	3 985	_	s. o.	9 300	4 013
		а	b	С	d	е	f
				Au 31 i	mars 2025		
(en millions de dollars)		Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPAE	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR
1 AS – CCR (pour les de	érivés)	1 617	3 982	S. O.	1,4	7 839	3 543
2 Méthode des modèles	internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)	S. O.	s. o.	_	_	_	_
3 Approche simple pour	l'ARC (cessions temporaires de titres)	S. O.	S. O.	s. o.	s. o.	_	_
4 Approche complète po	our l'ARC (cessions temporaires de titres)	S. O.	s. o.	s. o.	S. O.	1 518	1 164
5 VaR pour les cessions	temporaires de titres	S. O.	s. o.	s. o.	S. O.	s. o.	_
6 Total		1 617	3 982	_	S. O.	9 357	4 707
		а	b	С	d	е	f
				Au 31 dé	cembre 2024		
(en millions de dollars)		Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPAE	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR
1 AS – CCR (pour les de	érivés)	1 333	3 689	S. O.	1,4	7 031	3 323
2 Méthode des modèles	internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)	S. O.	S. O.	_	_	_	_
3 Approche simple pour	l'ARC (cessions temporaires de titres)	S. O.	S. O.	s. o.	S. O.	_	_
4 Approche complète po	our l'ARC (cessions temporaires de titres)	S. O.	S. O.	s. o.	S. O.	1 217	858
5 VaR pour les cessions	temporaires de titres	S. O.	s. o.	s. o.	s. o.	S. O.	_
6 Total		1 333	3 689	_	S. O.	8 248	4 181

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

Tableau CCR1 – Analyse de l'exposition au risque de contrepartie (CCR) par approche⁽¹⁾ (suite)

	~	~	•	•	•	•
			Au 30 se	ptembre 2024		
(en millions de dollars)	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPAE	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR
1 AS – CCR (pour les dérivés)	1 440	3 638	S. O.	1,4	7 108	2 961
2 Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)	S. O.	S. O.	_	_	_	_
3 Approche simple pour l'ARC (cessions temporaires de titres)	S. O.	S. O.	s. o.	S. O.	_	_
4 Approche complète pour l'ARC (cessions temporaires de titres)	S. O.	S. O.	s. o.	S. O.	1 331	861
5 VaR pour les cessions temporaires de titres	S. O.	S. O.	s. o.	S. O.	S. O.	_
6 Total	1 440	3 638	_	S. O.	8 439	3 822

		Au 30 juin 2024									
	(en millions de dollars)	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPAE	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR				
1	AS – CCR (pour les dérivés)	1 000	3 535	s. o.	1,4	6 348	2 792				
2	Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)	S. O.	s. o.	_	_	_	_				
3	Approche simple pour l'ARC (cessions temporaires de titres)	S. O.	s. o.	s. o.	S. O.	_	_				
4	Approche complète pour l'ARC (cessions temporaires de titres)	S. O.	s. o.	s. o.	S. O.	923	796				
5	VaR pour les cessions temporaires de titres	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.					
6	Total	1 000	3 535	_	S. O.	7 271	3 588				

⁽¹⁾ Exclut les expositions et les APR en regard de l'ajustement de l'évaluation de crédit et en regard des contreparties centrales (présentés au tableau CCR8).

Tableau CCR3 – Approche standard – Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille réglementaire et par pondération des risques⁽¹⁾

		а	b	С	d	е	f	g	h	i	j	k	1	m	n	0
									Au 3	0 juin 202	25					
	(en millions de dollars)	0 %	10 %	20 %	30 %	40 %	50 %	65 %	75 %	80 %	85 %	100 %	130 %	150 %	Autres	Total des expositions (après techniques ARC)
	Portefeuille réglementaire / Pondération des risques															
1	Emprunteurs souverains	40	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	40
2	Organismes publics hors administration centrale	_	_	67	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	67
3	Banques multilatérales de développement	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
4	Institutions de dépôts et banques	_	_	49	_	_	_	_	_	_	_	_	_	51	_	100
5	Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
6	Entreprises	_	_	_	_	_	12	_	29	_	_	686	2	26	_	755
	Dont : Financement spécialisé	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	21	2	_	_	23
	Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
7	Portefeuilles de détail réglementaires	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
8	Autres actifs	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
9	Total	40	_	116	_	_	12	_	29	_	_	686	2	77	_	962
		а	b	С	d	е	f	g	h Au 31	i 1 mars 202	j 25	k	I	m	n	0
	(en millions de dollars)	0 %	10 %	20 %	30 %	40 %	50 %	65 %	75 %	80 %	85 %	100 %	130 %	150 %	Autres	Total des expositions (après techniques ARC)
	Portefeuille réglementaire / Pondération des risques	0 ,0	.0 70	20 70	00 70	,,	00 70	00 70		00 70	00 70	100 70	.00 /0	.00 /0	7.101.00	7 13/
1	Emprunteurs souverains	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
2	Organismes publics hors administration centrale	_	_	91	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	91
3	Banques multilatérales de développement	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
4	Institutions de dépôts et banques	_	_	61	_	_	_	_	_	_	_	_	_	130	_	191
5	Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
6	Entreprises	_	_	13	_	_	_	_	16	53	_	1 303	27	16	_	1 428
	Dont : Financement spécialisé	_	_	_	_	_	_	_	_	53	_	26	27	_	_	106
	Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
7	Portefeuilles de détail réglementaires	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
8	Autres actifs	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
9	Total	_	_	165	_	_	_	_	16	53	_	1 303	27	146	_	1 710

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 74.

Tableau CCR3 – Approche standard – Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille réglementaire et par pondération des risques⁽¹⁾ (suite)

		а	b	С	d	е	f	g	h	i	j	k	I	m	n	0
									Au 31 d	écembre 2	2024					
	(en millions de dollars)	0 %	10 %	20 %	30 %	40 %	50 %	65 %	75 %	80 %	85 %	100 %	130 %	150 %	Autres	Total des expositions (après techniques ARC)
	Portefeuille réglementaire / Pondération des risques															
1	Emprunteurs souverains	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
2	Organismes publics hors administration centrale	_	_	43	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	43
3	Banques multilatérales de développement	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
4	Institutions de dépôts et banques	_	_	75	4	_	_	_	_	_	_	_	_	131	_	210
5	Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
6	Entreprises	_	_	21	_	_	7	_	15	136	_	936	66	4	_	1 185
	Dont : Financement spécialisé	_	_	_	_	_	_	_	_	136	_	22	66	_	_	224
	Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
7	Portefeuilles de détail réglementaires	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
8	Autres actifs	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
9	Total	_	_	139	4	_	7	_	15	136	_	936	66	135	_	1 438
		а	b	С	d	е	f	g	h Au 30 se	i eptembre	j 2024	k	I	m	n	o
	(en millions de dollars)	0 %	10 %	20 %	30 %	40 %	50 %	65 %	75 %	80 %	85 %	100 %	130 %	150 %	Autres	Total des expositions (après techniques ARC)
	Portefeuille réglementaire / Pondération des risques															,
1	Emprunteurs souverains	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
2	Organismes publics hors administration centrale	_	_	3	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	3
3	Banques multilatérales de développement	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
4	Institutions de dépôts et banques	_	_	43	3	_	6	_	_	_	_	_	_	223	_	275
5	Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
6	Entreprises	_	_	22	_	_	8	_	8	170	_	751	76	9	_	1 044
	Dont : Financement spécialisé	_	_	_	_	_	_	_	_	170	_	28	76	_		274
	Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
7	Portefeuilles de détail réglementaires	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
_																
8	Autres actifs	_														

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 74.

Tableau CCR3 – Approche standard – Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille réglementaire et par pondération des risques⁽¹⁾ (suite)

		а	b	С	d	е	f	g	h	i	j	k	1	m	n	0
									Au 3	0 juin 202	4					
	(en millions de dollars)	0 %	10 %	20 %	30 %	40 %	50 %	65 %	75 %	80 %	85 %	100 %	130 %	150 %	Autres	Total des expositions (après techniques ARC)
	Portefeuille réglementaire / Pondération des risques	0 70	10 70	20 70	00 70	10 70	00 70	00 70	10 70	00 70	00 70	100 70	100 70	100 70	7101100	74(0)
1	Emprunteurs souverains	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
2	Organismes publics hors administration centrale		_	30	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	30
3	Banques multilatérales de développement	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
4	Institutions de dépôts et banques	_	_	53	1	_	15	_	_	_	_	_	_	125	_	194
5	Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
6	Entreprises	_	_	24	_	_	4	_	15	83	_	891	74	_	_	1 091
	Dont : Financement spécialisé	_	_	_	_	_	_	_	_	83	_	5	74	_	_	162
	Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
7	Portefeuilles de détail réglementaires	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
8	Autres actifs	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	
9	Total	_	_	107	1	_	19	_	15	83	_	891	74	125	_	1 315

⁽¹⁾ Les expositions sont présentées nettes après l'atténuation du risque de crédit.

Tableau CCR4 – AIRB – Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)

		а	b	С	d	е	f	g	а	b	С	d	е	f	g
				Au 3	0 juin 2025						Au 31	1 mars 2025			
(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne	APR	Proportion des APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne	APR	Proportion des APR
	0,00 à < 0,15	852	0,03 %	9	13,86 %	0,30	9	1,11 %	359	0,03 %	11	14,44 %	0,70	6	1,73 %
	0,15 à < 0,25	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %
	0,25 à < 0,50	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %
Expositions liées	0,50 à < 0,75	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %
à des emprunteurs	0,75 à < 2,50	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %
souverains	2,50 à < 10,00	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %
	10,00 à < 100,00	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %
	100,00 (défaut)	_	- %	_	- %		_	-%	_	- %	_	- %	_	_	<u> </u>
	Sous-total	852	0,03 %	9	13,86 %	0,30	9	1,11 %	359	0,03 %	11	14,44 %	0,70	6	1,73 %
	0,00 à < 0,15	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %
	0,15 à < 0,25	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %
	0,25 à < 0,50	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %
Expositions liées	0,50 à < 0,75	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %
à des institutions	0,75 à < 2,50	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %
financières	2,50 à < 10,00	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %
	10,00 à < 100,00	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %
	100,00 (défaut)	_	-%	_	-%			- %	_	— %	_	— %	_	_	<u> </u>
	Sous-total		— %	_	— %	_	_	- %		— %		— %	_	_	<u> </u>
	0,00 à < 0,15	1	0,13 %	4	86,40 %	4,10	1	73,17 %	4	0,07 %	36	86,40 %	1,80	1	28,49 %
	0,15 à < 0,25	7	0,22 %	16	86,40 %	2,60	6	89,58 %	39	0,22 %	70	86,40 %	1,30	26	65,34 %
	0,25 à < 0,50	23	0,32 %	25	86,40 %	2,90	25	108,13 %	71	0,33 %	65	86,40 %	2,30	70	97,55 %
- " "	0,50 à < 0,75	58	0,58 %	43	86,40 %	3,20	81	138,77 %	77	0,58 %	60	86,40 %	3,10	108	138,97 %
Expositions liées à des entreprises	0,75 à < 2,50	201	1,79 %	165	86,40 %	2,90	334	165,80 %	274	1,78 %	259	86,40 %	2,60	437	159,85 %
a acc cha ophicoc	2,50 à < 10,00	21	4,24 %	28	86,40 %	2,60	49	230,71 %	47	4,18 %	75	86,40 %	1,90	103	220,03 %
	10,00 à < 100,00	10	18,37 %	10	86,40 %	2,50	38	390,15 %	19	19,43 %	20	86,40 %	2,50	70	371,85 %
	100,00 (défaut)	2	100,00 %	3	86,40 %	1,20	19	1 079,94 %	5	100,00 %	6	86,40 %	1,10	55	1 079,94 %
	Sous-total	323	2,62 %	294	86,40 %	2,90	553	171,01 %	536	3,06 %	591	86,40 %	2,50	870	162,26 %
Total AIRB		1 175	0,74 %	303	33,88 %	1,00	562	47,83 %	895	1,97 %	602	60,64 %	1,80	876	97,89 %

Tableau CCR4 – AIRB – Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

		а	b	С	d	е	f	g	а	b	С	d	е	f	g
				Au 31 c	décembre 20	24					Au 30 s	eptembre 20)24		
(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne	APR	Proportion des APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne	APR	Proportion des APR
	0,00 à < 0,15	342	0,03 %	9	9,89 %	0,30	2	0,56 %	479	0,02 %	14	10,00 %	0,10	2	0,40 %
	0,15 à < 0,25	_	—%	_	— %	_	_	-%	_	— %	_	— %	_	_	— %
	0,25 à < 0,50	_	— %	_	— %	_	_	—%	_	— %	_	— %	_	_	— %
Expositions liées	0,50 à < 0,75	_	— %	_	— %	_	_	—%	_	— %	_	— %	_	_	— %
à des emprunteurs	0,75 à < 2,50	_	— %	_	— %	_	_	—%	_	— %	_	— %	_	_	— %
souverains	2,50 à < 10,00	_	— %	_	— %	_	_	—%	_	— %	_	— %	_	_	— %
	10,00 à < 100,00	_	— %	_	— %	_	_	—%	_	— %	_	— %	_	_	— %
	100,00 (défaut)	_	— %	_	— %	_	_	—%	_	— %	_	— %	_	_	— %
	Sous-total	342	0,03 %	9	9,89 %	0,30	2	0,56 %	479	0,02 %	14	10,00 %	0,10	2	0,40 %
	0,00 à < 0,15	_	— %	_	- %	_	_	-%	_	- %	_	- %	_	_	— %
	0,15 à < 0,25	_	— %	_	— %	_	_	—%	_	— %	_	— %	_	_	— %
	0,25 à < 0,50	_	— %	_	— %	_	_	—%	_	— %	_	— %	_	_	— %
Expositions liées	0,50 à < 0,75	_	— %	_	— %	_	_	—%	_	— %	_	— %	_	_	— %
à des institutions	0,75 à < 2,50	_	— %	_	— %	_	_	-%	_	—%	_	—%	_	_	—%
financières	2,50 à < 10,00	_	— %	_	— %	_	_	—%	_	— %	_	— %	_	_	— %
	10,00 à < 100,00	_	— %	_	— %	_	_	-%	_	— %	_	— %	_	_	— %
	100,00 (défaut)	_	—%	_	— %	_	_	-%	_	— %	_	— %	_	_	— %
	Sous-total	_	—%	_	— %	_	_	-%	_	— %	_	— %	_	_	— %
	0,00 à < 0,15	3	0,06 %	31	86,40 %	1,00	_	13,90 %	2	0,05 %	48	86,40 %	1,10	_	13,30 %
	0,15 à < 0,25	23	0,21 %	56	86,40 %	1,40	14	61,60 %	9	0,22 %	71	86,40 %	1,70	6	67,61 %
	0,25 à < 0,50	68	0,33 %	55	86,40 %	2,10	63	92,98 %	38	0,32 %	77	86,40 %	2,80	39	101,61 %
- " "	0,50 à < 0,75	49	0,56 %	50	86,40 %	3,30	66	135,33 %	41	0,57 %	63	86,40 %	3,50	55	134,61 %
Expositions liées à des entreprises	0,75 à < 2,50	284	1,82 %	240	86,40 %	2,20	436	153,52 %	165	1,76 %	312	86,40 %	2,80	281	170,30 %
a doo ona opnood	2,50 à < 10,00	46	4,36 %	62	86,40 %	1,80	103	223,31 %	28	4,01 %	86	86,40 %	2,70	62	224,53 %
	10,00 à < 100,00	20	17,72 %	18	86,40 %	2,30	74	366,91 %	17	23,16 %	27	86,40 %	2,00	63	380,38 %
	100,00 (défaut)	9	100,00 %	6	86,40 %	1,00	99	1 079,94 %	3	100,00 %	10	86,40 %	1,20	32	1 079,94 %
	Sous-total	502	4,08 %	518	86,40 %	2,20	855	170,41 %	303	3,71 %	694	86,40 %	2,80	538	177,49 %
Total AIRB		844	2,43 %	527	55,42 %	1,40	857	101,60 %	782	1,45 %	708	39,94 %	1,20	540	68,54 %

Total AIRB

Tableau CCR4 - AIRB - Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

515

60,73 %

4,16 %

		а	b	С	d	е	f	g
				Au 3	30 juin 2024			
(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne	APR	Proportion des APR
	0,00 à < 0,15	129	0,02 %	11	10,00 %	0,30	1	0,80 %
	0,15 à < 0,25	_	— %	_	— %	_	_	— %
	0,25 à < 0,50	_	— %	_	— %	_	_	— %
Expositions liées	0,50 à < 0,75	_	— %	_	— %	_	_	— %
à des emprunteurs	0,75 à < 2,50	_	— %	_	— %	_	_	— %
souverains	2,50 à < 10,00	_	— %	_	— %	_	_	— %
	10,00 à < 100,00	_	— %	_	— %	_	_	— %
	100,00 (défaut)	_	— %	_	— %	_	_	— %
	Sous-total	129	0,02 %	11	10,00 %	0,30	1	0,80 %
	0,00 à < 0,15	_	— %	_	— %	_	_	— %
	0,15 à < 0,25	_	— %	_	— %	_	_	— %
	0,25 à < 0,50	_	— %	_	— %	_	_	— %
Expositions liées	0,50 à < 0,75	_	— %	_	— %	_	_	— %
à des institutions	0,75 à < 2,50	_	— %	_	— %	_	_	— %
financières	2,50 à < 10,00	_	— %	_	— %	_	_	— %
	10,00 à < 100,00	_	— %	_	— %	_	_	— %
	100,00 (défaut)	_	— %	_	— %	_	_	<u> </u>
	Sous-total		- %		— %			<u> </u>
	0,00 à < 0,15	2	0,06 %	32	86,40 %	1,00	_	13,87 %
	0,15 à < 0,25	11	0,22 %	61	86,40 %	1,30	7	62,44 %
	0,25 à < 0,50	40	0,32 %	58	86,40 %	2,10	36	90,46 %
Expositions liées	0,50 à < 0,75	24	0,58 %	50	86,40 %	3,20	31	129,88 %
à des entreprises	0,75 à < 2,50	131	1,84 %	224	86,40 %	2,30	204	155,35 %
	2,50 à < 10,00	19	4,92 %	54	86,40 %	1,90	46	239,84 %
	10,00 à < 100,00	19	23,67 %	18	86,40 %	1,80	70	362,72 %
	100,00 (défaut)	8	100,00 %	7	86,40 %	1,00	83	1 079,94 %
	Sous-total	254	6,26 %	504	86,40 %	2,20	477	187,88 %

383

Deuxième trimestre - 30 juin 2025

1,60

478

124,63 %

Tableau CCR4 – FIRB – Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)

d

b

е g Au 30 juin 2025 Au 31 mars 2025 ECD après prise Nombre ECD après prise Nombre Fourchette PD PCD PD PCD Proportion en compte des Échéance Proportion Échéance en compte des de PD (%) APR (en millions de dollars) techniques ARC moyenne débiteurs moyenne moyenne⁽¹⁾ APR des APR techniques ARC moyenne débiteurs moyenne moyenne(1) des APR 0.00 à < 0,15 - % **--** % - % — % 0.15 à < 0.25 - % - % **--** % — % - % 0.25 à < 0.50 - % - % **--** % **--** % — % - % 0.50 à < 0.75 - % - % - % - % Expositions liées à des emprunteurs 0.75 à < 2.50 **--** % **--** % **--** % — % — % — % souverains 2.50 à < 10.00 **--** % - % **--** % **--** % **--** % - % 10.00 à < 100.00 **--** % **--** % **--** % — % — % — % 100,00 (défaut) **--** % - % **--** % — % — % — % _ _ Sous-total **--** % **--** % **--** % — % — % — % 0,00 à < 0,15 5 331 0,07 % 45,00 % 2,26 30,29 % 5 952 0,08 % 42 45,00 % 2,20 1 850 31,07 % 40 1 615 0.15 à < 0.25 1 260 0,19 % 4 45,00 % 2.73 686 54,45 % 372 0,19 % 1 45,00 % 1.01 109 29,27 % $0,25 \ a < 0,50$ — % -- % -- % **--** % **--** % **--** % 0.50 à < 0.75 -- % - % **--** % — % —% -- % Expositions liées à des institutions 0,75 à < 2,50**--** % **--** % — % -- % -- % financières 2,50 à < 10,00 - % **--** % **--** % -- % — % -- % 10,00 à < 100,00 **--** % **--** % **--** % — % — % -- % 100.00 (défaut) - % **--** % **--** % — % — % — % Sous-total 6 591 0.09 % 44 45.00 % 2.35 2 301 34.91 % 6 324 0.08 % 43 45.00 % 2.13 1 959 30.98 % 0.00 à < 0.15 199 0.11 % 19 40,00 % 3.72 69 34.59 % 176 0.11 % 14 40,00 % 3,49 59 33,02 % 0.15 à < 0.25 23 0.23 % 4 40.00 % 3.24 48.13 % 30 0.23 % 4 40.00 % 3.25 15 48.23 % 0.25 à < 0.50 287 0.29 % 27 40.00 % 3.46 161 55.93 % 130 0.28 % 15 40.00 % 3.44 71 54,89 % 0.50 à < 0.75 43 0.64 % 40.00 % 2.87 32 73.22 % 54 0.64 % 7 40.00 % 2.81 72.51 % Expositions liées 0.75 à < 2.50 8 1.74 % 9 40,00 % 2.18 92.34 % 13 1.68 % 8 40,00 % 2.12 11 90,80 % à des entreprises 2.50 à < 10.00 12 5.03 % 40.00 % 1.48 15 122.57 % 25 5.01 % 40.00 % 1.45 122.05 % 10,00 à < 100,00 - % - % 27,36 % 1 40,00 % 1,00 2 208,83 % 1 100,00 (défaut) - % - % — % — % — % Sous-total 572 0,37 % 70 40,00 % 3,44 294 51,45 % 429 0,64 % 52 40,00 % 3,20 228 53,11 % Total FIRB 7 163 0,12 % 114 44.60 % 2.44 2 595 36.23 % 6 753 0.12 % 95 44,68 % 2.20 2 187 32,39 %

b

d

С

f

Pour la note de bas de tableau, se référer à la page 80.

Tableau CCR4 - FIRB - Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

a b c d e f g a b c d e f g

				Au 31 d	écembre 202	24					Au 30 s	eptembre 202	24		
(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽¹⁾	APR	Proportion des APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽¹⁾	APR	Proportion des APR
	0,00 à < 0,15	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %
	0,15 à < 0,25	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %
	0,25 à < 0,50	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %
Expositions liées	0,50 à < 0,75	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %
à des emprunteurs	0,75 à < 2,50	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %
souverains	2,50 à < 10,00	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %
	10,00 à < 100,00	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %
	100,00 (défaut)	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %
	Sous-total	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %
	0,00 à < 0,15	5 449	0,08 %	46	45,00 %	2,14	1 652	30,31 %	5 907	0,07 %	41	45,00 %	2,18	1 692	28,65 %
	0,15 à < 0,25	278	0,19 %	1	45,00 %	3,08	133	48,01 %	220	0,19 %	2	45,00 %	4,30	130	59,16 %
	0,25 à < 0,50	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %
Expositions liées	0,50 à < 0,75	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %
à des institutions	0,75 à < 2,50	45	1,94 %	1	45,00 %	0,29	48	106,63 %	_	— %	_	— %	_	_	— %
financières	2,50 à < 10,00	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %
	10,00 à < 100,00	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %
	100,00 (défaut)	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %
	Sous-total	5 772	0,10 %	48	45,00 %	2,17	1 833	31,75 %	6 127	0,07 %	43	45,00 %	2,25	1 822	29,77 %
	0,00 à < 0,15	49	0,11 %	5	40,00 %	1,81	11	22,23 %	48	0,10 %	8	40,00 %	1,61	9	18,75 %
	0,15 à < 0,25	27	0,23 %	4	40,00 %	3,21	13	48,07 %	72	0,23 %	5	40,00 %	2,90	33	45,83 %
	0,25 à < 0,50	45	0,30 %	6	40,00 %	2,11	20	44,31 %	53	0,30 %	7	40,00 %	1,36	20	37,65 %
E 10 11	0,50 à < 0,75	25	0,62 %	7	40,00 %	1,06	13	52,52 %	11	0,62 %	8	40,00 %	1,16	6	53,56 %
Expositions liées à des entreprises	0,75 à < 2,50	12	1,63 %	7	40,00 %	2,06	11	89,52 %	8	1,79 %	8	40,00 %	2,19	8	94,15 %
a acc chaophocc	2,50 à < 10,00	32	5,50 %	3	40,00 %	1,42	40	125,91 %	13	3,63 %	4	40,00 %	1,63	15	110,93 %
	10,00 à < 100,00	4	27,53 %	1	40,00 %	3,67	7	190,30 %	4	27,53 %	2	40,00 %	1,78	8	191,53 %
	100,00 (défaut)	_	-%	_	-%	_	_	-%	_	- %	_	-%	_	_	- %
	Sous-total	194	1,77 %	33	40,00 %	1,96	115	59,43 %	209	1,09 %	42	40,00 %	1,99	99	47,34 %
Total FIRB		5 966	0,15 %	81	44,84 %	2,17	1 948	32,66 %	6 336	0,11 %	85	44,83 %	2,24	1 921	30,35 %

Pour la note de bas de tableau, se référer à la page 80.

Tableau CCR4 – FIRB – Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

b c d e f

				Au 3	30 juin 2024			
(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne	APR	Proportion des APR
	0,00 à < 0,15	_	— %	_	— %	_	_	— %
	0,15 à < 0,25	_	— %	_	— %	_	_	—%
	0,25 à < 0,50	_	— %	_	— %	_	_	— %
Expositions liées	0,50 à < 0,75	_	— %	_	— %	_	_	— %
à des emprunteurs	0,75 à < 2,50	_	— %	_	— %	_	_	— %
souverains	2,50 à < 10,00	_	— %	_	— %	_	_	— %
	10,00 à < 100,00	_	— %	_	— %	_	_	— %
	100,00 (défaut)	_	— %	_	— %	_	_	— %
	Sous-total	_	— %	_	— %	_	_	— %
	0,00 à < 0,15	5 184	0,07 %	41	45,00 %	2,50	1 643	31,68 %
	0,15 à < 0,25	160	0,19 %	1	45,00 %	2,50	68	42,77 %
	0,25 à < 0,50	_	— %	_	— %	_	_	— %
Expositions liées	0,50 à < 0,75	_	— %	_	— %	_	_	— %
à des institutions	0,75 à < 2,50	_	— %	_	— %	_	_	— %
financières	2,50 à < 10,00	_	— %	_	— %	_	_	— %
	10,00 à < 100,00	_	— %	_	— %	_	_	— %
	100,00 (défaut)	_	—%	_	— %	_	_	—%
	Sous-total	5 344	0,07 %	42	45,00 %	2,50	1 711	32,02 %
	0,00 à < 0,15	48	0,12 %	5	40,00 %	2,50	14	28,71 %
	0,15 à < 0,25	121	0,23 %	3	40,00 %	2,50	50	42,01 %
	0,25 à < 0,50	27	0,32 %	7	40,00 %	2,50	13	49,51 %
- W 11/	0,50 à < 0,75	9	0,62 %	6	40,00 %	2,50	6	67,99 %
Expositions liées à des entreprises	0,75 à < 2,50	6	1,47 %	7	40,00 %	2,50	6	91,82 %
	2,50 à < 10,00	14	3,83 %	3	40,00 %	2,50	17	122,03 %
	10,00 à < 100,00	4	27,53 %	3	40,00 %	2,50	8	189,11 %
	100,00 (défaut)	_	- %		-%			—%
	Sous-total	229	0,96 %	34	40,00 %	2,50	114	49,94 %
Total FIRB		5 573	0,11 %	76	44,79 %	2,50	1 825	32,75 %

⁽¹⁾ Changement méthodologique appliqué au niveau du calcul de l'échéance moyenne, et ce, à compter du 3e trimestre 2024.

9 Total

7

6 740

1 120

Ta	bleau CCR5 – Nature des sûretés pour	l'expositio	n au risque de	contrepart	ie								
		а	b	С	d	е	f	а	b	С	d	е	f
				Au 30	juin 2025					Au 31 r	mars 2025		
						Sûretés	utilisées					Sûretés	utilisées
							cessions						cessions
			utilisées pour les	opérations s	ur dérivés	temporaire	es de titres		s utilisées pour les			temporaire	es de titres
			valeur reté reçue		e valeur té constituée	Juste valeur	Juste valeur		valeur reté reçue		e valeur eté constituée	Juste valeur	Juste valeur
	(en millions de dollars)	Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée	de la sûreté	de la sûreté . constituée	Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée	de la sûreté	de la sûreté constituée
4	Encaisse – Devise locale	Эерагее	897	Эерагее	110	reçue 23 179	27 883	Зерагее	627	Зерагее	27	reçue 22 853	27 419
2			6 076		72	826			6 337		27 47		27 4 19 6
		_		_	12		_	_	6 337	_		511	
3		5	_	1 346	_	26 437	23 233	6	_	1 224	_	25 677	22 623
4		484	_	_	_	_	830	97	_	_	_	2	511
5		_	_	_	_	56	_	_	_	_	_	99	_
6		_	_	_	_	968	2	_	_	_	_	1 314	236
7		_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	36	_
8	Autres sûretés					554	6					370	3
9	Total	489	6 973	1 346	182	52 020	51 954	103	6 964	1 224	74	50 862	50 798
		а	b	С	d	е	f	а	b	С	d	е	f
				Au 31 déc	embre 2024					Au 30 sep	tembre 2024		
	•					Sûretés							utilisées
		001			. 472 7.		cessions	00			. 472.7.		cessions
			s utilisées pour les			temporaire	es de titres		s utilisées pour les			temporaire	es de titres
			valeur		valeur	Juste valeur	Juste valeur		valeur		e valeur	Juste valeur	Juste valeur
			reté reçue		té constituée	de la sûreté	de la sûreté		reté reçue		té constituée	de la sûreté	de la sûreté
	(en millions de dollars)	Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée	reçue	constituée	Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée	reçue	constituée
1		_	2 615	_	45	20 417	26 006	_	2 953	_	40	20 794	26 603
2	Encaisse – Autres devises	_	6 095	_	484	38	10	_	5 144	_	446	734	62
3	Dette souveraine locale	91	_	1 155	_	24 616	20 372	7	_	1 326	_	25 238	20 792
4	Autres dettes souveraines	_	_	_	_	_	38	259	_	_	_	5	659
5	Dette publique	_	_	_	_	81	_	_	_	_	_	109	_
6	Obligations d'entreprises	_	_		_	1 007	52	_	_	_	_	879	4
7	Actions	_	_	_	_	1	_	_	_	_	_	_	_
8	Autres sûretés	_	_	_	_	363	3	_	_	_	_	486	4
9	Total	91	8 710	1 155	529	46 523	46 481	266	8 097	1 326	486	48 245	48 124
		а	b	С	d	е	f						_
		а	b		juin 2024	е	'						
	•			714 00	Julii 202 i	Sûretés	utilisées						
							cessions						
		Sûreté	s utilisées pour les	opérations su	r dérivés	temporaire	es de titres						
			valeur		valeur	Juste valeur	Juste valeur						
		de la sü	reté reçue	de la süre	té constituée	de la sûreté	de la sûreté						
	(en millions de dollars)	Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée	reçue	constituée						
1	Encaisse – Devise locale	_	2 455	_	98	17 845	22 692						
2	Encaisse – Autres devises	_	4 285	_	367	39	222						
3	Dette souveraine locale	7	_	1 120	_	21 017	16 415						
4	Autres dettes souveraines	_	_	_	_	208	39						
5	Dette publique	_	_	_	_	208	_						
6	Obligations d'entreprises	_	_	_	_	962	315						
7	Actions	_	_	_	_	222	1 121						
8	Autres sûretés	_	_	_	_	328	1						
_	T-4-1	7	0.740	4.400	405	40.000	40.005						

81 Deuxième trimestre - 30 juin 2025

40 829

40 805

465

Tableau CCR6 – Expositions sur dérivés de crédit

		а	b	а	b	а	b	а	b	а	b
		Au 30 j	uin 2025	Au 31 m	ars 2025	Au 31 déce	embre 2024	Au 30 septe	embre 2024	Au 30 ju	uin 2024
		Protection	Protection	Protection	Protection						
_	(en millions de dollars)	achetée	vendue	achetée	vendue	achetée	vendue	achetée	vendue	achetée	vendue
	Montants notionnels										
1	Swaps de défaut de crédit sur signature unique	_	_	47	_	45	_	113	_	110	_
2	Swaps de défaut de crédit indiciels	681	_	1 223	_	1 150	_	947	_	1 025	_
3	Swaps sur rendement total	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
4	Options de crédit	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
5	Autres dérivés de crédit	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
6	Total des montants notionnels	681	_	1 270	_	1 195	_	1 060	_	1 135	
	Justes valeurs										
7	Juste valeur positive (actif)	35	_	_	_	_	_	22	_	_	_
8	Juste valeur négative (passif)	_	_	_	_	38	_	_	_	1	

Tableau CCR8 – Expositions sur les contreparties centrales (CC)

		а	b	а	b	а	b	а	b	а	b
		Au 30 juin	2025	Au 31 mars	2025	Au 31 décemb	ore 2024	Au 30 septem	bre 2024	Au 30 juin	2024
	(en millions de dollars)	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR
1	Expositions sur les CC éligibles (total)	399	20	588	26	495	19	348	17	1 011	31
2	Expositions sur opérations auprès de CC éligibles (hors dépôt de garantie initial et contributions aux fonds de garantie), dont :	218	4	377	7	374	8	242	5	910	18
3	i) Dérivés de gré à gré	73	1	122	2	97	2	97	2	723	14
4	ii) Marchés dérivés organisés	89	2	88	2	46	1	35	1	45	1
5	iii) Cessions temporaires de titres	56	1	167	3	231	5	110	2	142	3
6	iv) Ensembles de compensation si la compensation multiproduit a été approuvée	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
7	Dépôt de garantie initial séparé	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
8	Dépôt de garantie initial non séparé	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
9	Contributions aux fonds de garantie préfinancées	181	16	211	19	121	11	106	12	101	13
10	Contributions aux fonds de garantie non financées	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
11	Expositions sur les CC non éligibles (total)	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
12	Expositions sur opérations auprès de CC non éligibles (hors dépôt de garantie initial et contributions aux fonds de garantie), dont :	_	_	_	_	_	_	_	_	_	
13	i) Dérivés de gré à gré	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
14	ii) Marchés dérivés organisés	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
15	iii) Cessions temporaires de titres	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
16	iv) Ensembles de compensation si la compensation multiproduit a été approuvée	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
17	Dépôt de garantie initial séparé	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
18	Dépôt de garantie initial non séparé	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
19	Contributions aux fonds de garantie préfinancées	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
20	Contributions aux fonds de garantie non financées	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_

TITRISATION

Tableau SEC1 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire

	,	a	b	С	d	е	f	g	h	i	i	k	ı
							Au 30 i	uin 2025					
		Entité f	inancière agis	ssant comme éi	netteur	Entité fin		ant comme ma	ndataire	Entité fin	ancière agiss	ant comme inve	estisseur
	(en millions de dollars)	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total	Classiques		Synthétiques	Sous-total
1	De détail (total), dont :	_	_		_		_	_	_	_	_		_
2	Créances immobilières résidentielles ⁽¹⁾	_	_	_		_	_	_	_	_		_	
3	Cartes de crédit	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
4	Autres expositions à la clientèle de détail	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
5	Retitrisation	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
6	De gros (total), dont :	_	_	_	_	_	_	_	_	141	_	_	141
7	Prêts aux entreprises	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
8	Créances immobilières commerciales	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
9	Crédits-bails et créances	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	_	_	_	_	_	_	_	_	141	_	_	141
11	Retitrisation	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
			h	_	d		f	~	h	i	i	l.	
		а	b	С	u	е	•	g	h	ı	J	k	1
								nars 2025					
		Entité	financière agis	ssant comme ém	etteur	Entité fi	nancière agiss	ant comme man	dataire	Entité fi	nancière agiss	ant comme inves	stisseur
	(en millions de dollars)	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total
1	De détail (total), dont :	_		_	_	_	_	_	_	_	_		_
2	Créances immobilières résidentielles ⁽¹⁾	_		_	_	_	_	_	_	_	_		_
3	Cartes de crédit	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
4	Autres expositions à la clientèle de détail	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
5	Retitrisation												
6	De gros (total), dont :									48			48
7	Prêts aux entreprises	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
8	Créances immobilières commerciales	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
9	Crédits-bails et créances	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	_	_	_	_	_	_	_	_	48	_	_	48
11	Retitrisation		_			_						_	
		а	b	С	d	е	f	g	h	i	j	k	1
							Au 31 déc	embre 2024					
		Entité	financière agis	ssant comme ém	etteur	Entité fi		ant comme man	dataire	Entité fi	nancière agiss	ant comme inves	stisseur
	(en millions de dollars)	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total
1	De détail (total), dont :	_		_	_	_	_	_	_	_			
2	Créances immobilières résidentielles ⁽¹⁾		_	_		_	_	_		_	_	_	
3	Cartes de crédit	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
4	Autres expositions à la clientèle de détail	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
5	Retitrisation	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
6	De gros (total), dont :	_	_	_	_	_	_	_	_	48	_	_	48
7	Prêts aux entreprises	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
8	Créances immobilières commerciales	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
9	Crédits-bails et créances	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	_	_	_	_	_	_	_	_	48	_	_	48
11	Retitrisation	_		_	_	_	_	_	_	_			_

^{*} STC : Simples, transparents et comparables.

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page suivante.

Tableau SEC1 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire (suite)

		а	b	С	d	е	f	g	h	i	j	k	I
							Au 30 septe	embre 2024					
		Entité	financière agis	sant comme éme	etteur	Entité fin	ancière agissa	ant comme mand	lataire	Entité fir	ancière agissa	ant comme inves	stisseur
	(en millions de dollars)	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total
1	De détail (total), dont :	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
2	Créances immobilières résidentielles ⁽¹⁾	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
3	Cartes de crédit	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
4	Autres expositions à la clientèle de détail	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
5	Retitrisation	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	
6	De gros (total), dont :	_	_	_	_	_	_	_	_	25	_	_	25
7	Prêts aux entreprises	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
8	Créances immobilières commerciales	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
9	Crédits-bails et créances	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	_	_	_	_	_	_	_	_	22	_	_	22
11	Retitrisation	_	_	_	_	_	_	_	_	3	_	_	3
		а	b	С	d	е	f Au 30 ju	g uin 2024	h	i	j	k	I
		Entité	financière agis	ssant comme ém	etteur	Entité fi		sant comme mar	ndataire	Entité fir	nancière agiss	ant comme inve	stisseur
	(en millions de dollars)	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total
1	De détail (total), dont :	_		_		_	_	_		_	_	_	
2	Créances immobilières résidentielles ⁽¹⁾	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
3	Cartes de crédit	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
4	Autres expositions à la clientèle de détail	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
5	Retitrisation	_									_		
6	De gros (total), dont :	_								25	_		25
7	Prêts aux entreprises	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
8	Créances immobilières commerciales	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
9	Crédits-bails et créances	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	_	_	_	_	_	_	_	_	22	_	_	22
11	Retitrisation	_	_	_	_	_	_	_	_	3	_	_	3

^{*} STC : Simples, transparents et comparables.

⁽¹⁾ Ne prend pas en compte les expositions adossées à des créances immobilières résidentielles dont le risque de crédit ne comporte pas de tranches (ex. : les titres hypothécaires émis en vertu de la Loi nationale sur l'habitation), lesquelles ne sont pas considérées comme des expositions de titrisation selon la ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital émise par l'AMF.

Tableau SEC4 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées (entité financière agissant comme investisseur)

		а	b	С	d	е	f	g	h	i	j	k	1	m	n	0	p	q
									F	Au 30 juin 20	25							
		(par		rs des expos de pondérat	sitions ion des risqu	ies)	(1	Valeurs des o par approche r		e)	(r	APR (par approche réglementaire)				Exigence de fonds propres après plafonnement		
	(en millions de dollars)	≤ 20 % ⁽¹⁾	> 20 % à 50 %	> 50 % à 100 %	> 100 % < 1 250 %	= 1 250 %	SEC-IRBA	SEC-ERBA, dont AEI ⁽¹⁾	SEC-SA	= 1 250 %	SEC-IRBA	SEC-ERBA, dont AEI ⁽¹⁾	SEC-SA	= 1 250 %	SEC-IRBA	SEC-ERBA, dont AEI ⁽¹⁾	SEC-SA	= 1 250 %
1	Expositions totales	133	_	_	_	8	_	133	_	8		20		104	_	2	_	8
2	Titrisation classique	133				8		133		8		20		104		2		8
3	Dont titrisation	133	_	_	_	8	_	133	_	8	_	20	_	104	_	2	_	8
1	Dont de détail sous-jacent	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_		_	_
5	Dont STC	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
6	Dont de gros	133	_	_	_	- 8	_	133	_	- 8	_	20	_	104	_	_	_	- 8
7	Dont STC	133	_	_	_	0	_	133	_	0	_	20	_	104	_	2	_	0
, 8		_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
•	Dont retitrisation	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
9	Titrisation synthétique	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
10	Dont titrisation	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
11	Dont de détail sous-jacent	_	_	-	_	_	_	_	-	_	_	_	_	-	_	_	_	_
12	Dont de gros	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
13	Dont retitrisation	_		_				_	_		_	_	_	_	_	_	_	_
		а	b	С	d	е	f	g	h	i	j	k	1	m	n	0	р	q
										u 31 mars 20)25							
		(p:		urs des expos de pondérati	sitions ion des risque	s)	(Valeurs des par approche r		·)	(AP par approche r		e)		Exigence de fo après plafo		
			> 20 %	> 50 %	> 100 %			SEC-ERBA,				SEC-ERBA,				SEC-ERBA,		
	(en millions de dollars)	≤ 20 % ⁽¹⁾	à 50 %	à 100 %	< 1 250 %	= 1 250 %	SEC-IRBA	dont AEI (1)	SEC-SA	= 1 250 %	SEC-IRBA	dont AEI ⁽¹⁾	SEC-SA	= 1 250 %	SEC-IRBA	dont AEI ⁽¹⁾	SEC-SA	= 1 250 %
1	Expositions totales	25			_	23		25		23		4		279				23
2	Titrisation classique	25				23		25		23		4		279				23
3	Dont titrisation	25	_	_	_	23	_	25	_	23	_	4	_	279	_	_	_	23
1	Dont de détail sous-jacent	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_		_		_	_	_	_
5	Dont STC	_				_		_					_	_				_
6	Dont de gros	 25	_	_	_	23	_	 25	_	23	_	4	_	279		_	_	23
7	Dont STC	25	_	_	_	_	_	25	_	23	_	4	_	219	_	_	_	23
,		_	_	_	_		_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
0	Dont retitrisation	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
9	Titrisation synthétique	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
10	Dont titrisation	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
11	Dont de détail sous-jacent	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
12	Dont de gros	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
13	Dont retitrisation																	
		а	b	С	d	е	f	g	h Au '	i 31 décembre	j 2024	k	1	m	n	0	р	q
			Valeu	ırs des expos	sitions			Valeurs des		or accombic	2024	AP	R			Exigence de fo	onds propres	
		(p:			on des risque	s)	(par approche r)	(par approche r	églementaire	e)		après plafo		
			> 20 %	> 50 %	> 100 %	-		SEC-ERBA,	-	-	,	SEC-ERBA,				SEC-ERBA,		
	(en millions de dollars)	≤ 20 %	à 50 %	à 100 %	< 1 250 %	= 1 250 %	SEC-IRBA	dont AEI (1)	SEC-SA	= 1 250 %	SEC-IRBA	dont AEI (1)	SEC-SA	= 1 250 %	SEC-IRBA	dont AEI (1)	SEC-SA	= 1 250 %
1	Expositions totales	25		u 100 /0	- 1 200 70	23	- OLO 11 (D/ (25	-	23		4		280			_	23
2	Titrisation classique	25				23		25		23		4		280				23
3	Dont titrisation	25	_	_	_	23	_	25	_	23	_	4	_	280	_		_	23
1	Dont de détail sous-jacent	25	_	_	_	23	_	25		23	_	4	_	200	_	_	_	
4	Dont STC	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
5			_	_	_		_		_	_	_		_		_	_	_	_
6	Dont de gros	25	_	_	_	23	_	25	_	23	_	4	_	280	_	_	_	23
/	Dont STC	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
8	Dont retitrisation	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
9	Titrisation synthétique	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
10	Dont titrisation	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
11	Dont de détail sous-jacent	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
12	Dont de gros	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
13	Dont retitrisation																_	

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

Tableau SEC4 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées (entité financière agissant comme investisseur) (suite)

Au 30 septembre 2024 Valeurs des expositions Valeurs des expositions APR Exigence de fonds propres après plafonnement (par fourchette de pondération des risques) (par approche réglementaire) (par approche réglementaire) > 50 % SEC-ERBA, SEC-ERBA, SEC-ERBA, = 1 250 % SEC-IRBA = 1 250 % SEC-IRBA = 1 250 % SEC-IRBA (en millions de dollars) ≤ 20 % à 50 % à 100 % < 1 250 % dont AEI SEC-SA dont AEI SEC-SA dont AEI SEC-SA = 1 250 % **Expositions totales** 25 25 317 25 25 25 2 Titrisation classique 317 25 Dont titrisation 22 22 285 22 Dont de détail sous-jacent 5 Dont STC 6 Dont de gros 22 22 285 22 Dont STC Dont retitrisation 32 3 9 Titrisation synthétique 10 Dont titrisation 11 Dont de détail sous-jacent 12 Dont de gros Dont retitrisation d g m р q Au 30 juin 2024

		(p	Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)				Valeurs des expositions (par approche réglementaire)			APR (par approche réglementaire)			Exigence de fonds propres après plafonnement					
			> 20 %	> 50 %	> 100 %			SEC-ERBA,				SEC-ERBA,				SEC-ERBA,		
	(en millions de dollars)	≤ 20 %	à 50 %	à 100 %	< 1 250 %	= 1 250 %	SEC-IRBA	dont AEI	SEC-SA	= 1 250 %	SEC-IRBA	dont AEI	SEC-SA	= 1 250 %	SEC-IRBA	dont AEI	SEC-SA	= 1 250 %
1	Expositions totales	_	_	_	_	25	_	_	_	25	_	_	_	314	_	_	_	25
2	Titrisation classique	_	_	_	_	25	_	_	_	25	_	_	_	314	_	_	_	25
3	Dont titrisation	_	_	_	_	22	_	_	_	22	_	_	_	282	_	_	_	22
4	Dont de détail sous-jacent	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
5	Dont STC	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
6	Dont de gros	_	_	_	_	22	_	_	_	22	_	_	_	282	_	_	_	22
7	Dont STC	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
8	Dont retitrisation	_	_	_	_	3	_	_	_	3	_	_	_	32	_	_	_	3
9	Titrisation synthétique	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
10	Dont titrisation	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
11	Dont de détail sous-jacent	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
12	Dont de gros	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
13	Dont retitrisation	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	

⁽¹⁾ Modification apportée à l'évaluation de certaines expositions, qui sont évaluées selon des notations externes à compter du 4º trimestre 2024.

RISQUE DE MARCHÉ

Tableau MR1 – Risque de marché selon l'approche standard

Au 30 juin 2025

Exigence de fonds propres selon l'approche standard (en millions de dollars) 1 Risque de taux d'intérêt global 83 Risque lié aux actions 2 3 Risque lié aux produits de base 4 Risque de change 92 5 Risque d'écart de rendement – Hors titrisation 209 6 Risque d'écart de rendement – Titrisation (portefeuille de négociation non corrélé) Risque d'écart de rendement – Titrisation (portefeuille de négociation en corrélation) 8 Risque de défaut – Hors titrisation 71 9 Risque de défaut – Titrisation (portefeuille de négociation non corrélé) 10 Risque de défaut – Titrisation (portefeuille de négociation en corrélation) 11 Majoration pour risque résiduel 5 12 Total 462

а

AJUSTEMENT À L'ÉVALUATION DE CRÉDIT

Tableau CVA2 – Formule complète de l'approche de base à l'égard du risque lié à l'AEC (AB-AEC)

		а	а	а
		Au 30 juin 2025	Au 31 mars 2025	Au 31 décembre 2024
		Exigences de fonds propres selon l'AB-AEC	Exigences de fonds propres selon l'AB-AEC	Exigences de fonds propres selon l'AB-AEC
	(en millions de dollars)	Seion I Ab-AEC	Selon I AB-AEC	Selon FAB-AEC
1	K réduite	427	415	353
2	K couverte	395	388	328
3	Total (APR AEC)	3 273	3 208	2 715

MESURES DE CONTRÔLE MACROPRUDENTIEL

Tableau CCyB1 - Répartition géographique des expositions utilisées dans le coussin contracyclique

	а	b	С	d	е	а	b	С	d	е
			Au 30 juin 2025					Au 31 mars 2025		
	Taux du volant	en fonction des risque	ns et/ou actifs pondérés s utilisés dans le calcul ropres contracyclique	Taux du volant de fonds propres contracyclique	Montant du	Taux du volant	en fonction des risque	ns et/ou actifs pondérés es utilisés dans le calcul propres contracyclique	Taux du volant de fonds propres contracyclique	Montant du
(en millions de dollars)	de fonds propres contracyclique	Valeurs des expositions	Actifs pondérés des risques	propre au Mouvement	volant contracyclique	de fonds propres contracyclique	Valeurs des expositions	Actifs pondérés des risques	propre au Mouvement	volant contracyclique
Allemagne	0,75 %	9	5	s. o.	s. o.	0,75 %	25	13	S. O.	S. O.
Canada	- %	367 071	91 913	s. o.	s. o.	— %	359 892	92 169	S. O.	S. O.
États-Unis	— %	9 006	4 881	s. o.	s. o.	— %	9 419	5 236	S. O.	S. O.
France	1,00 %	29	16	s. o.	s. o.	1,00 %	32	18	S. O.	s. o.
Hong Kong SAR	0,50 %	80	14	s. o.	s. o.	0,50 %	85	15	S. O.	S. O.
Italie	— %	_	_	s. o.	s. o.	— %	_	_	S. O.	s. o.
Japon	— %	_	_	s. o.	s. o.	— %	_	_	S. O.	s. o.
Pays-Bas	2,00 %	62	6	s. o.	s. o.	— %	_	_	S. O.	s. o.
Royaume-Uni	2,00 %	370	299	s. o.	s. o.	2,00 %	325	281	S. O.	S. O.
Autres pays ⁽¹⁾	— %	614	892	s. o.	s. o.	— %	595	856	S. O.	S. O.
Total	- %	377 241	98 026	s. o.	s. o.	- %	370 373	98 588	S. O.	S. O.

	а	D	C	u	е	а	D	C	u	е
			Au 31 décembre 2024					Au 30 septembre 2024		
	Taux du volant	en fonction des risque	ns et/ou actifs pondérés es utilisés dans le calcul propres contracyclique	Taux du volant de fonds propres contracyclique	Montant du	Taux du volant	en fonction des risqu	ons et/ou actifs pondérés es utilisés dans le calcul propres contracyclique	Taux du volant de fonds propres contracyclique	Montant du
(en millions de dollars)	de fonds propres contracyclique	Valeurs des expositions	Actifs pondérés des risques	propre au Mouvement	volant contracyclique	de fonds propres contracyclique	Valeurs des expositions	Actifs pondérés des risques	propre au Mouvement	volant contracyclique
Allemagne	0,75 %	30	15	S. O.	S. O.	0,75 %	7	6	S. O.	S. O.
Canada	— %	356 128	90 403	s. o.	S. O.	— %	350 291	90 896	S. O.	S. O.
États-Unis	— %	9 151	6 028	s. o.	S. O.	— %	8 211	5 934	S. O.	S. O.
France	1,00 %	33	7	S. O.	s. o.	1,00 %	33	11	S. O.	s. o.
Hong Kong SAR	0,50 %	87	16	S. O.	s. o.	1,00 %	83	16	S. O.	s. o.
Italie	— %	53	27	S. O.	s. o.	— %	_	_	s. o.	s. o.
Japon	— %	_	_	s. o.	s. o.	— %	1	_	S. O.	s. o.
Pays-Bas	— %	_	_	s. o.	s. o.	— %	_	_	S. O.	s. o.
Royaume-Uni	2,00 %	368	325	S. O.	s. o.	2,00 %	285	263	s. o.	s. o.
Autres pays ⁽¹⁾	— %	710	921	S. O.	s. o.	— %	673	897	S. O.	S. O.
Total	- %	366 560	97 742	S. O.	S. O.	- %	359 584	98 023	S. O.	S. O.

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

Tableau CCyB1 – Répartition géographique des expositions utilisées dans le coussin contracyclique (suite)

	а	b	С	d	е
			Au 30 juin 2024		
	Taux du volant	en fonction des risque	ns et/ou actifs pondérés es utilisés dans le calcul propres contracyclique	Taux du volant de fonds propres contracyclique	Montant du
(en millions de dollars)	de fonds propres contracyclique	Valeurs des expositions	Actifs pondérés des risques	propre au Mouvement	volant contracyclique
Allemagne	0,75 %	10	8	S. O.	S. O.
Canada	— %	346 220	91 761	S. O.	S. O.
États-Unis	— %	8 095	5 536	S. O.	S. O.
France	1,00 %	33	11	S. O.	S. O.
Hong Kong SAR	1,00 %	85	21	S. O.	S. O.
Italie	— %	_	_	S. O.	S. O.
Japon	— %	_	_	S. O.	S. O.
Pays-Bas	— %	_	_	S. O.	S. O.
Royaume-Uni	2,00 %	229	206	S. O.	S. O.
Autres pays ⁽¹⁾	— %	644	841	S. O.	S. O.
Total	— %	355 316	98 384	S. O.	S. O.

⁽¹⁾ Inclut les fonds d'investissement traités selon l'approche par transparence et l'approche fondée sur le mandat depuis le 2e trimestre 2024.

RATIO DE LEVIER

Tableau LR1 – Comparaison résumée des actifs comptables et de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier

		a	а	а	a	а
	(en millions de dollars)	Au 30 juin 2025	Au 31 mars 2025	Au 31 décembre 2024	Au 30 septembre 2024	Au 30 juin 2024
1	Total des actifs consolidés figurant dans les états financiers publiés	501 254	487 946	470 942	464 677	444 348
2	Ajustements pour participations dans des banques, des compagnies d'assurance ou des entités financières ou commerciales qui sont consolidées à des fins comptables, mais qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire	(66 010)	(65 071)	(64 236)	(64 514)	(60 889)
3	Ajustements pour expositions de titrisation respectant les exigences opérationnelles pour la reconnaissance du transfert du risque	_	_	_	_	_
4	Ajustements pour actifs fiduciaires inscrits au bilan conformément aux normes comptables applicables, mais exclus de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier	_	_	_	_	_
5	Ajustements pour instruments financiers dérivés	(453)	(35)	(345)	333	1 598
6	Ajustements pour cessions temporaires de titres (opérations de pension et autres types de prêts garantis)	1 402	1 628	1 417	1 390	1 006
7	Ajustements pour éléments hors bilan (conversion en équivalent-crédit des expositions hors bilan)	34 293	33 457	33 104	32 323	31 950
8	Autres ajustements	(7 323)	(6 887)	(6 793)	(7 012)	(6 606)
9	Mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier	463 163	451 038	434 089	427 197	411 407

Tableau LR2 – Déclaration commune du ratio de levier

		а	b			
	(en millions de dollars)	Au 30 juin 2025	Au 31 mars 2025	Au 31 décembre 2024	Au 30 septembre 2024	Au 30 juin 2024
	Expositions sur éléments de bilan					
1	Expositions figurant au bilan (hors dérivés et cessions temporaires de titres (SFT), mais sûretés incluses)	391 033	380 489	366 403	358 029	348 404
2	Montant brut incluant les sûretés fournies sur dérivés lorsqu'elles sont déduites des actifs de bilan en vertu du référentiel comptable	_	_	_	_	_
3	(Déduction des actifs à recevoir au titre de la fraction liquide de la marge de variation fournie dans les transactions sur dérivés)	_	_	_	_	_
4	(Actifs déduits aux fins du calcul des fonds propres de base de Bâle III et ajustements réglementaires)	_	_	_	_	_
5	Total des expositions de bilan (hors dérivés et SFT) (somme des lignes 1 à 4)	391 033	380 489	366 403	358 029	348 404
	Expositions sur dérivés					
6	Coût de remplacement associé à toutes les transactions sur dérivés (si applicable, nettes de la fraction liquide et éligible de la marge de variation, et/ou avec compensation bilatérale)	2 429	2 329	1 888	2 030	1 425
7	Majorations pour expositions futures potentielles associées à toutes les transactions sur dérivés	5 671	5 717	5 275	5 209	5 689
8	(Volet contrepartie centrale (CCP) exempté sur les expositions de transaction compensées par les clients)	_	_	_	_	_
9	Montant notionnel effectif ajusté des dérivés de crédit vendus	_	_	_	_	_
10	(Compensation des notionnels effectifs ajustés et déduction des majorations sur dérivés de crédit vendus)	_	_	_	_	
11	Total des expositions sur dérivés (somme des lignes 6 à 10)	8 100	8 046	7 163	7 239	7 114
	Expositions sur cessions temporaires de titres (SFT)					
12	Actifs bruts associés aux SFT (sans compensation), après ajustements en cas de transactions comptabilisées comme des ventes	28 335	27 418	26 002	28 216	22 933
13	(Montants compensés des liquidités à verser et à recevoir sur actifs SFT bruts)	_	_	_	_	_
14	Exposition au risque de contrepartie sur actifs SFT	1 402	1 628	1 417	1 390	1 006
15	Expositions sur transactions dans lesquelles la banque opère en tant qu'agent					
16	Total des expositions sur SFT (somme des lignes 12 à 15)	29 737	29 046	27 419	29 606	23 939
	Autres expositions sur éléments hors bilan					
17	Expositions sur éléments hors bilan à leur montant notionnel brut	151 143	149 631	148 802	144 303	143 336
18	(Ajustements pour conversion en équivalent-crédit)	(116 850)	(116 174)	(115 698)	(111 980)	(111 386)
19	Éléments de hors-bilan (somme des lignes 17 et 18)	34 293	33 457	33 104	32 323	31 950
	Expositions sur fonds propres et total des expositions					
20	Fonds propres de base (Tier 1)	34 543	34 061	33 157	32 630	31 111
21	Total des expositions (somme des lignes 5,11,16,19)	463 163	451 038	434 089	427 197	411 407
	Ratio de levier					
22	Ratio de levier de Bâle III (y compris l'impact de toute exemption temporaire applicable aux réserves auprès de la banque centrale)	7,5 %	7,6 %	7,6 %	7,6 %	7,6 %
23 .	Exigence minimum nationale concernant le ratio de levier	3,5 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Instruments financiers dérivés - Notionnel et risque de crédit associé

	Au 30 juin 2025				Au 31 mars 2025				Au 31 décembre 2024				
(en millions de dollars)	Montant notionnel	Coût de remplacement	Exposition potentielle future	APR	Montant notionnel	Coût de remplacement	Exposition potentielle future	APR	Montant notionnel	Coût de remplacement	Exposition potentielle future	APR	
Gré a gré													
Contrats sur taux d'intérêts	29 804	217	350	785	29 390	296	335	895	26 336	199	278	725	
Contrats à terme	3 150	9	30	33	4 585	24	50	40	4 063	11	36	35	
Swaps	21 441	201	316	735	20 616	266	282	841	18 765	182	239	675	
Options achetées	2 439	7	4	17	1 845	6	3	14	1 775	6	3	15	
Options souscrites	2 774	_	_	_	2 344	_	_	_	1 733	_	_	_	
Contrats sur devises	95 709	481	814	775	93 633	601	841	1 060	79 130	460	676	1 057	
Contrats à terme	46 318	121	364	327	48 025	199	383	543	41 060	232	314	632	
Swaps	35 234	316	409	357	31 231	316	366	314	28 223	141	310	198	
Options achetées	6 472	44	41	91	6 932	86	92	203	3 314	87	52	227	
Options souscrites	7 685	_	_	_	7 445	_	_	_	6 533	_	_	_	
Contrats liés à des actions	46 065	988	2 821	1 958	45 865	721	2 806	1 589	44 815	674	2 735	1 541	
Autres contrats	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	
Contrats sur produits de base	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	
Marchés réglementés	598 641	49	46	2	564 050	46	81	3	507 128	16	59	3	
Contrats à terme	25 885	_	11	(1)	22 608	1	11	_	15 189	1	9	_	
Swaps	410 280	_	33	2	386 526	_	66	2	400 115	_	48	3	
Options achetées	82 595	49	2	1	73 949	45	4	1	52 133	15	2	_	
Options souscrites	79 881	_	_	_	80 967	_	_	_	39 691	_	_	_	
Total dérivés	770 219	1 735	4 031	3 520	732 938	1 664	4 063	3 547	657 409	1 349	3 748	3 326	

AUTRES INFORMATIONS

EXIGENCES DE COMMUNICATION AU TITRE DU TROISIÈME PILIER

	Tableaux et fiches	Fréquence	Dernière publication		
	Tableaux et Tiches	Frequence	Rapport ⁽¹⁾	Page	
	Aperçu de la gestion des risques, des indicateurs prudentiels clés et des actifs pondérés en fonction des	risques			
KM1	Indicateurs clés (au niveau du groupe consolidé)	Trimestrielle	Ce rapport	4	
KM2	Indicateurs clés – Exigences de TLAC (au niveau du groupe de résolution)	Trimestrielle	Ce rapport	5	
OVA	Approche de la gestion des risques du Mouvement	Annuelle	Rapport Pilier 3 4 ^e trimestre 2024	6	
OV1	Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (APR)	Trimestrielle	Ce rapport	6	
CMS1	Comparaison des APR modélisés et standard au niveau du risque	Trimestrielle	Ce rapport	11	
CMS2	Comparaison des APR modélisés et standard pour le risque de crédit au niveau de la classe d'actifs	Trimestrielle	Ce rapport	13	
	Composition des fonds propres et TLAC				
CC1	Composition des fonds propres réglementaires	Trimestrielle	Ce rapport	16	
CC2	Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan	Trimestrielle	Ce rapport	20	
CCA	Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles	Trimestrielle	Ce rapport	22	
TLAC1	Composition de la TLAC (au niveau du groupe de résolution)	Trimestrielle	Ce rapport	30	
TLAC3	Entité de résolution – Rang de créancier au niveau de l'entité juridique	Trimestrielle	Ce rapport	31	
	Liens entre les états financiers et les expositions réglementaires				
LIA	Explications des écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions	Annuelle	Rapport Pilier 3 4 ^e trimestre 2024	34	
LI1	Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires	Trimestrielle	Ce rapport	33	
LI2	Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions dans les états financiers	Trimestrielle	Ce rapport	35	
PV1	Ajustements prudents de la valeur (PVA)	Annuelle	Rapport Pilier 3 4 ^e trimestre 2024	38	
	Actifs grevés				
ENC	Actifs grevés	Trimestriel	Rapport de gestion ⁽²⁾	43	
	Rémunération				
REMA	Politique de rémunération	Annuelle	Notice annuelle 2024	63	
REM1	Rémunération attribuée durant l'exercice fiscal	Annuelle	Notice annuelle 2024	63	
REM2	Paiements spéciaux	Annuelle	Notice annuelle 2024	63	
REM3	Rémunération différée	Annuelle	Notice annuelle 2024	63	
	Risque de crédit				
CRA	Informations qualitatives générales sur le risque de crédit	Annuelle	Rapport Pilier 3 4 ^e trimestre 2024	39	
CR1	Qualité de crédit des actifs	Trimestrielle	Ce rapport	36	
CR2	Variations des stocks de prêts et de titres de créance en défaut	Trimestrielle	Ce rapport	37	
CRB	Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs	Annuelle	Rapport Pilier 3 4 ^e trimestre 2024	42	

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 96.

EXIGENCES DE COMMUNICATION AU TITRE DU TROISIÈME PILIER (suite)

	Tableaux et fiches	Fréquence	Dernière publication		
	I adieaux et ticnes	Frequence	Rapport ⁽¹⁾	Page	
	Risque de crédit (suite)				
CRC	Informations qualitatives requises sur les techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)	Annuelle	Rapport Pilier 3 4 ^e trimestre 2024	44	
CR3	Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)	Trimestrielle	Ce rapport	38	
CRD	Informations qualitatives sur le recours du Mouvement à des notations de crédit externes selon l'approche standard pour le risque de crédit	Annuelle	Rapport Pilier 3 4 ^e trimestre 2024	47	
CR4	Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (CRM)	Trimestrielle	Ce rapport	40	
CR5	Approche standard – Exposition par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques	Trimestrielle	Ce rapport	43	
CRE	Informations qualitatives sur les modèles fondés sur les notations internes (IRB)	Annuelle	Rapport Pilier 3 4 ^e trimestre 2024	56	
CR6	IRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)	Trimestrielle	Ce rapport	48	
CR7	IRB – Effet des dérivés de crédit employés comme techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC) sur les actifs pondérés en fonction des risques (APR)	Trimestrielle	Le Mouvement n'utilise p dérivés de crédit dans la		
CR8	États des flux d'actifs pondérés en fonction des risques (APR) pour les expositions au risque de crédit selon l'approche IRB	Trimestrielle	Ce rapport	63	
CR9	IRB – Contrôles ex post de la probabilité de défaut (PD) par portefeuille	Annuelle	Rapport Pilier 3 4 ^e trimestre 2024	73	
CR10	IRB – Financement spécialisé et actions selon la méthode de la pondération simple des risques	Trimestrielle	Le Mouvement n'utilise pa sur les financements spécia		
	Risque de contrepartie				
CCRA	Informations qualitatives sur le risque de contrepartie	Annuelle	Rapport Pilier 3 4 ^e trimestre 2024	82	
CCR1	Analyse de l'exposition au risque de contrepartie (CCR) par approche	Trimestrielle	Ce rapport	70	
CCR3	Approche standard – Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille réglementaire et par pondération des risques	Trimestrielle	Ce rapport	72	
CCR4	IRB – Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)	Trimestrielle	Ce rapport	75	
CCR5	Nature des sûretés pour l'exposition au risque de contrepartie	Trimestrielle	Ce rapport	81	
CCR6	Expositions sur dérivés de crédit	Trimestrielle	Ce rapport	82	
CCR7	États des flux d'actifs pondérés en fonction des risques (APR) pour les expositions au risque de contrepartie selon la méthode des modèles internes (IMM)	Trimestrielle	Le Mouvement n'utilise pa pour le risque de cor		
CCR8	Expositions sur les contreparties centrales (CC)	Trimestrielle	Ce rapport	82	
	Titrisation				
SECA	Informations qualitatives requises sur les expositions de titrisation	Annuelle	Rapport Pilier 3 4 ^e trimestre 2024	96	
SEC1	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	Trimestrielle	Ce rapport	83	
SEC2	Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation	Trimestrielle	L'exposition du Mouve titrisation est non sig		
SEC3	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associés (entité financière agissant comme émetteur ou mandataire)	Trimestrielle	Le Mouvement n'agit p émetteur ou mand		

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 96.

EXIGENCES DE COMMUNICATION AU TITRE DU TROISIÈME PILIER (suite)

	Tableaux et fiches	Fréquence	Dernière publication		
	Tableaux et fiches	Frequence	Rapport ⁽¹⁾	Page	
	Risque de marché				
MRA	Informations qualitatives générales requises sur le risque de marché	Annuelle	Rapport Pilier 3 4 ^e trimestre 2024	101	
MR1	Risque de marché selon l'approche standard	Trimestrielle	Ce rapport	87	
MRB	Informations qualitatives sur les entités financières appliquant l'approche des modèles internes (IMA)	Annuelle			
MR2	Approche IMA du risque de marché par type de risque	Trimestrielle	Le Mouvement n'utilise pas modèles internes (IMA) por		
MR3	États des flux d'actifs pondérés en fonction des risques (APR) pour les expositions au risque de marché selon l'approche des modèles internes (IMA)	Trimestrielle	marché.	ui le lisque de	
MRC	Structure des pupitres pour les banques utilisant l'IMA	Trimestrielle			
	Ajustement à l'évaluation de crédit				
CVAA	Informations générales qualitatives concernant l'AEC	Annuelle	Rapport Pilier 3 4 ^e trimestre 2024	103	
CVAB	Informations qualitatives - institutions appliquant l'approche standard d'AEC	Annuelle	Le Mouvement n'utilise pa standard pour l'ajustement à		
CVA1	Approche de base abrégée pour l'AEC	Trimestrielle	crédit.	r evaluation de	
CVA2	Formule complète de l'approche de base à l'égard du risque lié à l'AEC (AB-AEC)	Trimestrielle	Ce rapport	88	
CVA3	Approche standard pour l'AEC	Trimestrielle	Le Mouvement n'utilise pa standard pour l'ajustement à		
CVA4	États des flux d'APR pour les expositions au risque d'AEC selon l'approche standard	Trimestrielle	crédit.		
	Mesures de contrôle macroprudentiel				
IFIS	Communication des indicateurs pour les IFIS	Annuelle	Rapport de gestion 1 ^{er} trimestre 2025 ⁽²⁾	28	
CCyB1	Répartition géographique des expositions utilisées dans le coussin contracyclique	Trimestrielle	Ce rapport	89	
	Risque Opérationnel				
ORA	Exigences d'information qualitative générale relative au cadre de risque opérationnel de l'institution	Annuelle	Rapport Pilier 3 4 ^e trimestre 2024	106	
OR1	Pertes historiques	Annuelle	Rapport Pilier 3 4 ^e trimestre 2024	107	
OR2	Indicateur d'activité et sous-composantes	Annuelle	Rapport Pilier 3 4 ^e trimestre 2024	108	
OR3	Exigences minimales de fonds propres au titre du risque opérationnel	Annuelle	Rapport Pilier 3 4 ^e trimestre 2024	108	
	Ratio de levier				
LR1	Comparaison résumée des actifs comptables et de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier	Trimestrielle	Ce rapport	91	
LR2	Déclaration commune du ratio de levier	Trimestrielle	Ce rapport	92	
	Liquidité				
LIQA	Gestion du risque de liquidité	Annuelle	Rapport Pilier 3 4 ^e trimestre 2024	111	
LIQ1	Ratio de liquidité à court terme (LCR)	Trimestrielle	Rapport de gestion ⁽²⁾	43	
LIQ2	Ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR)	Trimestrielle	Rapport de gestion ⁽²⁾	44	

⁽¹⁾ Indique le dernier rapport dans lequel l'exigence a fait l'objet d'une divulgation.

⁽²⁾ Voir la section « Utilisation de ce document » à la page 2.

ABRÉVIATIONS

Abréviation	Définition	Abréviation	Définition
AEC	Ajustement de l'évaluation de crédit	FIRB	Approche de notation interne fondation (foundation internal ratings-based approach)
AEI	Approche basée sur les évaluations internes	FSB	Conseil de stabilité financière (Financial Stability Board)
AIRB	Approche de notation interne avancée (advanced internal ratings-based approach)	HQLA	Actifs liquides de haute qualité (High quality liquid assets)
AS	Approche standard	IFIS-G	Institution financière d'importance systémique globale
APS	Approche prudentielle simplifiée	IFIS-i	Institution financière d'importance systémique intérieure
Approche NI	Approche fondée sur les notations internes	IFRS	Normes internationales d'information financière
Approche NI avancée	Approche de notation interne avancée	IRB	Approche fondée sur les notations internes (Internal Ratings Based)
Approche NI fondation	Approche de notation interne fondation	LCR	Ratio de liquidité à court terme (Liquidity Coverage Ratio)
AMF	Autorité des marchés financiers	MMI / IMM	Méthode des modèles internes (Internal Model Method)
APR	Actifs pondérés en fonction des risques	NE	Approche fondée sur les notations externes
ARC	Atténuation du risque de crédit	NSFR	Ratio de liquidité à long terme (Net Stable Funding Ratio)
СВСВ	Comité de Bâle sur le contrôle bancaire	OEEC	Organisme externe d'évaluation du crédit
CC	Contrepartie centrale	PA	Perte attendue
CCE	Contrepartie centrale éligible	PCD	Perte en cas de défaut
CCR	Risque de contrepartie (Counterparty Credit Risk)	PD	Probabilité de défaut
CRM	Atténuation du risque de crédit (Credit Risk Mitigation)	SFT	Cessions temporaires de titres (Securities financing transactions)
ECD	Exposition en cas de défaut	STC	Simples, transparents et comparables
EPAE	Exposition positive attendue effective	TLAC	Capacité totale d'absorption des pertes (Total Loss Absorbing Capacity)
ERCDE	Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles	VaR	Valeur à risque
FCEC	Facteurs de conversion en équivalent-crédit		

GLOSSAIRE

Acceptation

Titre d'emprunt à court terme et négociable sur le marché monétaire qu'une institution financière garantit en faveur d'un emprunteur en échange d'une commission d'acceptation.

Actifs pondérés en fonction des risques

Actifs ajustés en fonction d'un facteur de pondération des risques déterminé par règlement afin qu'ils reflètent le degré de risque lié aux éléments présentés au bilan combiné. Certains actifs ne sont pas pondérés, mais déduits du capital. La façon de calculer ces actifs est définie dans les lignes directrices de l'AMF. Pour plus de détails, se reporter à la section « Gestion du capital » du rapport de gestion.

Ajustement à l'évaluation de crédit (AEC)

Ajustement appliqué à la valeur des dérivés négociés de gré à gré, pour refléter la possibilité que la contrepartie n'honore pas ses engagements contractuels, et que le Mouvement Desjardins ne soit pas en mesure de recevoir la totalité des valeurs exigibles.

Approche de notation interne avancée

Approche en vertu de laquelle la pondération des risques est fonction du type de contrepartie (particulier, petite ou moyenne entreprise, grande entreprise, etc.) et de facteurs de pondération des risques déterminés à partir de paramètres internes : la probabilité de défaut de l'emprunteur, la perte en cas de défaut, l'échéance applicable et l'exposition en cas de défaut.

Approche de notation interne fondation

Approche en vertu de laquelle la pondération des risques est fonction du type de contrepartie (particulier, petite ou moyenne entreprise, grande entreprise, etc.) et de facteurs de pondération des risques déterminés à partir de paramètres internes : la probabilité de défaut de l'emprunteur, l'échéance applicable et l'exposition en cas de défaut. Le régulateur vient prescrire les paramètres de perte en cas de défaut.

Approche standard

Risque de crédit

Approche par défaut servant à calculer les actifs pondérés en fonction des risques et en vertu de laquelle l'entité se sert des évaluations faites par des organismes externes d'évaluation du crédit reconnus par l'AMF pour déterminer les coefficients de pondération des risques liés aux différentes catégories d'expositions.

Risque de marché

Approche par défaut servant à calculer les actifs pondérés en fonction des risques pour les classes de risque de marché, soit le risque de taux d'intérêt, le risque d'écart de rendement, le risque sur actions, le risque de change, le risque lié aux produits de base et le risque de défaut.

- Risque opérationnel

Approche standard du risque opérationnel qui se fonde sur deux composantes principales : une composante d'indicateur d'activité (CIA) reposant sur les états financiers et une composante de perte (CP), à partir de laquelle un multiplicateur de perte interne (MPI) est calculé selon la moyenne des pertes historiques. Le capital pour le risque opérationnel est le produit du CIA et du MPI, les actifs pondérés en fonction du risque opérationnel étant cette exigence de capital multipliée par 12,5.

Autorité des marchés financiers (AMF)

Organisme qui a pour mission d'appliquer les lois relatives à l'encadrement du secteur financier, notamment dans les domaines des assurances, des valeurs mobilières, des institutions de dépôts et de la distribution de produits et services financiers.

Autres expositions sur la clientèle de détail

Conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires, catégorie de risque comprenant tous les prêts consentis à des particuliers, à l'exception des expositions liées à des créances hypothécaires au logement et des expositions renouvelables sur la clientèle de détail éliqibles.

Billets subordonnés FPUNV

Titres qui répondent aux exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) de la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital émise par l'AMF, notamment les titres de la Fédération qui comportent une disposition permettant la conversion automatique en parts de capital de la Fédération à la survenance d'un élément déclencheur tel que défini dans cette ligne directrice.

Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF)

Organisme qui a pour mission d'appliquer l'ensemble des lois encadrant le secteur financier au Canada, notamment en ce qui concerne les banques, les sociétés d'assurance, les sociétés de fiducie, les sociétés de prêt, les associations coopératives de crédit, les sociétés de secours mutuel et les régimes de retraite privés fédéraux.

Capacité totale d'absorption des pertes (Total Loss Absorbing Capacity ou TLAC)

Ensemble des fonds propres réglementaires et des instruments qui remplissent les conditions d'admissibilité énoncées dans la Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes émise par l'AMF.

Capital réglementaire

Capitaux nécessaires pour couvrir les pertes inattendues et calculés à partir de méthodes et de paramètres prescrits par les autorités réglementaires en matière de fonds propres.

GLOSSAIRE (suite)

Coussin contracyclique

Un coussin contracyclique vise à faire en sorte que les exigences de fonds propres tiennent compte du contexte macrofinancier dans lequel le Mouvement évolue. Un tel coussin pourrait être activé par l'AMF lorsqu'elle considère que la croissance excessive du crédit est associée à une accumulation de risques à l'échelle systémique. Ce coussin permettrait de se doter d'une réserve de fonds propres pour absorber d'éventuelles pertes.

Exposition en cas de défaut (ECD)

Estimation de l'encours d'une exposition donnée au moment du défaut. Pour les expositions au bilan, elle correspond au solde au moment de l'observation. Pour les expositions hors bilan, elle inclut une estimation des tirages supplémentaires pouvant survenir entre le moment de l'observation et le défaut.

Exposition hors bilan

Comprend les garanties, les engagements, les dérivés et les autres accords contractuels dont le montant total du principal notionnel peut ne pas être comptabilisé au bilan.

Exposition inutilisée

Représente le montant non encore utilisé des autorisations de crédit offertes sous forme de marges ou de prêts.

Exposition utilisée

Représente le montant des fonds investis ou avancés à un membre ou à un client.

Expositions liées à des créances hypothécaires au logement

Conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires, catégorie de risque comprenant les prêts hypothécaires et les marges de crédit garanties par un bien immobilier consentis à des particuliers.

Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles

Conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires, catégorie de risque comprenant les prêts sur cartes de crédit et les marges de crédit non garanties consentis à des particuliers.

Fonds propres réglementaires

Conformément à la définition figurant dans la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital émise par l'AMF, les fonds propres réglementaires selon Bâle III sont composés des fonds propres de la catégorie 1A, de la catégorie 1 et de la catégorie 2. La composition de ces différentes catégories est présentée dans la section « Gestion du capital » du rapport de gestion.

Juste valeur

Prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale effectuée à la date d'évaluation.

Méthode des modèles internes

Approche permettant de calculer, à l'aide de modèles internes, les actifs pondérés en fonction des risques pour les quatre domaines du risque de marché, soit le risque de taux d'intérêt, le risque de prix des actions, le risque de change et le risque lié aux produits de base, en fonction de différentes mesures de risque telles que la valeur à risque, la valeur à risque en période de tension ainsi que le risque supplémentaire (IRC).

Parts de capital

Titre de capital offert aux membres des caisses Desiardins.

Perte attendue (PA)

Mesure sur une période d'un an du niveau de perte attendue sur un portefeuille donné. Elle est le produit des trois paramètres de risque de crédit, soit l'ECD, la PCD et la PD.

Perte en cas de défaut (PCD)

Perte économique pouvant être subie advenant le défaut de l'emprunteur et exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut.

Prêt déprécié brut

Un actif financier est considéré comme déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de celui-ci. Un actif financier est donc considéré comme déprécié lorsqu'il est en défaut, à moins que l'effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés ne soit considéré comme négligeable. La définition de défaut est associée à un instrument dont les paiements sont en souffrance depuis plus de 90 jours, ou à certains autres critères.

Probabilité de défaut (PD)

Probabilité, sur une période d'un an, qu'un emprunteur soit en défaut relativement à ses obligations.

Provision pour pertes de crédit

La provision pour pertes de crédit attendues correspond à un montant objectif, fondé sur une pondération probabiliste de la valeur actualisée des insuffisances des flux de trésorerie, et qui prend en considération les informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions de la conjoncture économique à venir.

GLOSSAIRE (suite)

Ratio de levier

Ratio se calculant en divisant la mesure des fonds propres, soit les fonds propres de la catégorie 1, par la mesure de l'exposition. La mesure de l'exposition comprend :

- les expositions au bilan;
- les expositions aux opérations de financement par titres;
- les expositions sur dérivés;
- les éléments hors bilan.

Ratio de levier TLAC

Ratio se calculant en divisant la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) par la mesure de l'exposition. Cette dernière est indépendante du risque et comprend :

- les expositions au bilan;
- les expositions aux opérations de financement par titres;
- les expositions sur dérivés;
- les éléments hors bilan.

Ratio de liquidité à court terme (LCR)

Encours des actifs liquides de haute qualité (HQLA) non grevés par rapport au montant des sorties nettes de trésorerie des 30 prochains jours dans l'hypothèse d'une crise de liquidités sévère.

Ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR)

Ratio du financement stable disponible désigné par les fonds propres et le passif par rapport au financement stable requis désigné par les actifs.

Ratio TLAC

Ratio correspondant à la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) divisée par la mesure des actifs pondérés en fonction des risques.

Ratios de fonds propres

Ensemble des fonds propres réglementaires divisé par la mesure des actifs pondérés en fonction des risques. Ces mesures sont calculées selon la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital émise par l'AMF.

Risque de change

Le risque de change se définit comme la perte potentielle découlant d'une fluctuation des taux de change.

Risque de contrepartie et d'émetteur

Risque de crédit relatif à divers types de transactions portant sur des valeurs mobilières, des instruments financiers dérivés et des prêts de valeurs.

Risque de crédit

Risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles figurant ou non au bilan combiné.

Risque de marché

Risque de perte résultant d'une variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de crédit, le cours des actions et leur volatilité.

Risque opérationnel

Risque d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des processus, à des personnes, à des systèmes internes ou à des événements extérieurs se soldant par des pertes ou la non-atteinte d'objectifs et prend en considération l'impact des défaillances sur l'atteinte des objectifs stratégiques de la composante visée ou du Mouvement, selon le cas.

Titrisation

Mécanisme par lequel des actifs financiers, comme des prêts hypothécaires, sont transformés en titres adossés.

Valeur à risque (VaR)

Perte potentielle qui pourrait survenir d'ici la prochaine journée ouvrable dans des conditions normales de marché et selon un niveau de confiance de 99 % (approximation de la perte pouvant survenir une fois tous les 100 jours).